



Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'État

# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

Le projet de budget de l'Etat présenté par Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au Budget .....	1
Le baptême de Son Altesse Royale le Prince Louis .....	12
L'ouverture de la session parlementaire 1986-1987 .....	13
La célébration de la Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg .....	17
L'inauguration de la 49e Foire Internationale de Luxembourg .....	18
La 41e session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York .....	23
L'approbation de l'Acte Unique Européen par la Chambre des Députés .....	26
La Conférence ministérielle du GATT en Uruguay .....	30
Déclaration du Luxembourg au sujet de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire .....	31
Concert de la Paix à Luxembourg .....	32
Congrès Mondial de la Prévention Routière Internationale ..	35
The Luxembourg banking center in a changing economic, fiscal and financial environment .....	37
L'intégration monétaire et financière internationale - la dimension européenne .....	39
Der Finanzplatz Luxemburg wird erwachsen .....	41
La conjoncture de l'économie luxembourgeoise en 1986 et prévisions pour 1987 .....	43
La politique économique du Grand-Duché vue par l'OCDE ..	47

7/1986

Septembre - Octobre

Service Information et Presse  
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

# Le projet de budget de l'Etat pour 1987 présenté par Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au budget

Le 17 septembre 1986, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, remit au Président de la Chambre des Députés, Monsieur Léon Bollen-dorff, le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1987. A cette occasion Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au budget, ont fait un exposé sur la situation économique et sociale du pays et sur les accents et les traits essentiels du projet de budget pour 1987 en particulier. Nous reproduisons ci-après le texte de cet exposé.

## INTRODUCTION: LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

L'intérêt public que suscitent la présentation annuelle du projet de budget et le débat parlementaire qui en découle s'explique aisément par l'importance que ce projet revêt pour la vie économique et sociale de notre collectivité, en général, de chaque individu et groupe socio-professionnel, en particulier. C'est donc dans la description des moyens financiers demandés par le Gouvernement en vue de pouvoir réaliser de manière appropriée les buts précis de son action que réside l'objectif premier du présent exposé.

Au-delà de ses différentes composantes, le budget de l'Etat constitue cependant aussi un instrument cohérent des politiques de développement économique, d'emploi, de prix et de revenus. En tant qu'élément intégrant des rouages de l'économie nationale, il est susceptible d'exercer un effet d'entraînement sur d'autres agrégats macro-économiques. Aussi s'avère-t-il opportun d'esquisser, en guise d'introduction au projet de budget, les tendances récentes et les perspectives que recèle le contexte économique et social. De ce diagnostic découleront les impératifs qui s'imposent à l'action publique et qui justifient les choix politiques inhérents au projet de budget pour 1987.

Les prévisions économiques les plus récentes confirment, voire renforcent, l'appréciation portée en avril dernier à l'occasion du débat sur l'état de la nation : dans l'ensemble, le redressement économique se poursuit sur le plan de la conjoncture tant mondiale que nationale.

Au niveau de la Communauté Européenne, la croissance économique, mesurée par la progression du produit intérieur brut, pourrait ainsi passer de 2,3 % en 1985 à 2,8 % tant en 1986 qu'en 1987. La reprise entrerait dès lors dans sa cinquième année consécutive et la demande intérieure prendrait le relais de la demande externe comme facteur dynamique conjoncturel. Quant aux perspectives d'inflation, elles resteraient favorables.

L'effondrement des prix des produits pétroliers, la dépréciation du dollar ainsi que la baisse des taux d'intérêt ont sans doute fortement contribué à cette évolution au cours des douze derniers mois. Les hypothèses concernant ces phénomènes jouent donc un rôle capital dans l'appréciation des perspectives économiques actuelles. Si le dollar se dépréciait encore sensiblement et si le prix du pétrole remontait au-dessus de 20 dollars le baril, la poursuite de la croissance au

rythme actuel serait mise en cause. Ceci serait d'autant plus grave que ce rythme s'avère d'ores et déjà insuffisant pour réduire de façon significative et durable le taux de chômage dans la Communauté.

A ces risques à caractère général vient s'ajouter le fait que, sur un plan plus sectoriel, les problèmes de la sidérurgie mondiale soient loin d'être surmontés. Malgré les efforts de réduction des capacités fournis au cours des dernières années, il restera à l'horizon 1990 des capacités largement excédentaires aux besoins. Aussi la conjoncture sidérurgique, assez faible au 1er semestre, risque-t-elle de stagner encore jusqu'à la fin de l'année en cours. Ce qui plus est, la baisse de la demande de produits sidérurgiques s'accompagne d'une concurrence sévère sur les prix qui ont tendance à s'effriter.

Après s'être dégagée en 1983 de la stagnation caractérisant l'activité du début des années 80, l'économie luxembourgeoise a, elle aussi, retrouvé un taux de croissance élevé en 1984. Ce développement de l'activité s'est poursuivi, bien qu'à un rythme plus lent, tant en 1985 qu'au cours des premiers mois de 1986. Le taux de croissance moyen 80-85 a ainsi atteint le niveau de 2,3 % contre 1,7 % pour la période 75-79.

En ce qui concerne la suite de l'évolution en 1986, on peut penser que la conjoncture industrielle, à l'exception de la sidérurgie, devrait se maintenir à un rythme soutenu. La conjoncture de la construction semble se raffermir de même que celle de la plupart des branches de services. Dans ces conditions, l'évolution en 1986 du PIB en volume devrait se maintenir au niveau de 1985, soit une croissance d'environ 2,5 %. Pour 1987, les experts internationaux, notamment ceux de l'OCDE et de la Commission des CE, prévoient un léger renforcement de cette croissance.

Cette évolution cache cependant une restructuration interne des composantes ayant contribué ou contribuant à cette croissance prolongée. On assiste à un glissement de la demande extérieure vers la demande intérieure:

- en 1985, tout comme au cours des années précédentes, la croissance du PIB était essentiellement imputable à l'apport du solde extérieur, la demande intérieure ne s'étant que peu développée;
- au cours du premier semestre 1986, la légère reprise de la consommation privée notée en 1985 s'est poursuivie. Cette évolution, qui est en relation étroite avec l'augmentation des revenus réels disponibles des ménages, se renforcera encore en cours d'année 86 et en 1987 surtout. L'augmentation réelle de la consommation privée pourrait aller jusqu'à des taux dépassant les 3 %. Quant aux investissements productifs, la dernière enquête de conjoncture fait apparaître une reprise certaine. Le maintien à un niveau élevé des investissements tant de l'Etat que des communes soutiendra cette tendance;
- dans l'hypothèse d'un affermissement de la conjoncture internationale en 1987 qui pourrait être à l'origine d'une consolidation de l'évolution de nos exportations, tous les

emplois finaux pourraient dès lors, bien qu'à des degrés différents, contribuer efficacement à la croissance du PIB.

En matière de prix, et sous l'effet essentiellement de la baisse des prix des produits pétroliers, le taux intra-annuel d'inflation vient d'atteindre le niveau de 0,1 %. Abstraction faite de l'impact des prix des produits pétroliers, le socle d'inflation peut encore être évalué à 3,6 %.

Les prévisions pour l'ensemble de l'année 1986 font présumer un taux d'inflation moyen probable légèrement inférieur à 1 %, alors qu'on devrait assister en 1987 à une certaine reprise des tensions inflationnistes du fait notamment d'une stabilisation des prix des produits pétroliers et de l'impact de l'augmentation des coûts salariaux.

En 1986 et 1987, le rythme de progression des rémunérations sera effectivement plus dynamique qu'il ne l'a été en 1985, année où la hausse réelle par tête ne dépassait guère 1 %, l'impact de l'indexation ne s'étant chiffré qu'à 2,7 % :

- en 1986, les effets de l'indexation des salaires seront de l'ordre de 2 %, malgré l'absence d'échéance d'une tranche normale. Viennent s'y ajouter les conclusions de conventions collectives, la hausse linéaire de 2,5 % des traitements et pensions dans la fonction publique ainsi que le relèvement de 3 % du salaire social minimum;
- pour 1987, une série de hausses supplémentaires résultant des conventions collectives de même que des mesures votées en faveur de la fonction publique viendront amplifier l'impact probable de l'indexation évalué à moins de 3 %.

Une accélération de l'évolution des coûts salariaux est donc plus que probable. Vu le degré d'ouverture de notre économie, le souci permanent de la compétitivité relative de nos entreprises nous incite à la vigilance et nous amène à suivre de plus près les chiffres les plus récents enregistrés en la matière.

En se basant sur la notion de coûts salariaux unitaires réels, c'est-à-dire sur le rapport de la rémunération salariale réelle par tête et de la productivité par personne occupée, on constate une évolution favorable pour notre économie nationale. Il ressort en effet des chiffres les plus récents publiés par la Commission des CE qu'au cours de la période 82-86, les coûts salariaux unitaires réels reculeront de 16 % chez nous, alors qu'au niveau de la Communauté cette baisse n'atteindra que quelque 5 %. Si le revirement prévu pour 1987 (+ 0,8 % au Grand-Duché; - 0,6 % pour EUR 12) ne doit donc pas être surestimé du point de vue de l'effet sur la compétitivité relative, il n'en reste pas moins que l'évolution ultérieure devra être maîtrisée et que tout dérapage sera à éviter.

La politique économique, en général, et la politique budgétaire, en particulier, se doivent dès lors de soutenir le mouvement de redressement, voire d'expansion économique, sans pour autant mettre en péril les équilibres en matière de prix et de salaires. Dans ces conditions, l'effort de restructuration et de diversification économique pourra être poursuivi dans un environnement conjoncturel plus favorable. Le mouvement de croissance de l'emploi, mouvement enregistré dès 1985, pourra ainsi être prolongé et être basé sur des assises non seulement conjoncturelles, mais aussi structurelles.

## LES ACCENTS DU PROJET DE BUDGET POUR 1987

Les priorités de l'action politique qui figurent au programme gouvernemental se trouvent clairement confirmées dans le projet de budget pour 1987.

Se répercutant tant sur les recettes que sur les dépenses, les moyens de l'action ont évidemment été choisis en fonction des impératifs de l'évolution économique récente et notamment des potentialités de croissance qu'elle renferme. Compte tenu des développements qui précèdent, il est clair que l'action publique vise à renforcer tant les conditions de l'offre que la demande intérieure. Au-delà des retombées conjoncturelles, elle se propose donc également d'infléchir dans un sens favorable les facteurs structurels du développement :

- des mesures visant à alléger la fiscalité des entreprises, des allègements fiscaux qui, en augmentant les salaires réels des personnes physiques, constitueront une donnée au moment des négociations salariales futures, les dépenses budgétaires visant à inciter davantage à l'investissement: voilà autant de mesures qui influent sur les conditions de l'offre;
- du côté de la demande intérieure, l'impact de beaucoup de mesures se trouve certes fortement limité du fait de la taille de notre économie nationale. Les investissements de l'Etat de même que certains effets découlant d'une amélioration de la solvabilité des ménages, tel que l'investissement dans le logement, sont cependant de nature à pouvoir soutenir un mouvement de redressement économique.

### L'allègement de la charge fiscale

Conformément à la déclaration gouvernementale du 23 juillet 1984 et en application des principes énoncés dans le cadre des derniers débats budgétaires, le projet de budget pour 1987 prévoit toute une série d'initiatives visant à alléger la charge fiscale tant dans le chef des personnes physiques que dans celui des entreprises.

### Les orientations de base

L'objectif premier est d'accroître par des allègements fiscaux sélectifs l'attractivité et la compétitivité du Grand-Duché en tant que site industriel et financier, sans pour autant perdre de vue les principes qui se trouvent à la base d'une juste répartition de la charge fiscale.

Une première priorité revient aux mesures destinées à restructurer et à développer le tissu économique. Afin de pouvoir contribuer efficacement à la réalisation du plein emploi et à la croissance économique, ces mesures fiscales répondent aux principes suivants:

- elles constituent une amélioration durable du cadre des investissements et non pas une simple injection conjoncturelle;
- elles sont décidées dans un paquet cohérent, quitte à ce que l'entrée en vigueur de certaines d'entre elles se fasse par étapes;
- tout en respectant la liberté de l'entrepreneur, elles favorisent dans la mesure du possible les fonds destinés à l'auto-financement et à l'investissement productif;
- finalement, elles tiennent compte des développements enregistrés à l'étranger en matière de fiscalité.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'adaptation du tarif se trouve au coeur des mesures envisagées. Epaulée par certains aménagements plus ponctuels, la solution retenue est celle qui satisfait le mieux aux objectifs du programme gouvernemental.

Point n'est besoin de rappeler que ce paquet de mesures fiscales ne saurait toutefois être apprécié de façon isolée:

- ces mesures viennent tout d'abord compléter celles prises récemment ou présentées aux instances législatives, telles que l'extension aux entreprises financières et compagnies de réassurance du régime de l'immunisation des plus-values de conversion relatives à certains actifs investis dans une devise étrangère; l'institution d'un mode simplifié de détermination du bénéfice agricole; l'abaissement de 25 à 10 % du taux de participation déterminant l'application du privilège des sociétés mère et filiales;
- la politique fiscale s'insère ensuite dans une politique économique et sociale plus globale qui se trouve caractérisée par un certain nombre de mesures importantes décidées récemment telles que la nouvelle loi-cadre d'expansion économique, la réforme de la loi agraire, l'introduction d'un revenu minimum garanti, le relèvement du salaire social minimum, l'ajustement des pensions du système contributif ou encore l'augmentation des allocations familiales.

S'inspirant de ces orientations de base, le Gouvernement propose les mesures d'allègement ci-après, étant entendu que seules l'adaptation du barème de l'IRPP et la réduction de l'impôt de solidarité figurent dans le projet de loi budgétaire, l'ensemble des autres mesures faisant l'objet d'un projet de loi spécifique.

#### Le contenu des mesures

##### A) Mesures fiscales dans l'intérêt des personnes physiques

###### a) Adaptation du barème

La principale de ces mesures a pour objet l'adaptation du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Par ce réaménagement, le Gouvernement entend, d'une part, alléger la charge fiscale des personnes physiques à faible et moyen revenu et, d'autre part, aplanir la progressivité de l'impôt dans le chef des autres contribuables.

Par rapport à celui actuellement en vigueur, le barème proposé pour 1987 se différencie sur quatre points au moins:

- le montant du minimum forfaitaire exonéré;
- l'évolution du taux d'accroissement;
- le nombre et l'étendue des tranches de revenu;
- le recalcul des bonifications d'impôt pour enfant(s).

1. Le minimum tarifaire exonéré inscrit dans la première tranche de revenu dont le taux est de zéro est relevé de 11,11 % pour être porté de 129 600 à 144 000 francs. Par suite de cette majoration, les revenus exonérés d'impôt s'élèvent à 180 000 (+ 18 000 francs) pour la classe d'impôt I et à 289 000 (+ 29 000 francs) pour la classe II.
2. Les différences au niveau du taux d'accroissement peuvent être regroupées en trois sous-ensembles:
  - le taux d'accroissement initial est ramené de 12 à 10 %;
  - les taux d'accroissement suivants du nouveau tarif sont caractérisés par une amplitude plus régulière, - des sauts augmentant le taux de deux unités par tranche -, alors que dans le tarif actuellement en vigueur la raison de croissance du taux est tantôt de 2, tantôt de 3, sauf pour la dernière tranche qui comporte un saut de 1 % seulement;
  - finalement le taux d'accroissement maximum est ramené de 57 à 56 %.
3. Le nombre de tranches de revenu passe de 22 à 25 et leur largeur est rendue plus régulière (4 largeurs différentes au lieu de 11 actuellement).

Consécutivement à ce réaménagement des tranches de revenu du tarif proposé, le taux d'accroissement de 50 % ne sera atteint qu'à partir d'un revenu de 936 000 francs (770.000 actuellement) pour les célibataires et de 1 872 000 francs (1 554 000 actuellement) pour les personnes mariées.

4. Les modalités de calcul à considérer au moment de la détermination de l'impôt à payer par les contribuables ayant charge d'enfant(s) varient en fonction de l'importance du revenu-quotient familial, abattement d'impôt semi-progressif, puis constant. Les principes du calcul ne sont pas modifiés, seules les limites de démarcation des différents systèmes sont relevées afin de maintenir l'aspect de différenciation des bonifications d'impôt en raison du nombre d'enfants à charge.

La réforme du tarif comporte un dégrèvement général et réel de la charge de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En effet, l'adoption du tarif proposé est susceptible d'entraîner au titre de l'exercice 1987 une moins-value de recettes budgétaires de l'ordre de 2,1 milliards de francs en ce qui concerne l'impôt retenu sur les traitements et salaires. Compte tenu de l'incidence de l'impôt fixé par voie d'assiette, incidence qui ne se fera sentir qu'au cours des exercices budgétaires ultérieurs mais qui se rapporte à l'année d'imposition 1987, le déchet global peut être évalué à 2,5 milliards.

Cette réforme du tarif implique par ailleurs pour tous les contribuables une diminution effective de la pression fiscale par rapport à l'année d'imposition 1986. Sur le plan individuel, les réductions réelles de la ponction fiscale peuvent être appréciées à l'aide des deux tableaux ci-après.

Tableau 1: Quelques exemples significatifs de réductions d'impôt exprimées en pourcentage de l'impôt actuel (sans impôt de solidarité)

revenu imposable	classes d'impôt				
	I	II	III <sub>1</sub>	III <sub>2</sub>	III <sub>3</sub>
500 000	15,6	28,7	40,6	85,8	—
750 000	13,9	20,9	25,3	33,5	56,7
1 000 000	12,1	15,6	22,6	31,0	44,5
1 250 000	8,9	14,0	18,3	22,6	28,3
1 500 000	7,0	13,9	16,9	19,8	23,2
1 750 000	6,0	13,3	15,8	18,0	20,6
2 000 000	5,3	12,1	14,2	16,1	18,2

Tableau 2: Quelques exemples significatifs de réductions d'impôt exprimées en chiffres absolus (impôt de solidarité exclu et inclus)

revenu annuel imposable	classe d'impôt	Réductions (en francs et par an)	
		impôt de solidarité exclu	impôt de solidarité inclus
500 000	I	13 962	16 893
1 000 000	II	27 924	33 786
1 000 000	III <sub>2</sub>	36 782	41 590
1 500 000	II	53 328	65 601
1 500 000	III <sub>2</sub>	62 186	73 155
2 000 000	I	46 880	71 310
2 000 000	II	77 384	97 255

#### b) Introduction d'un abattement pour époux salariés

L'abattement pour époux salariés a pour objet de compenser le surcroît de frais privés naissant du fait que les époux imposables collectivement exercent tous les deux une activité professionnelle. En introduisant cet abattement tarifaire et en proposant d'en fixer le montant à 48 000 francs, le Gouvernement réalise une mesure concrète qui figure dans son programme de législation.

#### c) Traitement fiscal des frais de domesticité et de garde

Dans le cadre de l'établissement du projet de budget pour 1987, le Gouvernement a décidé de faire réexaminer le système de l'abattement de revenu imposable pour frais de domesticité et de garde d'enfants. Les vues du Gouvernement vont dans le sens d'une modification de la disposition habilitante de l'article 127, alinéa 6 L.I.R. en vue de créer la base légale requise pour établir, par voie de règlement grand-ducal et pour des catégories déterminées de contribuables, des plafonds, au besoin, différenciés, qui sont applicables en matière d'abattement pour charges extraordinaires.

#### d) Séparation de fait des époux

Afin d'éviter les abus existant en la matière, il est proposé de modifier les dispositions concernant l'imposition collective des époux en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt sur la fortune. Les époux seront imposés collectivement à moins qu'ils ne vivent en fait séparés en vertu d'une dispense de la loi ou de l'autorité judiciaire (procédure de divorce ou de séparation de corps).

### B) Mesures fiscales dans l'intérêt des entreprises

#### a) Réduction du taux d'imposition frappant les revenus des collectivités

En vue de créer un environnement fiscal plus propice au déploiement des activités économiques, un certain nombre de pays industrialisés procèdent à un réaménagement de leur fiscalité, réaménagement qui se traduit le plus souvent par une atténuation plus ou moins sensible de la charge de l'impôt sur le revenu.

Afin de sauvegarder, voire de renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise sur le plan tant industriel

que financier, le Gouvernement envisage de procéder à un abaissement en deux temps du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités. Le taux maximum actuel de 40 % sera ramené à 36 % à partir de l'année d'imposition 1988. Bien qu'en prévoyant une année transitoire pendant laquelle le taux de l'impôt serait de 38 % et en opérant ainsi un échelonnement dans le temps du coût budgétaire substantiel (550 millions pour 1987 et 1,1 milliard pour les exercices 1988 et suivants), le Gouvernement tient à ce que les aboutissements de la réforme soient dès à présent inscrits dans le corps même de la L.I.R. (article 174).

#### b) Suppression du droit de timbre proportionnel et de la taxe d'abonnement sur les emprunts obligataires

Ces deux mesures ont pour objet de rendre plus attrayantes les activités du marché primaire à partir de Luxembourg. Elles vont dans le sens d'une plus grande cohérence du régime fiscal des titres et permettra sans doute d'améliorer la part de marché de notre place financière dans les activités d'émission.

La suppression du droit de timbre proportionnel ne vise pas seulement l'émission de titres de sociétés actuellement encore taxés (certains certificats de dépôt et bons de caisse), mais elle sera étendue aux billets à l'ordre et aux lettres de change. Quant à la suppression de la taxe d'abonnement, elle concerne les emprunts émis tant par les sociétés ordinaires que par les sociétés holding.

#### c) Abolition de l'impôt sur le total des salaires

Les effets budgétaires résultant de l'abolition de cet impôt communal, qui revêt un caractère anti-emploi certain, seront compensés dans le chef des 28 communes touchées par cette mesure (cf. infra).

#### d) Allègement de l'impôt commercial communal

Les allègements proposés sont de deux sortes:

- 1) la non mise en compte partielle (40 %) des intérêts des dettes à long terme ainsi que des dettes génératrices de ces intérêts dans le calcul de la base d'imposition (revenu respectivement capital imposable);
- 2) un relèvement de 100 000 francs des abattements applicables au titre du bénéfice d'exploitation: l'abattement pour personnes physiques passant de 800 000 à 900 000

francs, celui pour personnes morales de 600 000 à 700.000 francs.

Si la première série de mesures profite avant tout aux grandes entreprises du secteur industriel qui ont souvent recours au financement des investissements au moyen de fonds empruntés, les principaux bénéficiaires du relèvement des abattements seront par contre les petites et moyennes entreprises des secteurs industriel, artisanal et commercial.

Le déchet de recettes qui résultera de la mise en oeuvre de ces deux mesures ponctuelles d'allègement de la charge fiscale est évalué à un montant total de quelque 1 000 ou 1 150 millions de francs, selon que l'on tient compte ou non de la réduction de 20 % déjà opérée à partir de l'année d'imposition 1980 en matière d'impôt sur le total des salaires.

Afin de tenir les communes indemnes de ce déchet de recettes découlant des mesures proposées en matière d'impôts communaux, le Gouvernement a décidé de compenser dans leur chef l'intégralité de cette moins-value globale de 1 150 millions. Le mécanisme de compensation comportera, d'une part, le versement intégral au profit des communes du produit net de la taxe de consommation sur l'alcool (725 millions) et, d'autre part, une allocation compensatoire (425 millions) figurant au budget des dépenses du Ministère de l'Intérieur.

Le projet de budget déposé à la Chambre prévoit déjà les lignes budgétaires requises pour le fonctionnement de ce mécanisme de compensation. Ce sera par voie d'amendement que le Gouvernement proposera d'inscrire une disposition habilitante permettant d'arrêter par voie réglementaire les modalités d'après lesquelles fonctionnera ce mécanisme de compensation.

### C) Réduction des impôts de solidarité

L'impôt de solidarité sera maintenu. Les taux applicables continuent à être fixés de manière à assurer l'équilibre finan-

cier du fonds de chômage. Ce faisant, le Gouvernement respecte non seulement l'esprit du législateur de 1976, mais il suit également le Conseil Economique et Social qui vient de se prononcer pour le maintien des sources ordinaires de financement du fonds.

En considération de cette position de principe et compte tenu des perspectives d'évolution de la situation financière du fonds de chômage, le Gouvernement propose pour l'exercice 1987 un abaissement substantiel des impôts de solidarité:

- le taux de l'impôt de solidarité prélevé sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques passe de 7,5 à 5 %;
- celui prélevé sur l'impôt sur le revenu des collectivités baisse de 3 à 2 %;
- la contribution à charge des communes sera réduite de 6 à 4 %.

A noter que le produit présumé de l'impôt de solidarité (1,8 milliard) sera largement insuffisant pour couvrir les dépenses prévisibles au titre de l'exercice 1987 (2,8 milliards). A peu près un tiers des dépenses ne pourra donc être couvert que par le biais d'un recours à l'avoir cumulé en début d'exercice.

### L'impact des allègements fiscaux envisagés

Vu leur envergure, il importe d'examiner de plus près les allègements fiscaux envisagés du point de vue de l'impact tant budgétaire que macro-économique.

Le tableau récapitulatif ci-après fournit une indication chiffrée de l'impact budgétaire des allègements fiscaux envisagés.

	Exercice 1987	Exercices 1988 et suivants
Impôt sur le revenu des personnes physiques	2 100	2 500
Impôt sur le revenu des collectivités	550	1 100
Droit de timbre	30	30
Taxe d'abonnement	180	180
Impôt sur le total des salaires	650	650
Impôt commercial communal	350	350
Abattement pour époux salariés	300	350
<b>Sous-total</b>	<b>4 160</b>	<b>5 160</b>
Impôt de solidarité		
- personnes physiques	695	695
- collectivités	85	85
- communal	120	120
<b>Sous-total</b>	<b>900</b>	<b>900</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 060</b>	<b>6 060</b>

Si l'on tient compte du fait que la contribution que les communes supportent au titre de l'impôt de solidarité ne constitue pas une réduction profitant directement aux contribuables, les allègements fiscaux effectifs peuvent être évalués à 4 940 millions au titre de l'exercice budgétaire 1987 ainsi qu'à 5 940 millions pour les exercices 1988 et suivants.

Exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, le total des allègements atteindra quelque 2,1 % en 1987 et quelque 2,5 % à partir de 1988. En tenant compte des allègements déjà accordés au titre de l'exercice en cours, l'effet cumulé des mesures fiscales peut être évalué à près de 3 % pour 1987 et à plus de 3,3 % à partir de 1988.

Rien qu'une simple comparaison avec les ordres de grandeur avancés pour les réformes fiscales entreprises ou annoncées à l'étranger - un demi, voire un pourcent du PIB - permet de mettre en évidence l'envergure des allègements envisagés chez nous. Toute appréciation sérieuse de ces allègements ne saurait cependant être effectuée de façon isolée. C'est ainsi qu'elle doit évidemment tenir compte de l'évolution pluriannuelle des prélèvements obligatoires et notamment de l'alourdissement de la charge intervenue en 1983.

En se basant sur les statistiques de recettes publiques publiées par l'OCDE, force est tout d'abord de constater qu'en matière de pression fiscale globale, le Grand-Duché occupe un rang moyen tant parmi les pays européens membres de l'OCDE qu'au sein de la Communauté. Si la pression fiscale n'est donc nullement exceptionnelle chez nous, il n'en reste pas moins que suite notamment à l'effort consenti par la collectivité nationale en vue de la restructuration sidérurgique, le total des recettes fiscales exprimé en pourcentage du PIB s'est considérablement accru pour atteindre 42 % en 1983. Compte tenu de l'évolution enregistrée depuis cette date et sous l'effet des allègements fiscaux décidés pour 86 et proposés pour 1987, ce rapport devrait retomber à environ 37-38 %, soit un ordre de grandeur correspondant à la moyenne des années 1975-1982. L'écart qui subsistera par rapport aux niveaux caractérisant la situation d'avant-crise -30 à 32 % - reflète le caractère structurel des problèmes auxquels notre économie se trouve confrontée et qui resteront au centre de l'action publique.

En ce qui concerne maintenant la répartition de l'enveloppe globale entre les allègements fiscaux accordés aux entreprises et ceux réservés aux personnes physiques, elle découle d'un choix politique dans lequel sont intervenus, à côté des critères purement économiques, d'autres considérations telle que par exemple la contribution relative de chacun à l'effort de solidarité exceptionnel exigé dans le cadre de la loi du 1er juillet 1983. Les rapports qui en résulteront à partir de 1988 sont de 60/40 respectivement 55/45 en faveur des personnes physiques selon que l'on inclut ou non dans le calcul l'impôt de solidarité. L'équilibre se trouve encore amélioré du fait que l'impôt sur le revenu des personnes physiques comporte certains éléments, tels que le bénéfice commercial, qui, dans une approche plus nuancée, seraient à comptabiliser parmi les allègements pris en faveur des entreprises.

#### **Les dépenses visant le renforcement des structures économiques et la consolidation du progrès social**

Le paquet d'allègements fiscaux développé ci-avant constitue sans doute l'option essentielle du projet de budget pour

1987. Ceci d'autant plus que l'envergure de ces mesures dépend forcément du degré de rigueur et de sélectivité respecté en matière de politique des dépenses. Aussi, concourant vers les mêmes objectifs, les mesures fiscales d'envergure renforcent-elles d'autant les accents plus traditionnels inscrits du côté des dépenses.

#### **Le renforcement des structures économiques**

Dans son programme de législature, le Gouvernement a tenu à souligner que l'objectif fondamental et prioritaire de son action reviendrait à la restructuration et à la modernisation de nos structures économiques ainsi qu'à leur adaptation aux exigences de la concurrence internationale et donc aux mutations technologiques qui caractérisent l'évolution actuelle.

Avec la présentation du projet de budget pour 1987, le Gouvernement se propose de faire un pas important en direction de la réalisation de cet objectif. Les efforts de restructuration sidérurgique étant sur le point d'aboutir, le projet marque également un tournant partiel dans le choix des moyens utilisés dans le domaine du soutien de l'activité économique: des dépenses budgétaires proprement dites on passe partiellement à ce qu'il est convenu d'appeler les dépenses fiscales.

#### **A. L'incitation à l'investissement privé**

En améliorant sensiblement les perspectives de rentabilité, les allègements fiscaux proposés en faveur des entreprises -quelque 2,3 milliards dès 1988, rappelons-le -, sont de nature à inciter davantage à l'investissement. L'assainissement des secteurs traditionnels de même que la consolidation des entreprises prospères peuvent dès lors être poursuivis dans des conditions améliorées; l'implantation de nouvelles activités deviendra plus attrayante.

L'effort de modernisation et de diversification économique se trouve ainsi placé sur les deux piliers avancés dans le programme gouvernemental, à savoir un allègement du régime fiscal ainsi qu'une efficacité accrue des principaux instruments d'intervention publique existants.

La loi-cadre d'expansion économique, améliorée, du 14 mai 1986, ne manque d'ailleurs pas d'exercer un impact sur les crédits afférents du Ministère de l'Economie. Aussi le projet de budget pour 1987 prévoit-il des crédits substantiels dans l'intérêt de l'allocation des aides directes et indirectes résultant du relèvement des taux. Les montants inscrits tiennent compte et des engagements pris et des engagements à prévoir. Dans le même contexte, il y a lieu de souligner les moyens importants mis en oeuvre au profit des infrastructures industrielles. A noter que certaines de ces réalisations, notamment celles prévues à Rodange et à Differdange, bénéficieront en outre d'un co-financement communautaire dans le cadre de programmes introduits au FEDER.

Il convient ensuite de relever que le projet de budget pour 1987 prévoit un accroissement très substantiel des crédits destinés à favoriser les projets de recherche et de développement. Au total, les crédits afférents qui sont inscrits aux budgets des Ministères de l'Education Nationale et de l'Economie passent de 29 millions en 1986 à quelque 260 millions en 1987.

Ce bond impressionnant illustre la volonté du Gouvernement de stimuler le renouveau en général, documente l'accent prioritaire donné aux efforts de recherche-développement et rend possible la prise en compte des initiatives de recherche dans le secteur sidérurgique, cela dans le contexte du régime général national et dans le cadre de la réglementation communautaire.

A noter enfin que la section «recherche scientifique et recherche appliquée» du projet de budget a été conçue dans l'hypothèse que le projet de loi ayant pour objet l'organisation de la recherche et du développement technologiques dans le secteur public ainsi que le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique entre entreprises et le secteur public, déposé à la Chambre des Députés le 18 juillet 1986, soit voté avant la fin de l'année.

En augmentant les crédits réservés par le Ministère des Classes moyennes à l'exécution des mesures prévues au titre de la loi-cadre du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat, le Gouvernement entend poursuivre d'une façon encore plus efficace et plus prompte sa politique d'encouragement à l'investissement dans les PME. A ce sujet, il importe de souligner également l'impact considérable des aides accordées par la SNCI sous forme de crédits d'équipement. La majoration des subsides alloués aux services de promotion fonctionnant près des Chambres des Métiers et du Commerce complète cet effort financier consenti en vue d'assurer le maintien des quelque 60 000 emplois offerts par ce secteur important de notre économie.

Le relèvement notable des crédits inscrits en faveur des mesures économiques spéciales contractées dans l'intérêt de l'agriculture vise non seulement à couvrir les besoins accrus de liquidation découlant des engagements pris au titre de la loi de 1978, mais il tient également compte des moyens nécessaires au démarrage de la nouvelle loi promouvant le développement de l'agriculture, loi dont le Gouvernement escompte qu'elle sera promulguée vers la fin de l'année en cours.

En considération notamment des bouleversements qui se sont produits ces dernières années sur la scène agricole communautaire, le Gouvernement a par ailleurs décidé d'augmenter l'indemnité compensatoire annuelle (+20 % en l'espace de 2 ans) pour améliorer ainsi la situation de revenu des exploitants agricoles. Dans ce même ordre d'idées, il convient de signaler que les crédits inscrits dans l'intérêt des indemnités allouées aux producteurs s'engageant à abandonner définitivement la production laitière, connaîtront un accroissement dépassant les 50 %.

## B. Les investissements de l'Etat

Cet important effort d'aide à l'investissement privé se trouve complété par un volume élevé d'investissements publics, volume qui témoigne de la volonté du Gouvernement d'améliorer les infrastructures publiques indispensables à la restructuration du potentiel de production de notre économie.

L'évolution des investissements directs de l'Etat prévue dans le cadre du projet de budget pour 1987 se trouve caractérisée par une progression de 10,7% par rapport au budget définitif 86 et de près d'un tiers par rapport au compte pro-

visoire 85. Cette progression programmée de l'effort d'équipement déployé par l'Etat est d'autant plus remarquable si l'on tient compte du niveau élevé qui caractérise, dès le début de la présente décennie, les dépenses d'investissement public.

Le montant total des investissements directs de l'Etat - plus de 8,8 milliards de francs - comporte, à raison de 40% environ, des investissements financés directement par le budget, les 60% restants transitant par les fonds d'investissements publics. Etant donné que la progression précitée des dépenses d'investissement s'explique quasi-exclusivement par l'évolution des dépenses à charge de ces fonds, un examen plus nuancé en la matière s'impose déjà au stade de la présentation du projet.

- Deux fonds, à savoir le fonds d'investissements pour les postes et télécommunications et le fonds spécial pour la protection de l'environnement, affichent chacun un doublement ou un quasi-doublement de leurs dépenses en l'espace de deux ans seulement.

En ce qui concerne le fonds cité en premier, il s'agira en premier lieu d'accélérer à l'avenir les projets de digitalisation de la commutation téléphonique et de la transmission par câbles optiques. Du côté dotation, les moyens financiers mis à disposition permettront la relance du programme de modernisation dans les meilleures conditions possibles.

Les dotations du fonds pour l'environnement suffisent également pour évacuer le programme pluriannuel en matière d'assainissement des eaux, de lutte contre la pollution atmosphérique et de protection du milieu naturel. La vocation nouvelle du fonds permet d'entreprendre, à côté des traditionnels travaux d'épuration des cours d'eau, d'autres actions prioritaires telles que l'implantation de centres nationaux d'élimination des déchets industriels, la création de zones vertes et de réserves naturelles ou encore l'élaboration d'un système d'information sur l'environnement.

- Les trois fonds d'investissements publics placés sous l'autorité du Ministre des Travaux Publics accusent une quasi-stagnation de leurs dépenses. Citons parmi les projets prioritaires dont les travaux seront entamés, respectivement poursuivis en 1987:

- au titre des investissements administratifs: le bâtiment de la division technique des P. et T. et le centre de dédouanement à Gasperich, le bâtiment central de la gendarmerie et de la police, le nouveau bâtiment administratif à l'aéroport, le réaménagement des anciens prisons du Grund;

- au titre des investissements scolaires: le centre universitaire, le lycée technique de Bonnevoie, le centre du commissariat du gouvernement à la formation professionnelle, l'institut pour infirmes moteurs cérébraux à Luxembourg;

- au titre des investissements sanitaires et sociaux: le nouveau bâtiment en remplacement de l'hospice du Rham.

- Reste le fonds des routes. Le programme prévu à charge du budget 87 s'élève à plus de 1,8 milliard, soit une progression de plus de 50% par rapport tant des dépenses programmées pour 86 que des travaux réalisés en 85. Cette progression s'explique pour plus de la moitié par les travaux envisagés sur le réseau de grande voirie du sud du pays.



En vue de permettre le déroulement des travaux d'après le calendrier envisagé, le Gouvernement arrêtera sous peu, sur base notamment de l'étude d'impact qui vient de lui être présentée, le tracé définitif qu'empruntera la voie-express. A cette occasion, il précisera également ses vues en ce qui concerne le contournement de la ville de Luxembourg. Compte tenu des priorités et de l'état d'avancement différent des dossiers, le projet de contournement «est» de la ville n'intervient toutefois que très faiblement dans le coût budgétaire du programme arrêté pour 87.

### La consolidation du progrès social

Certains des mécanismes proposés dans le cadre de l'adaptation du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, tels que l'accroissement de 11% du minimum forfaitaire exonéré, le relèvement de 10 à 12% du taux d'accroissement initial ou encore l'allongement des tranches de revenu, visent à alléger la charge fiscale des ménages à faible et moyen revenu. Aussi un célibataire ayant un revenu imposable mensuel de 25.000 francs verra-t-il son revenu disponible mensuel accroître de quelque 700 francs, l'allègement correspondant pour un revenu de 40.000 francs s'élevant à environ 1.100 francs.

L'utilisation de la fiscalité comme instrument de la politique sociale se heurte toutefois à des limites étroites qui découlent des principes inhérents à une fiscalité à caractère progressif. Voilà pourquoi le Gouvernement a tenu à ce que l'impact insuffisant que toute réforme fiscale ne manque pas de produire pour les ménages à faible revenu soit complété par des initiatives engagées sur le plan des dépenses.

Aussi, et en dépit de l'étroitesse de la marge de manoeuvre budgétaire, le projet de budget pour 1987 comporte-t-il tout un ensemble de crédits, au total très important, dans l'intérêt de l'amélioration de la situation des couches défavorisées de la population.

Il faut mentionner en premier lieu la réalisation de ce point important du programme gouvernemental que constitue la mise en application de la loi organisant la lutte contre

la pauvreté. A cet égard, il y a lieu de relever que les chiffres budgétaires proposés englobent un crédit supplémentaire -représentant le surcroît net du coût pour 1987 - de 400 millions dans l'intérêt notamment de l'introduction d'un revenu minimum garanti.

Le projet de budget aligne par ailleurs un certain nombre d'autres crédits destinés au financement de nouvelles mesures à caractère social.

- Les crédits réservés au service de l'intégration sociale de l'enfance augmentent de plus de 14% (+ 77 millions). Ils permettront, par le biais tant de l'extension des foyers existants que de l'ouverture de foyers nouveaux dans des régions du pays non encore ou insuffisamment dotées de crèches, de subvenir aux besoins constants de nouvelles places dans les foyers de jour.

- Au niveau des internats, les nouvelles initiatives mettent l'accent plutôt sur le placement de personnes handicapées (projet à Grevenmacher et conventionnement des institutions à Betzdorf et à Dalheim). Ces actions en faveur de cette couche défavorisée de notre population se trouvent complétées par un relèvement de 10% de l'allocation spéciale accordée aux personnes gravement handicapées. S'y ajoute également le relèvement des crédits prévus dans l'intérêt de la création et de l'extension d'ateliers protégés.

- Dans le domaine médico-social, le projet de budget prévoit les crédits requis (54 millions) pour l'ouverture de deux nouvelles maisons de soins à Pétange et à Esch-sur-Alzette. Parallèlement, les services de soins à domicile, d'aides familiales et d'intervention précoce seront développés.

A noter par ailleurs qu'au titre de la coopération au développement, d'importants efforts financiers sont prévus pour l'exercice 1987 (+ 12%) afin de renforcer nos interventions face à des besoins toujours croissants des populations du tiers monde. Ces efforts accrus découlent logiquement des instruments nouveaux qui viennent d'être mis en place et ils démontrent une fois de plus, si besoin en est, l'attention particulière que le Gouvernement attache aux difficultés auxquelles doivent faire face les populations du Tiers-Monde.

# Les traits essentiels du projet de budget pour 1987

Les accents prédécrits du projet de budget pour 1987 s'insèrent non seulement dans le cadre économique et social actuel et des impératifs qui s'en dégagent, mais ils découlent également des lignes de conduite que le Gouvernement s'est données en matière de politique budgétaire. L'objet de la deuxième partie de cet exposé sera de commenter les chiffres et les évolutions budgétaires qui résultent de cette application pour examiner ensuite leur impact sur la situation et le développement à plus long terme des finances de l'Etat.

## Les lignes de conduite de la politique budgétaire

En vue de la mise au point globale du projet de budget pour 1987, le Gouvernement a dû tenir compte de deux éléments fondamentaux, à savoir les orientations communautaires de politique budgétaire et les principes de politique budgétaire du programme gouvernemental.

## Les orientations communautaires de politique budgétaire

En date du 7 juillet 1986, à l'occasion du deuxième examen trimestriel de la situation économique dans la Communauté, le Conseil ECO/FIN, sur proposition de la Commission, a arrêté les orientations quantitatives pour les budgets publics de l'année prochaine.

La stratégie préconisée de coopération pour la croissance et l'emploi vise, sur le plan budgétaire, à provoquer et à entretenir des enchaînements positifs entre l'augmentation de la croissance et de l'emploi, d'une part, et l'élargissement de la marge de manoeuvre budgétaire, d'autre part. Ce n'est toutefois que dans un groupe restreint d'Etats membres composé de la RFA, de la France, du Royaume-Uni et du Grand-Duché que la situation budgétaire est jugée suffisamment détendue pour avoir un effet positif sur la situation économique. Les marges de manoeuvre existantes devraient être utilisées, en cas de besoin au cours de l'année 1987, pour réduire les prélèvements obligatoires et pour augmenter les investissements publics économiquement rentables.

Concernant plus particulièrement le Grand-Duché, les orientations budgétaires ci-après ont été formulées par la Commission vers le début du mois de juillet:

1. Grâce à une demande intérieure nettement plus soutenue, la croissance économique sera plus vive en 1986 et surtout en 1987. L'inflation se réduit très fortement en 1986 mais remontera quelque peu en 1987.

2. Malgré les charges au titre de la sidérurgie qui grèvent encore le budget et des allègements fiscaux de l'ordre de 1% du PIB, l'exercice 1986 devrait se solder par un excédent net de l'ordre de 3,5 milliards de francs, grâce à la gestion très stricte des dépenses et aux plus-values fiscales qui seront de l'ordre de 4 milliards. Cet excédent permettra de parachever la constitution des réserves des fonds d'investissements requis pour financier le surcroît de dépenses de ces fonds, au-delà des dotations normales.

3. La marge de manoeuvre budgétaire étant ainsi reconstituée, l'allègement fiscal, déjà annoncé dans son principe par le Gouvernement, pourrait être substantiel. L'orientation proposée par la Commission table sur une réduction de la fiscalité des entreprises et des personnes physiques de 4 milliards (effet budgétaire pour 1987 d'un programme échelonné éventuellement sur deux ou plusieurs exercices). Dans ces conditions et compte tenu des dépenses supplémentaires à prévoir pour la fonction publique et les pensions, une gestion sévère des autres dépenses s'imposera pour assurer l'équilibre des finances de l'Etat. Le risque d'un léger déficit n'est pas à exclure, mais pourrait être accepté temporairement compte tenu des effets induits que l'allègement de la pression fiscale pourrait exercer ultérieurement.»

## Les principes de politique budgétaire du programme gouvernemental

Le Gouvernement continue à pratiquer une politique budgétaire qui vise à ajuster l'évolution des dépenses publiques sur la croissance du produit intérieur brut dans une optique du moyen terme. Deux éléments interviennent dans la définition de l'orientation quantitative découlant de cette approche plutôt structurelle, à savoir:

- les possibilités de croissance réelle à moyen terme du PIB;
- l'évolution probable de l'échelle mobile des salaires.

Concernant les possibilités de croissance à moyen terme de notre économie et compte tenu des développements exposés en guise d'introduction à la présente, l'hypothèse d'un rythme de croissance de 2,8 % a été retenue. Cette hypothèse peut être qualifiée de prudente. En effet, même si ce taux devrait correspondre à l'ordre de grandeur de la croissance escomptée pour l'année 1987, il n'en reste pas moins que le taux de croissance moyen effectivement réalisé au cours de la période 84 - 86, soit 3,2 %, non seulement dépasse la prévision en question, mais se situe également bien au-delà de la croissance annuelle -1,3 % - résultant des hypothèses retenues successivement dans le cadre des projets de budget des exercices correspondants.

Quant à l'évolution probable de l'échelle mobile des salaires, elle se trouve basée sur l'hypothèse d'une hausse de l'indice des prix à la consommation, en moyenne annuelle, de 0,9 % pour 1986 et de 2,3 % pour 1987. Aux termes de ces hypothèses, la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires atteindrait les niveaux de 424,4 points pour l'année en cours (au lieu des 435,6 points prévus au budget 86) et de 436,7 points pour l'année à venir.

Sur base de ces deux facteurs, on aboutit à une norme d'augmentation annuelle des dépenses de 3 %. Il s'agit en l'occurrence d'une orientation qui non seulement reste inférieure à celles des années passées, mais qui constitue également, et de loin, la norme la plus faible jamais avancée depuis le début de la crise économique.

## Les principaux chiffres du projet de budget pour 1987 et leur impact sur la situation des finances publiques

En mettant au point un projet de budget qui limite l'accroissement des dépenses à moins de 1,8 %, le Gouvernement non seulement reste en-deça de la norme, mais encore réalise-t-il un taux de progression qui, abstraction faite de l'exercice 1984, constitue le taux le plus faible jamais atteint dans le cadre de l'établissement d'un projet de budget. Compte tenu de la très grande rigidité qui caractérise les structures budgétaires, la réalisation de ce taux de progression du total des dépenses est à considérer comme un résultat très appréciable.

Bien qu'elle soit de nature à souligner parfaitement la maîtrise des dépenses qui caractérise le projet de budget

pour 1987, cette affirmation mérite toutefois d'être nuancée à la lumière du recul des éléments budgétaires exceptionnels liés à la restructuration sidérurgique. Déduction faite de ces éléments exceptionnels, le total des dépenses budgétaires progresse en effet de 5 % entre 1986 et 1987. Les commentaires chiffrés qui vont suivre ont précisément pour objet d'approfondir quelque peu ces évolutions.

### Les principaux chiffres et éléments budgétaires

#### A. L'examen chiffré du projet de budget

Par rapport au compte provisoire de l'exercice 1985 et au budget définitif pour 1986, le projet de budget pour 1987 se présente comme suit:

	Compte provisoire 1985	Budget définit. 1986	Projet du budget 1987	Variation	
				en millions	en %
<b>Budget ordinaire</b>					
Recettes .....	80.221,1	77.490,8	78.455,4	+ 964,6	+ 1,24
Dépenses .....	63.567,8	66.811,0	70.262,7	+3.451,7	+ 5,17
Excédents .....	+ 16.653,3	+ 10.679,8	+ 8.192,7	-2.487,1	—
<b>Budget extraordinaire</b>					
Recettes .....	1.099,8	1.135,1	1.153,5	+ 18,4	+ 1,62
Dépenses .....	16.130,1	11.469,4	9.419,2	+2.050,2	+ 17,88
Excédents .....	-15.030,3	-10.334,3	- 8.265,7	+2.068,6	—
<b>Budget total</b>					
Recettes .....	81.320,9	78.625,9	79.608,9	+ 983,0	+ 1,25
Dépenses .....	79.697,9	78.280,4	79.681,9	+1.401,5	+ 1,79
Excédents .....	+ 1.623,0	+ 345,5	- 73,0	- 418,5	—

#### B. Le développement des principaux éléments budgétaires

Avec un montant de près de 79,7 milliards, les dépenses proposées progressent au total de quelque 1,4 milliard ou de 1,8 % par rapport aux crédits inscrits au budget voté pour l'année en cours. Après déduction des éléments exceptionnels liés à la restructuration sidérurgique, l'accroissement se chiffre à près de 3,7 milliards, soit le taux de progression précité de 5 %.

En accusant une progression de près de 5,2 %, c'est l'évolution des dépenses ordinaires qui, manifestement, se trouve à l'origine du dépassement de la norme.

En vue d'expliquer cet état des choses, il convient de rappeler une fois de plus que les dépenses ordinaires ne doivent pas être confondues aux seules dépenses de fonctionnement ou de consommation. Elles constituent en fait un ensemble hétérogène qui renferme e. a. des dépenses d'investissements et des transferts de revenus et de capitaux. L'énumération succincte des variations subies par quelques sous-ensembles significatifs confirme le bien-fondé de ces développements: dépenses de consommation: + 6,9 %; transferts de revenus

aux ménages: + 13,4 %; investissements directs: + 10,5 %. Bien que dépassant la norme, les dépenses de consommation ne constituent donc pas la catégorie de dépense ordinaire dont l'évolution serait la plus dynamique.

Il faut préciser par ailleurs qu'une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement ne signifie nullement l'absence de tout accent en la matière.

Citons à titre d'exemple le fait que la réduction des engagements nouveaux - de 158 en 1986 à 129 unités en 1987 - et le non-remplacement partiel des agents quittant le service de l'Etat n'empêche pas une augmentation de 46 unités des effectifs de la gendarmerie et de la police. Compte tenu de l'évolution de la criminalité et de l'apparition de nouvelles formes d'actes criminels, le Gouvernement a en effet décidé de majorer de 120 unités l'effectif de chacun des deux corps précités pendant la période 85-90, soit un doublement des augmentations prévues initialement.

Parallèlement, des efforts spéciaux sont consentis pour accélérer le programme de modernisation de l'équipement

technique des forces de l'ordre, les dépenses budgétaires afférentes augmentant de 135 % en l'espace de 3 ans seulement (84-87). D'autres accents en matière de dépenses de fonctionnement pourraient être avancés: enseignement, justice, environnement, introduction de la bureautique dans les services de l'Etat, etc..

Pour revenir à cet accroissement de 6,9 % qui caractérise tant les dépenses de consommation, en général, que les dépenses de personnel, en particulier, force est de constater qu'il s'explique pour l'essentiel par les dépenses nouvelles découlant des trois mesures décidées en matière de rémunération de la fonction publique - relèvement de 1,5 % du point indiciaire au 1.1.87, harmonisation des possibilités de promotion et cas de rigueur. Ce paquet de trois mesures suffit en effet pour expliquer le dépassement de la norme au titre des dépenses ordinaires.

Les dépenses extraordinaires présentent une évolution qui, à première vue, peut surprendre: - 17,9 %. La maîtrise des dépenses budgétaires se ferait-elle au prix d'un effondrement des dépenses visant prioritairement à améliorer les conditions de développement du pays?

L'explication réside tout simplement dans l'évolution des éléments exceptionnels liés à la restructuration sidérurgique. Du moment que l'on exclut ces éléments, les dépenses extraordinaires proposées au projet de budget pour 1987 n'accusent plus qu'une réduction de 0,4 % par rapport aux crédits inscrits au budget voté de l'année en cours. Elles se situent donc pratiquement à un niveau identique et répondent tout à fait aux impératifs de la situation économique et sociale.

Du côté des recettes ordinaires, la croissance entre budget voté pour 1986 et projet de budget pour 1987 s'élève à 1,2 % seulement. Cette progression très modérée découle évidemment des importantes mesures fiscales arrêtées par le Conseil de Gouvernement dans le cadre de l'établissement du projet de budget sous examen. L'impact de ces mesures sur le total des recettes ordinaires peut en effet être évalué à 4.665 millions. En l'absence de ces mesures fiscales, les recettes ordinaires se seraient donc accrues de plus de 5,6 milliards, soit un taux de progression de 7,3 %.

Un taux de cet ordre de grandeur reflète parfaitement les perspectives économiques et sociales plutôt favorables qui viennent d'être exposées en guise d'introduction à la présente et qui seront également à l'origine de plus-values fiscales à comptabiliser au compte général de l'année en cours.

Pour ce qui est enfin des recettes extraordinaires, elles enregistrent une quasi-stagnation étant entendu que, tout comme le budget voté pour 1986, le projet de budget pour 1987 prévoit l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant d'un milliard de francs. A noter encore dans ce contexte qu'il est prévu d'émettre l'année prochaine un emprunt extrabudgétaire de 750 millions au profit du fonds des routes. Vu l'état de trésorerie, l'émission de l'emprunt d'un milliard prévu au budget voté pour l'année en cours pourrait par contre ne pas avoir lieu.

#### **L'équilibre global du projet de budget et la consolidation de la situation financière de l'Etat**

Abstraction faite de l'emprunt d'un milliard prévu dans l'intérêt du financement d'une partie des dépenses extraordi-

naires figurant au budget proprement dit, le projet de budget pour 1987 a pu être arrêté avec un excédent de dépenses de près de 1,1 milliard, alors que, dans la même hypothèse, le budget pour 1986 a été voté avec un déficit de quelque 650 millions. Si l'on adoptait la méthode de présentation harmonisée préconisée par les services de la Commission des C.E., c'est-à-dire en éliminant notamment les dépenses d'amortissement de la dette publique, ce déficit budgétaire se transformerait en une capacité de financement d'un ordre de grandeur de 500 millions.

Du fait de la présentation de ce projet de budget équilibré, l'effort de consolidation des différents éléments qui reflètent la situation financière de l'Etat pourra être poursuivi.

En tenant compte de l'emprunt tant budgétaire qu'extrabudgétaire - au total 1.750 millions - la dette consolidée nette de l'Etat s'accroîtra de quelque 200 millions seulement. Avec une dette de l'Etat qui, exprimée en pourcentage du PIB ne se chiffre qu'à 8 %, notre pays occupe un rang tout à fait privilégié au sein tant de la Communauté que de l'OCDE et il continue à disposer d'une capacité d'endettement intacte.

Cette marge de manoeuvre se trouve renforcée du fait de l'existence d'une réserve budgétaire qui, sur base des chiffres du budget voté pour 86 ainsi que du projet 87, devrait atteindre la barre des 5 milliards à la clôture de l'exercice 1987.

Les réserves des fonds d'investissements publics constituent le troisième élément dont l'évolution importe du point de vue de la situation financière de l'Etat. Du fait de la politique budgétaire pratiquée dès 1984 et qui visait à reconstituer dans un premier temps les moyens de financement des dépenses à caractère structurel, les avoirs des fonds sont passés de moins d'un milliard fin 83 à plus de 9 milliards fin 85. A cet égard, il importe encore de rappeler que, d'après les prévisions actuelles, le compte de l'exercice 1986 pourrait être clôturé avec un excédent de recettes plus élevé que prévu, de sorte que les divers fonds d'investissements publics pourraient encore être alimentés par des dotations supplémentaires au moment de la clôture de l'exercice en cours.

Compte tenu des avoirs prévisibles, le financement de l'ambitieux programme d'investissements publics, prévu jusqu'à la fin de la présente législature, semble d'ores et déjà assuré. Les alimentations annuelles pourront être maintenues au niveau actuel, à condition qu'une partie des dépenses du fonds des routes continue à être financée par un recours limité à l'emprunt.

La politique de reconstitution des réserves, souvent critiquée par l'opposition, permettra d'assurer le financement d'un programme d'investissements d'envergure sans pour autant limiter la marge de manoeuvre budgétaire requise pour la mise en place d'allègements fiscaux durables.

#### **CONCLUSION**

Nous bénéficions à l'heure actuelle des effets de la reprise conjoncturelle et nous récoltons les premiers fruits de l'effort de restructuration prolongé fourni par l'ensemble de la collectivité nationale. Il nous appartient aujourd'hui de saisir les nouvelles chances qui s'offrent à nous afin de pour-

suivre, dans un environnement plus favorable, l'effort de longue haleine requis en vue de réussir l'entreprise de modernisation et de diversification des structures économiques. Ne compromettons pas nos perspectives de consolidation en nous laissant par trop éblouir par les premiers succès d'un revirement qui reste encore fragile!

En essayant d'entretenir des enchaînements positifs entre le court et le long terme, la politique budgétaire vise, à travers et au-delà de son impact purement conjoncturel, à renforcer les potentialités de développement de nos structures économiques.

Le projet de budget pour 1987 marque une nouvelle étape dans la voie du redressement de notre pays: la phase de la reconstitution de la marge de manoeuvre financière requise dans une optique du moyen et long terme étant close, nous entamons maintenant l'étape de la réduction des prélèvements obligatoires.

L'allègement de la fiscalité est l'une des conditions essentielles du redressement économique. L'abaissement des impôts nous redonne pleinement le goût de l'initiative, il nous invite à l'effort. Plus que jamais il importe donc de rappeler que l'action publique ne peut qu'inciter et accompagner les initiatives privées et que l'Etat ne saurait, à lui seul, assurer une croissance durable.

Les mesures proposées dans le cadre du projet de budget sont de nature à consolider le climat de confiance qui règne à nouveau dans notre pays.

Le budget pour 1986 avait donné le signal d'une mobilisation de ce pays en vue d'entreprendre l'indispensable mutation de notre cadre de vie. Si le projet de budget pour 1987 renforce notre détermination d'aller de l'avant, il y ajoute également un élément nouveau: l'extension de l'espace de liberté.

Cette plus grande liberté des choix, il faut maintenant que les acteurs de la scène économique en fassent une bonne utilisation. La perspective ouverte par l'abaissement de la fiscalité d'être plus justement récompensé de ses efforts doit conduire chacune et chacun d'entre nous à participer activement à la reprise et à la consolidation à long terme de notre économie. Nous pouvons le faire d'autant plus facilement que le filet de la sécurité sociale vient, parallèlement, d'être tissé de façon plus fine encore.

La discussion du projet de budget pour 1987 fournira une occasion unique pour parfaire cet effort de sensibilisation et de motivation. Les organes législatifs et consultatifs, l'ensemble des forces vives de la nation devraient pouvoir surmonter les divergences de vues qui les distinguent pour participer activement à l'instauration de ce climat de confiance et de liberté. Les premiers échos émanant tant de l'intérieur que de l'étranger sont fort encourageants à cet égard. Espérons que la défense d'intérêts particuliers, qu'ils soient de nature politique ou socio-professionnelle, ne soit pas formulée de façon à ce qu'elle puisse retarder la remise en marche de notre économie et nuire ainsi au bien-être général.

## Le baptême de Son Altesse Royale le Prince Louis

La cérémonie de baptême de Son Altesse Royale le Prince Louis, né le 3 août 1986 à la Maternité Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, s'est déroulée le dimanche 14 septembre, dans la salle des fêtes du Palais grand-ducal, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, des petits princes Guillaume et Félix, de Son Altesse Royale la Princesse Margaretha, épouse du Prince Nicolas de Liechtenstein, marraine, de Monsieur Xavier Sanz de Acedo, parrain, un ami du couple héritier, des grands-parents, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Monsieur et Madame Mestre, les parents de la Grande-Duchesse Héritière, la Duchesse de Hohenberg, l'Archiduchesse Marie-Astrid et l'Archiduc Christian de Habsbourg, le Prince Nicolas de Liechtenstein, ainsi que Monsieur et Madame Carlos Esteve, la soeur de la Grande-Duchesse Héritière avec son mari.

Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Monsieur François Goerens, Président du Conseil d'Etat et Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg assistaient à la cérémonie. Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Léon Bollen-dorff, retenu à l'étranger ne put assister à la cérémonie du baptême.

Le Prince Louis-Xavier-Marie-Guillaume fut baptisé par Monseigneur Jean Hengen, Archevêque-Evêque de Luxem-

bourg, assisté du Chanoine Mathias Schiltz, Vicaire Général, de l'abbé Georges Vuillermoz, Aumônier de la Cour et de l'abbé Roger Heintz, curé de St. Michel.

Monseigneur Hengen adressa des paroles de bienvenue aux parents, à la marraine et au parrain et à tous les participants à la cérémonie du baptême, en soulignant le sens du baptême et de l'engagement qui est pris par les parents et les parrains qui présentent l'enfant au représentant de la communauté chrétienne. Dans son homélie, Monseigneur Hengen dit: «C'est à Vous, les Parents, la Marraine et le Parrain, aidés par la prière de l'Eglise, d'offrir Votre foi au Seigneur pour et à la place de Votre Enfant. Avec le concours de Votre foi, Dieu ajoutera à cette vie une nouvelle force vitale. Il appartient à vous de la développer par le concours de l'amour de Dieu et de Votre amour. Votre amour s'exprimera par Votre constante sollicitude tant naturelle que religieuse et par les attentions multiples et délicates dont vous entourerez le petit Prince, en union avec sa Marraine et son Parrain, ses Grands-Parents et toute sa Famille.

Que ces marques d'amour, de Votre amour et de l'amour de Dieu réalisent nos souhaits fervents de bonheur!»

Après la profession de foi des parents, de la marraine et du parrain, le sacrement du baptême fut administré au Prince Louis qui fut ensuite consacré, comme il est de tradition, à la Sainte Vierge, Patronne de Luxembourg.

La cérémonie de baptême fut clôturée par la signature de l'acte de baptême par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, la Princesse Margaretha, Monsieur Xavier Sanz de Acedo et par Monseigneur Jean Hengen, Archevêque-Evêque de Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'homélie prononcée par Monseigneur Jean Hengen, Archevêque-Evêque de Luxembourg, lors de la cérémonie du baptême:

«L'Eglise fête aujourd'hui la Croix glorieuse de notre Seigneur Jésus-Christ. Instrument de mort, la croix est devenue pour quiconque s'associe à Jésus-Christ, source de vie, de salut, de gloire. Cette fête de la Croix est donc un jour de joie et de gratitude.

Il l'est doublement pour nous, rassemblés autour du Prince Louis, puisque dans quelques instants, nous allons célébrer son baptême. En effet, né à la vie naturelle, cet Enfant va naître une seconde fois à une autre vie, la vie surnaturelle, la vie du royaume de Dieu dont le Christ, mourant sur la croix et ressuscitant le matin de Pâques, a largement ouvert la porte à quiconque veut y entrer. On y entre précisément par le baptême. Jésus lui-même l'a dit: «... à moins de naître d'en-haut... à moins de naître d'eau et d'Esprit, nul ne peut entrer au royaume de Dieu» (Jean 3,2).

Naître d'eau et d'Esprit veut dire être baptisé dans l'eau fécondée par la puissance de l'Esprit Saint. Etre baptisé signifie d'un côté, être plongé dans l'eau, signifie d'un autre côté, être retiré de l'eau, être redonné à la vie, rafraîchi et revivifié. Par ce mouvement d'immersion et d'émersion - même s'il se trouve assez réduit dans l'actuel rite baptismal - le chrétien participe à la mort et la résurrection du Christ d'une façon symbolique, mieux d'une façon sacramentelle puisque le rite du baptême, par la volonté du Seigneur, n'indique pas seulement le mystère pascal de Jésus: sa mort et sa résurrection, mais le réalise avec tous ses fruits spirituels. «Nous avons été ensevelis avec le Christ par le baptême dans la mort, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous vivions nous aussi dans une vie nouvelle» (Rom 6, 4-6).

Par son baptême chrétien l'homme devient fils ou fille de Dieu. Il participe dorénavant à la vie du Fils de Dieu qui est une vie dans l'Esprit-Saint. Voilà pourquoi l'homme baptisé passe des ténèbres du péché à la sainteté lumineuse du Christ. «Autrefois vous étiez ténèbres; maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur» (Eph 5,8). Nous appartenons donc par notre baptême au Seigneur. Nous devenons membres de son corps qui est l'Eglise.

Quelles richesses, quels titres de noblesse, quel honneur et quel bonheur cachés dans ces quelques gouttes d'eau fécondées par l'Esprit du Christ! Elles manifestent tout l'amour de Dieu qui s'engage entièrement pour le salut du baptisé. Celui-ci de son côté s'engage par sa foi à consacrer sa vie au Seigneur avec amour.

C'est à Vous, les Parents, la Marraine et le Parrain, aidés par la prière de l'Eglise, d'offrir Votre foi au Seigneur pour et à la place de Votre Enfant. Avec le concours de Dieu Vous Lui avez donné, chers Parents, la vie naturelle. Avec le concours de Votre foi, Dieu ajoutera à cette vie une nouvelle force vitale. Il appartient à vous de la développer par le concours de l'amour de Dieu et de Votre amour. Votre amour s'exprimera par Votre constante sollicitude tant naturelle que religieuse et par les attentions multiples et délicates dont vous entourerez le petit Prince, en union avec sa Marraine et son Parrain, ses Grands-Parents et toute sa Famille.

Que ces marques d'amour, de Votre amour et de l'amour de Dieu, réalisent nos souhaits fervents de bonheur!

Nous les confions à Marie, notre douce Patronne. Que par son intercession la vie du Prince Louis puisse s'épanouir pleinement dans le monde d'ici-bas, pour trouver un jour, sous le signe de la Croix glorieuse du Christ, son couronnement dans la communion définitive et éternelle avec Dieu qui Père, Fils et Saint-Esprit est l'Amour total et éternel.»

Amen.

## L'ouverture de la session parlementaire 1986-1987

La séance d'ouverture de la session ordinaire 1986-1987 de la Chambre des Députés a eu lieu le 14 octobre 1986, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1er du règlement de la Chambre des Députés. La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre Urwald, avec comme secrétaires les deux plus jeunes députés, Monsieur Michel Wolter et Monsieur Alex Bodry. En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, déclara close la session ordinaire de 1985-1986 qui avait été ouverte le 8 octobre 1985, et déclara ouverte la session ordinaire 1986-1987. Après le discours du doyen d'âge, la Chambre a procédé à l'élection de son bureau dont voici la composition: Monsieur Léon Bollendorf, président; Monsieur René Hengel, Monsieur Carlo Meintz et Monsieur Edouard Juncker, vice-présidents; Monsieur Victor Braun, Madame Astrid Lulling, Monsieur Maurice Thoss, Monsieur Pol Wagener et Mon-

sieur Ben Fayot, membres du bureau; Monsieur Guillaume Wagener, greffier, et Monsieur Pierre Dillenburg, greffier adjoint.

Voici le texte de l'allocution prononcée par Monsieur Léon Bollendorf, Président de la Chambre des Députés.

- Mesdames et Messieurs les Députés, Messieurs les Membres du Gouvernement, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Vous venez de me reconduire dans mes fonctions de Président de la première institution du pays et je vous en remercie. J'accepte votre choix! Votre confiance m'honore et m'encourage. Car vous savez comme moi que lorsqu'on est appelé à occuper ce siège, l'on ne peut pas toujours, même avec la meilleure volonté et le plus grand souci d'impartialité, satisfaire tout le monde. Mais je vous assure que je continuerai à respecter et à faire valoir les vues que vous exprimerez suivant, je l'espère, les dispositions de notre règlement et la discipline qu'il nous impose.

Permettez-moi d'exprimer, une fois de plus, ma vive gratitude à notre sympathique collègue Jean-Pierre Urwald, notre doyen d'âge, qui avec sa sagesse habituelle a ouvert ces débats et qui, pour la dixième fois, m'a tendu la main pour monter à cette tribune.

Je suppose que je peux compter sur votre compréhension si je vous rappelle que la présente séance d'ouverture est prévue par notre règlement et que, si elle ne revêt pas - et on peut peut-être le regretter - la solennité qui est de tradition à cette occasion dans beaucoup d'autres Parlements, elle ne devrait pourtant pas être dépourvue de tout caractère officiel. J'ose donc admettre que les très brefs propos que j'aimerais vous tenir auront le privilège de votre présence et de votre attention.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Nombre de questions brûlantes concernant l'actualité et l'avenir immédiat du monde nous préoccupent profondément.

Le souci majeur pour nous tous reste cependant la recrudescence du terrorisme et la menace insaisissable et insidieuse qu'il constitue pour la paix. Jamais le chantage terroriste n'a été aussi monstrueux ni aussi arrogant.

Nous nous inclinons avec respect devant la mémoire des victimes des attentats qui viennent de secouer la France et récemment aussi la République fédérale d'Allemagne et qui y ont semé stupeur, consternation et désolation. Mais nous pensons aussi à tous ceux qui dans d'autres endroits du monde souffrent dans leur chair et dans leur cœur des suites de ce chancre odieux que constitue le terrorisme pour notre monde moderne. Aucun pays européen n'est désormais à l'abri de tels actes abominables qui, aveugles dans leurs cibles, ne le sont pas dans leurs objectifs, portant atteinte au monde libre, à sa sécurité, à son unité. L'Europe occidentale ne peut échapper à ses propres responsabilités face à cette menace et seuls une action concertée et un refus catégorique de tous les pays partenaires de céder au chantage et une étroite collaboration et concertation entre eux dans la lutte antiterroriste peuvent aboutir à une répression efficace. Vous l'avez d'ailleurs constaté lors du récent débat sur la sécurité publique.

D'autres domaines demandent une même volonté politique commune et l'engagement d'actions prioritaires au plan de la lutte:

- la préoccupante recrudescence de la violence dans nos sociétés et surtout l'augmentation de la criminalité dans les villes;
- la marginalisation, par les effets de la crise économique et du chômage, d'un nombre croissant de personnes et de familles;
- les manifestations de xénophobie, de racisme et d'intolérance menaçant l'épanouissement de notre société européenne de plus en plus interculturelle;
- l'abus et le trafic illicite des drogues, véritable abcès à crever par tous les moyens à disposition;
- le mépris et la violation des droits de l'homme dans de nombreux pays du monde.

Tout ceci nous préoccupe évidemment tous. Mais nous sommes alarmés aussi par le sort des millions d'hommes, de femmes et d'enfants victimes de la sécheresse qui a frappé le

continent africain, entraînant de terribles tragédies humaines et provoquant le déracinement de populations entières. Les perspectives restent sombres du fait de l'explosion démographique mais aussi de l'alourdissement des dettes de ces pays envers les pays industrialisés. Et, néanmoins, tout espoir n'est pas perdu! La plupart des phénomènes susmentionnés étant le fait de l'homme, celui-ci peut aussi redresser la situation. C'est un appel désespéré à nous tous de renforcer notre assistance morale et matérielle. Il ne suffit pas d'en parler, nous devons agir et agir vite si nous voulons être à la hauteur de notre tâche.

Espérons dans ce contexte que l'appel lancé par le Souverain Pontife lors de son récent voyage en France pour une trêve universelle d'au moins 24 heures, le 27 octobre prochain, sera couronné de succès et que tous ceux qui sont concernés seront au rendez-vous de la paix!

J'ai fait au début de ce mois, lors d'une conférence de presse, le bilan de la session qui vient de se terminer. Je crois pouvoir affirmer qu'il est très positif, alors que les mesures que nous avons prises au cours des douze mois écoulés ont contribué à renforcer notre position privilégiée parmi les pays du monde occidental. Notre économie se porte bien, même si de nouveaux nuages se dessinent à l'horizon, notre niveau de vie est très élevé, l'inflation et le chômage sont en régression. Tous ces phénomènes portent à l'optimisme. Mais il s'agit de rester vigilants et de nous attaquer courageusement et de façon réfléchie aux réformes et aux progrès qui restent à accomplir dans beaucoup de domaines. Prendre conscience des problèmes constitue un premier pas dans la bonne direction. Il s'agit ensuite d'essayer de les résoudre.

La ratification de l'Acte Unique Européen, programmée pour la semaine prochaine, mettra en relief notre attachement au progrès de la construction européenne. Le projet de la nouvelle loi agraire, qui fait actuellement l'objet d'un intense travail en commission, garantira la survie d'un important secteur de notre économie et une situation matérielle satisfaisante à une classe laborieuse qui a toute notre estime. L'importante réforme fiscale à réaliser par voie du budget pour 1987 et par un projet de loi spécial à voter lui aussi avant la fin de l'année, comportera des allègements notables au profit de l'ensemble de notre population.

Je m'en voudrais évidemment de ne pas rendre hommage à l'ardeur avec laquelle la Commission des Finances et du Budget s'applique depuis la mi-septembre à l'examen du projet de budget pour 1987 sans oublier évidemment toutes les autres commissions parlementaires qui ont repris leurs travaux.

Je voudrais encore relever que le vote du projet de loi portant organisation de la recherche et du développement technologique traduira notre intérêt pour un domaine sans le développement duquel notre société moderne manquera la correspondance vers le 21ème siècle. La Chambre se doit de se doter enfin, dans ses propres murs, des moyens de travail informatiques et des techniques modernes sans lesquels une administration perd à notre époque toute son efficacité. La nécessité pour le parlementaire de disposer de connaissances spécialisées, de bien informer son électeurat et aussi sa surcharge de travail l'obligent à faire appel à des moyens d'information modernes. La Chambre devra continuer aussi à consacrer une attention approfondie à d'autres domaines qui occupent le devant de la scène et qui par ailleurs revêtent

une importance vitale pour l'avenir du pays: l'évolution du secteur des mass-media, la promotion de la protection de l'environnement, le recours à l'énergie nucléaire, ce glaive à double tranchant, alors que l'usage pacifique et bénéfique qui peut en être fait s'associe étroitement à la menace d'un cataclysme voire d'une véritable apocalypse.

A tout cela vient s'ajouter la nécessité de réserver une place importante à l'enseignement des droits et des responsabilités de l'individu, d'améliorer la qualité des mass-media, de diminuer le poids de la bureaucratie dans la vie quotidienne, de se montrer moins dogmatique au sein des partis politiques. Ce n'est que si nous sommes prêts à respecter ces exigences que nous parviendrons à assurer la survie de la démocratie en société ouverte et à freiner la dégradation des rapports humains. C'est cette dernière qui personnellement me préoccupe beaucoup et j'aimerais vous rappeler, précisément ici, que le droit à une opinion personnelle ne doit faire nullement obstacle au droit des autres à exercer ou à exprimer la leur.

Souvenons-nous aussi que personne ne détient le monopole de la vérité, mais que tous nous devons constamment avoir une seule idée en tête - du moins dans l'exercice de notre mandat - celle de servir, dans le respect de la dignité de l'individu, ceux qui nous ont délégués ici et de ne jamais céder au sensationnalisme. Loin d'être parfaite - elle ne l'est d'ailleurs nulle part - notre démocratie restera ainsi préférable à toute autre forme de gouvernement.

D'aucuns seront surpris qu'après s'être constituée aujourd'hui la Chambre ne siégera ni demain, ni après-demain.

L'explication en est très simple et je le dis en toute franchise: les commissions occupées à préparer les projets de loi à mettre prioritairement à notre ordre du jour n'ont pas encore tout à fait achevé leurs travaux. Cela ne signifie nullement que nous aurions chômé au cours des dernières semaines. Bien au contraire! Depuis le dépôt du projet de budget pour 1987 à la mi-septembre une trentaine de réunions de commission ont eu lieu. C'est la preuve indéniable qu'une grande partie du travail parlementaire se fait en coulisse.

Vous avez sans doute remarqué que la salle de séance a obtenu une petite note verte par l'installation de sièges plus maniables et plus pratiques, mais non moins confortables. Sans vouloir dénier notre souci pour tout ce qui touche de près ou de loin à l'écologie, j'aimerais toutefois plutôt vous rappeler que le vert est traditionnellement la couleur de l'espoir et c'est sur l'espoir que nous réussirons au cours de la session à venir à faire mieux encore que j'aimerais conclure mon discours d'ouverture.

A l'issue de la séance d'ouverture, la Chambre a procédé au renouvellement des commissions parlementaires régionales et permanentes. Voici la composition de ces commissions:

## Commissions permanentes

### Bureau

Président: Léon Bollendorff (CSV)  
Vice-Présidents: René Hengel (LSAP), Carlo Meintz (DP),  
Edouard Juncker (CSV)  
Membres: Victor Braun (DP), Astrid Lulling (CSV), Maurice Thoss (LSAP), Pol Wagener (CSV), Ben Fayot (LSAP)  
Greffier: Guillaume Wagener  
Greffier-adjoint: Pierre Dillenburg

### Commission de Travail

Président: Léon Bollendorff (CSV)  
François Colling (CSV), Maurice Thoss (LSAP), Colette Flesch (DP)

### Commission des Comptes

Président: Nicolas Birtz (LSAP)  
Vice-Présidents: Alphonse Theis (CSV), René Hubsch (DP)  
CSV : Jean Goedert, Marie-Josée Jacobs, Ernest Petry,  
Lucien Weiler  
LSAP : Mathias Greisch, Jean Regenwetter, Georges Wohlfart  
DP : Anne Brasseur, Henri Grethen  
KPL : Aloyse Bisdorff

### Commission des Pétitions

Président: Anne Brasseur (DP)  
Vice-Présidents: Jean-Pierre Urwald (CSV), Mathias Greisch (LSAP)  
CSV : Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden, Ernest Petry,  
Pol Wagener  
LSAP : René Hengel, Camille Weiler, André Zirves  
DP : Victor Braun, Charles Goerens  
GAP : Jean Huss

### Commission des Affaires étrangères

Président: Willy Dondelinger (LSAP)  
Vice-Présidents: Viviane Reding (CSV), Colette Flesch (DP)  
CSV : René Burger, François Colling, Astrid Lulling,  
Georges Margue  
LSAP : Robert Angel, Roger Linster, Aly Schroeder  
DP : Emile Krieps, Carlo Meintz  
KPL : René Urbany

### Commission des Affaires communales et de l'Aménagement du Territoire

Président: Georges Margue (CSV)  
Vice-Présidents: Nicolas Eickmann (LSAP), Carlo Meintz (DP)  
CSV : Camille Dimmer, Pierre Frieden, Edouard Juncker,  
Astrid Lulling  
LSAP : Jean Asselborn, Nicolas Birtz, Jos Brebsom  
DP : Josy Barthel, Jacques-Yves Henckes  
IND : Jup Weber

### Commission de la Force publique

Président: Edouard Juncker (CSV)  
Vice-Présidents: Emile Krieps (DP), André Zirves (LSAP)  
CSV : Willy Bourg, Jean-Pierre Glesener, Alphonse Theis, Pol Wagener  
LSAP : Nicolas Birtz, René Hengel, Camille Weiler  
DP : René Hubsch, René Konen  
GAP : Jean Huss

### Commission de la Fonction publique

Président: Edouard Juncker (CSV)  
Vice-Présidents: René Hengel (LSAP), René Hubsch (DP)



CSV : Pierre Frieden, Roger Lenert, Alphonse Theis,  
Pol Wagener  
LSAP : Willy Dondelinger, Roger Linster, André Zirves  
DP : René Konen, Carlo Meintz  
GAP : Jean Huss

#### **Commission juridique**

Président: Lydie Err (LSAP)  
Vice-Présidents: Georges Margue (CSV), Anne Brasseur  
(DP)  
CSV : Astrid Lulling, René Putzeys, Lucien Weiler,  
Michel Wolter  
LSAP : Jean Asselborn, Alex Bodry, Maurice Thoss  
DP : Colette Flesch, Jacques-Yves Henckes  
KPL : Aloyse Bisdorff

#### **Commission des Institutions et de la Révision constitution- nelle**

Président: Georges Margue (CSV)  
Vice-Présidents: Alex Bodry (LSAP), Colette Flesch (DP)  
CSV : Jean Goedert, Astrid Lulling, Lucien Weiler,  
Michel Wolter  
LSAP : Lydie Err, Maurice Thoss, André Zirves  
DP : Paul Helminger, Jacques-Yves Henckes  
KPL : René Urbany

#### **Commission des Finances et du Budget**

Président: Fernand Rau (CSV)  
Vice-Présidents: Maurice Thoss (LSAP), Colette Flesch  
(DP)  
CSV : François Colling, Camille Dimmer, Viviane  
Reding, Pol Wagener  
LSAP : Alex Bodry, Willy Dondelinger, René Kollwelter  
DP : Charles Goerens, Jean Hamilius  
KPL : Aloyse Bisdorff

#### **Commission de l'Economie et des Classes moyennes**

Président: Maurice Thoss (LSAP)  
Vice-Présidents: Fernand Rau (CSV), René Mart (DP)  
CSV : François Colling, Jean Goedert, Erna Hennicot-  
Schoepges, Jean-Pierre Urwald  
LSAP : Nicolas Eickmann, Ben Fayot, Aly Schroeder  
DP : Henri Grethen, Paul Helminger  
GAP : Jean Huss

#### **Commission des Transports, des Travaux publics et de l'Energie**

Président: Jos Brebsom (LSAP)  
Vice-Présidents: Jean Goedert (CSV), Josy Barthel (DP)  
CSV : Jean-Pierre Glesener, Edouard Juncker,  
Alphonse Theis, Jean-Pierre Urwald  
LSAP : Henri Ackermann, Mathias Greisch, Camille Wei-  
ler  
DP : Jean Hamilius, René Konen  
IND : Jup Weber

#### **Commission de l'Environnement**

Président: René Kollwelter (LSAP)  
Vice-Présidents: Camille Dimmer (CSV), René Hubsch  
(DP)

CSV : Willy Bourg, Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden,  
Nicolas Majerus  
LSAP : Nicolas Eickmann, Lydie Err, Joseph Scheuer  
DP : Josy Barthel, René Mart  
IND : Jup Weber

#### **Commission de l'Education, de la Culture, des Sports et de la Jeunesse**

Présidents: Erna Hennicot-Schoepges (CSV), Roger Linster  
(LSAP)  
Vice-Présidents: Willy Bourg (CSV), Carlo Meintz (DP)  
CSV : Jean-Pierre Dichter, Roger Lenert, Michel Wolter  
LSAP : Henri Ackermann, Ben Fayot, Joseph Scheuer  
DP : Anne Brasseur, René Hubsch  
GAP : Jean Huss

#### **Commission du Travail, de la Sécurité sociale, de la Santé et de la Famille**

Présidents: Nicolas Majerus (CSV), Jean Regenwetter  
(LSAP)  
Vice-Présidents: Robert Angel (LSAP), Henri Grethen (DP)  
CSV : Jean Goedert, Marie-Josée Jacobs, René Putzeys,  
Viviane Reding  
LSAP : Jean Asselborn, René Hengel  
DP : Victor Braun, Emile Krieps  
KPL : René Urbany

#### **Commission des Communications et de l'informatique**

Président: François Colling (CSV)  
Vice-Présidents: Robert Angel (LSAP), Paul Helminger  
(DP)  
CSV : Willy Bourg, Erna Hennicot-Schoepges, Viviane  
Reding, Michel Wolter  
LSAP : Ben Fayot, René Hengel, Roger Linster  
DP : Josy Barthel, René Mart  
KPL : Aloyse Bisdorff

#### **Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Tou- risme**

Président: Astrid Lulling (CSV)  
Vice-Présidents: Aly Schroeder (LSAP), Charles Goerens  
(DP)  
CSV : Jean-Pierre Dichter, Roger Lenert, Ernest Petry,  
Lucien Weiler  
LSAP : Joseph Scheuer, Camille Weiler, Georges Wohl-  
fart  
DP : Victor Braun, René Konen  
IND : Jup Weber

---

CSV : Chrëschtlech Sozial Vollekspartei (Parti chrétien  
social)  
LSAP : Lëtzebuergesch Sozialistesche Arbechterpartei  
(Parti ouvrier socialiste luxembourgeois)  
DP : Demokratesch Partei (Parti démocratique)  
GAP : Gréng Alternativ Partei (Verts Alternatifs)  
KPL : Kommunistesch Partei vu Lëtzebuerg (Parti com-  
muniste luxembourgeois)  
IND : Indépendant

# La célébration de la Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 12 octobre 1986 a été célébrée à Luxembourg la Journée de Commémoration Nationale. A cette occasion le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en français et en luxembourgeois

## Proclamation du Gouvernement à l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale

Le Gouvernement invite toute la population du Grand-Duché à s'associer à lui pour la célébration de la Journée de Commémoration Nationale du 12 octobre 1986.

Depuis la libération en septembre 1944 et l'armistice du 8 mai 1945 beaucoup d'années sont passées, mais les souvenirs des horreurs de la guerre et de l'occupation restent toujours vivement gravés dans la mémoire collective.

La gratitude du pays reste acquise à tous les patriotes résistants et combattants réunis dans la même lutte pour la survie nationale. C'est avec respect et reconnaissance que les Luxembourgeois s'inclinent devant le sacrifice des victimes de la deuxième guerre mondiale.

Que les jeunes générations qui ont la chance de vivre dans un pays libre et démocratique soient conscientes des efforts consentis et des peines endurées par leurs aînés pendant l'occupation dans l'espoir de recouvrer les libertés publiques et politiques. La liberté est un bien précieux qui n'est pas gratuit, il faut rester vigilant pour la défendre.

Luxembourg, le 10 octobre 1986

Les Membres du Gouvernement,

Jacques SANTER	Jean-Claude JUNCKER
Jacques F. POOS	Marcel SCHLECHTER
Benny BERG	Marc FISCHBACH
Robert KRIEPS	Johny LAHURE
Fernand BODEN	René STEICHEN
Jean SPAUTZ	Robert GOEBBELS

## Regéierungs-Prolammatioun fir den Nationalen Erënnungsdag

D'Regierung invitéiert alleguer d'Leit aus eisem Land, fir e Sonndeg, den 12 Oktober 1986 den nationale Commémorationsdag ze feiern.

Och wann zënter der Liberatioun, am September 1944, an zënter dem Enn vum Krich, dem Mee 1945 ewell vill Jore vergaang sin, läit déi grujhelesch Zäit vun Occupatioun an Ennerdréckung als déif Länzeechen am Verhalt vum Volk.

Dofir bleibt och de Merci vum Land fir all déi garantéiert, déi sech als Patrioten a Resistenzler am selwechte Geescht fir d'Iwerliewe vun eiser Natioun mat Läif a Liewen agesat hun.

D'Lëtzebuerger vernäipen sech mat Respekt vrum Affer vun deenen, déi am Zweete Weltkrich gelidden hun.

Eis jonk Generatiounen hu glécklecherweis d'Chance, fir an engem fräien an demokratesche Land ze liewen; si sollen

nët vergiessen, mat wéivill Leed a Leiden déi vrun hinnen an der Occupatiounszäit fir d'Hoffnung op Fräiheet riichtgestan hun.

D'Fräiheet as zevill wert fir kënne gratis ze sin; mir mussen si versuerge fir si kënnen ze behalen.

Lëtzebuerg, den 10. Oktober 1986

d'Membre vun der Regéierung:

Jacques SANTER	Jean-Claude JUNCKER
Jacques F. POOS	Marcel SCHLECHTER
Benny BERG	Marc FISCHBACH
Robert KRIEPS	Johny LAHURE
Fernand BODEN	René STEICHEN
Jean SPAUTZ	Robert GOEBBELS

Les cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent à Luxembourg par un service religieux célébré par l'évêque de Luxembourg, Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen, en la cathédrale de Luxembourg en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que de nombreuses personnalités. L'encadrement musical du service religieux était assuré par la Maîtrise de la cathédrale et la Musique militaire grand-ducale. Après le service religieux, une cérémonie s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que des membres du Corps diplomatique, des autorités du pays, du Comité de la Flamme, du Conseil National de la Résistance, des délégations et portedrapeau des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des Enrôlés de Force. Le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et de Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, passa en revue un détachement d'honneur de l'Armée. Ensuite le Grand-Duc déposa une couronne de fleurs au pied du Monument et ranima la Flamme du Souvenir. Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir (Gëlle Fra) à la Place de la Constitution où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, et par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Une autre cérémonie a eu lieu devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg. Après la bénédiction de la Tombe par Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, des fleurs y furent déposées par Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg ainsi que par les représentants du Conseil National de la Résistance, des Mouvements de la Résistance et des Associations patriotiques.

Vers midi une dernière cérémonie eut lieu devant le Monument de la Déportation Civile et Militaire à la gare de Hollerich, où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, au nom du Gouvernement, par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et par Monsieur Jos Weirich, président de la Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlés de Force.

# L'inauguration de la 49e Foire Internationale de Luxembourg

L'inauguration de la 49e Foire Internationale de Luxembourg a eu lieu le 4 octobre 1986 en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière. Environ 1440 exposants de 40 pays ont participé à cette foire d'automne, dans le cadre de laquelle avait été organisé le Salon de l'Innovation par Lux-innovation, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Meuse, Creaction (Belgique), ZPT de Sarrebruck et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Trèves.

Lors de la cérémonie d'ouverture des allocutions furent prononcées par Monsieur Claude Pescatore, président du conseil d'administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, Monsieur Johny Lahure, Secrétaire d'Etat à l'Economie et Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Johny Lahure, Secrétaire d'Etat à l'Economie.

L'inauguration de la Foire d'automne fournit au porte-parole du Gouvernement l'occasion de remercier cordialement Leurs Altesses Royales du précieux encouragement que Vous ne cessez de donner aux manifestations de la Foire Internationale de Luxembourg et du vif intérêt que Vous documentez en permanence pour l'évolution économique du pays.

Eu égard aux analyses périodiques du STATEC, de la récente prise de position de l'OCDE, des investigations de la Commission des Communautés européennes, des observations présentées dans les instances internationales sur le plan financier, il serait extravagant de ma part de répéter devant cette assistance l'ensemble des données et des chiffres concernant l'évolution économique.

Cette option ne me dispense cependant pas de passer en revue rapidement les principaux indicateurs du tableau de bord économique dans l'optique nationale et d'assortir cet examen de quelques considérations de fond.

Quant à la marche de l'économie, notons les accents ci-après:

- progression du P.I.B. au rythme de la moyenne des pays européens (quelque 2,8% en 1986 et 1987);
- niveau satisfaisant des investissements productifs;
- continuation de la légère reprise de la consommation privée;
- production industrielle totale en hausse de quelque 5,3%, avec des nuances sectorielles (au 1er semestre 1986; bonne tenue de la production et de la première transformation des métaux non ferreux, de la chimie et des fibres textiles -certain recul pour la sidérurgie, l'extraction, la fabrication de matériaux de construction, les produits alimentaires et le textile - timide reprise dans le bâtiment);
- situation relativement favorable de l'emploi, en comparaison avec d'autres pays européens (chômage de 1,3 %, nombre des demandeurs d'emploi frôlant les 2000 unités, progression des emplois salariés, compte tenu des égards à avoir pour le noyau dur des chômeurs et au profit duquel une solution s'impose;

- situation budgétaire saine, pour ce qui est des recettes accumulées, du niveau modeste de l'endettement public, de la liquidité et de l'alimentation des fonds publics;
- tenue améliorée des comptes extérieurs, documentée par la réduction du solde négatif de la balance commerciale, d'un impact de 5 à 6 milliards, dû à la baisse des produits pétroliers, et le solde substantiel de la balance courante;
- taux d'inflation négatif, le rythme interannuel étant proche de zéro, le socle d'inflation - hors produits pétroliers -pouvant atteindre quelque 3,7 %.

La situation et les perspectives ainsi précisées nous ont valu une comparaison avec un pays de cocagne.

C'est éminemment flatteur; mais il importe de nuancer ce constat, puisque c'est une question d'évolution dans un cadre plus vaste.

Voici, évidemment d'une façon non exhaustive, quelques problèmes d'ordre structurel qui continuent de se poser et auxquels il faut vouer une attention soutenue.

L'OCDE nous donne, quant à l'action au profit du renouveau économique - industriel, une note d'excellence.

Je me permets de rappeler nos efforts en matière de restructuration en faveur d'une série d'entreprises, l'axe innovation/technologies nouvelles, la loi-cadre d'expansion économique réaménagée du 14 mai 1986, l'effort budgétaire global, la diminution prochaine du poids fiscal au profit des personnes physiques et des entreprises, la prospection systématique en vue d'inciter des industriels étrangers potentiels à investir dans notre pays.

Faut-il mentionner dans le contexte prédit la consolidation de quelque 680 emplois dans le secteur industriel, la progression des emplois salariés en général et la création de quelque 1700 emplois nouveaux, soit acquis, soit prévus.

L'action va continuer avec une ardeur redoublée.

Notre pays importe les matières premières et toute une gamme de produits intermédiaires. Il n'a donc pas de prise véritable sur les contraintes qui s'exercent à l'extérieur.

Trois axes s'indiquent à cet égard logiquement.

Dans le concert international, il s'agit de faire valoir une attitude franche en faveur d'un commerce international ouvert et équilibré.

Le secteur énergétique est, d'autre part, d'une importance capitale pour notre pays. Nos efforts vont dans le sens d'une diversification des sources d'approvisionnement, étant entendu qu'il y a lieu de prendre en considération aussi bien les aspects de prix que ceux d'ordre écologique.

Dans le contexte rappelé, notre action en matière de produits pétroliers - une modulation réaliste quant au prix est essentielle - et un souci particulier pour le recours au gaz naturel, y compris une tarification judicieuse, sont primordiaux.

Il s'agit de garder dans des limites raisonnables tous les coûts qui influent directement sur notre compétitivité. Je me borne à en évoquer quelques traits.

Les projets d'allègement en matière fiscale, à partir de 1987, sont connus. Le Gouvernement, dans une approche initiale, qui sera suivie d'une seconde étape programmée et chiffrée, y a mis un premier paquet - quelque 5 milliards - a veillé à un juste équilibre, pris en considération les intérêts des contribuables individuels et des entreprises dont celles qui opèrent sur notre importante place financière. D'aucuns critiquent ces initiatives d'incomplètes et de fractionnées, une réforme fondamentale n'étant pas proposée immédiatement. En la matière, on ne réforme pas structurellement à coups de baguette magique.

Pour ce qui est des coûts salariaux, il faut avoir les égards nécessaires quant à l'évolution dans un cadre comparable à celui noté dans les économies environnantes, de même qu'à un certain besoin de rattrapage.

Les éléments de base quant à la politique de revenus sont acquis: conclusion de nouvelles conventions collectives, hausse des traitements dans la fonction publique, adaptation du salaire social minimum, ajustement des rentes et pensions, aménagement d'un revenu minimum garanti, indexation des salaires et traitements, réintroduction de la tranche d'avance, allègements prérappelés dans le domaine fiscal.

Nous enregistrons des critiques amères sur le trop plein et le rythme dit forcé. Abstraction faite du besoin de rattrapage déjà signalé - les chiffres le documentent objectivement - il faut retenir que la mise en oeuvre d'une politique sociale juste doit comporter des progrès et des améliorations successives, non exclusives, par ailleurs, de la nécessaire prise en considération de notre compétitivité.

Une véritable politique des revenus doit pouvoir s'appuyer sur des données et statistiques complètes et objectives. Je constate en l'occurrence un manque à la base.

Dès sa constitution, le Gouvernement s'est attaché à organiser la collecte et la valorisation des données indispensables. Nous pensons pouvoir disposer des premiers résultats afférents en 1987-1988.

Quant au renouveau économique et technologique, j'insiste sur quatre points en guise d'anticipation sur cette problématique que je traiterai tantôt.

- L'imagination créatrice, la R&D, le recours aux technologies modernes et les transferts de technologies sont indispensables. Une prise de conscience générale s'impose à cet égard.
- L'action d'encadrement et de stimulation des autorités politiques sera à poursuivre et à compléter. Je cite à cet égard les crédits budgétaires, la loi-cadre renouvelée, le concours de la SNCI, la mise en place prochaine d'une législation d'ensemble sur la coopération en la matière et les transferts technologiques.
- Le tertiaire, à côté d'une base industrielle au sens large, consolidée et réorientée, progresse à pas de géant. Cette évolution requiert la disponibilité, l'adaptation, la formation et le recyclage requis.

- L'action d'innovation englobe la dimension sociale, étant entendu qu'il n'y a pas de progrès global sans progrès social.

Après ces quelques réflexions faites dans le contexte conjoncturel et structurel, je suis amené à insister sur le rôle primordial d'un facteur moteur: il s'agit du développement et de l'application à une vitesse accélérée des nouvelles technologies dans les activités de production et de prestation de services.

J'ai eu l'occasion, lors de mon récent voyage au Japon, de visiter un certain nombre d'entreprises dans le domaine de la fabrication de machines-outils et de produits électroniques de grande consommation, qui illustrent à merveille cette tendance: usines sans travailleurs, profusion de machines-outils, de robots, de chariots commandés à distance par un cerveau électronique central. Jusqu'à 40% du personnel de ces entreprises sont affectés à la recherche-développement de nouveaux produits et procédés, à la conception de méthodes de fabrication et d'assemblage.

Cet état de choses documente bien la troisième révolution technologique en cours:

- passage de l'acier et du ciment aux alliages métalliques, aux composantes chimiques évoluées, aux verres métalliques, aux alliages à mémoire;
- passage aussi de la microbiologie pasteurienne aux techniques de manipulation génétique;
- passage du chronomètre de Taylor à la picoseconde des super-ordinateurs.

Cette nouvelle révolution technologique ne concerne pas seulement la technique et l'outil de production. Elle ne se traduit pas seulement par la multiplication d'instruments sophistiqués et par l'emploi d'outils perfectionnés - ordinateurs, robots, lasers.

Au-delà des méthodes de production, elle affecte et continuera d'affecter notre mode de vivre ensemble, notre mode de travailler. Plus que jamais, le mot de Heidegger «L'essence de la technique n'est rien de technique» - s'applique au changement fondamental que nous vivons.

Je suis convaincu que pour résorber le chômage et le sous-emploi, le modèle de développement, qui a fait ses preuves au cours des années 50 et 60, n'est pas transposable tel quel à la situation et aux conditions économiques de la fin du 20<sup>e</sup> siècle.

Mais, avec la même conviction, je rejette le déterminisme radical de ceux qui voient l'industrie européenne disparaître au profit des économies asiatique ou américaine, de ceux qui considèrent notre économie, notre industrie, nos entreprises comme incapables de relever les défis technologiques.

Au contraire! Notre pays dispose d'atouts certains dont il importe de tirer profit au maximum dans la course engagée.

Quant à la détermination, à cet effet, des orientations futures de notre économie, il faut reconnaître de façon réaliste les contraintes générales qui la limitent:

- absence d'un marché intérieur suffisant pour nos produits et services, donc nécessité d'écouler nos biens sur des marchés extérieurs, lointains et de plus en plus concurrentiels;

- barrières pour nos moyens techniques, financiers et humains.

Ces contraintes ne sont pas nouvelles. Elles ont largement déterminé la politique économique, industrielle et sociale de notre pays par le passé.

A l'avenir, pour que notre économie puisse participer à la nouvelle révolution industrielle, à la transformation du progrès technologique en valeurs économiques, deux impératifs doivent être pris en compte:

- d'abord, le souci permanent pour la compétitivité de notre économie;
- ensuite, le dialogue, la coopération et la solidarité entre tous les acteurs économiques et sociaux.

La règle impérieuse de la compétitivité implique en premier lieu la nécessité de sauvegarder les grands équilibres macro-économiques:

- stabilité des prix
- équilibre des finances publiques
- équilibre des échanges extérieurs
- équilibre sur le plan de l'emploi et utilisation optimale de toutes les ressources humaines.

Ensuite, elle comporte le maintien de l'avantage comparatif de notre pays par rapport à d'autres régions d'Europe.

Enfin, elle impose la nécessité d'innovation et d'adaptation permanentes des entreprises:

- innovation et ajustement quant aux procédés de production, aux méthodes d'organisation et de commercialisation;
- innovation aussi au profit des produits et services offerts: contenu technologique élevé, réponse aux besoins du marché, mise à profit de l'imagination créatrice, rigueur en matière de qualité des produits et des services offerts aux clients.

Si notre pays n'entend pas régresser dans les années qui viennent, nous n'avons que la possibilité d'intégrer la technologie dans notre modèle de croissance.

Certes, il serait illusoire d'attendre que nos entreprises assument un rôle de pionnier dans tous les domaines d'avenir.

Il serait illusoire aussi pour le Gouvernement de se lancer dans la réalisation de grands programmes centralisés dans une multitude de secteurs et bénéficiant du label «high tech» ou «de pointe».

Notre objectif, celui du Gouvernement, celui des entreprises et de leur personnel, doit être de suivre de près l'évolution qui nous est imposée de l'extérieur. La finalité doit être celle d'assurer un retard en quelque sorte «optimal» par rapport à l'évolution scientifique et technologique mondiale.

Il s'ensuit que nos entreprises doivent être parmi les plus performantes et les plus innovatrices dans leur spécialité. Déjà, les exemples d'entreprises luxembourgeoises qui jouissent d'une réputation technologique internationale se multiplient. Le succès des produits et des services de ces entreprises sur les marchés en est une preuve tangible.

Vous aurez l'occasion de vous en assurer lors de la visite de cette foire même, où LUXINNOVATION, la Chambre des Métiers et d'autres organismes ont réuni un échantillon d'entreprises qui témoignent de cette capacité d'innovation.

Dans ce même contexte, je salue l'initiative commune de la Ville d'Esch-sur-Alzette et du Fonds de Logement de nous proposer une bonne démonstration relative au plan de développement et d'aménagement de la métropole du fer et plus particulièrement de l'habitat.

Nous avons vu, au cours des dernières années, un nombre croissant d'entreprises s'équiper de cellules de recherche propres ayant pour mission principale de soutenir l'effort innovateur.

Le Gouvernement est disposé à accompagner ces initiatives. Ainsi, à titre d'exemple, le Ministère de l'Economie et la SNCI ont accordé, depuis 1981, un encouragement financier total de près de 300 millions de francs à la réalisation de plus de 50 projets de recherche-développement. Les petites et moyennes entreprises ont bénéficié par excellence d'un concours public.

Nous nous proposons de continuer d'appuyer toute démarche valable des entreprises dans cette direction. Le projet de budget pour 1987 concrétise cette volonté: quelque 260 millions de francs sont prévus au titre de la R-D.

Cependant, nous avons l'ardente obligation de généraliser et d'accélérer le mouvement. Chaque entreprise est concernée par l'innovation. L'investissement immatériel, l'application judicieuse de l'intelligence, du talent des hommes et des femmes qui constituent l'âme d'une entreprise et d'une société évoluées, feront la différence entre la bonne tenue et le développement, d'une part, la régression et la disparition, d'autre part.

L'impératif de compétitivité et de renouveau a pour corollaires le dialogue, l'entente, la solidarité.

L'expérience faite dans notre pays au cours des 10 dernières années est fort précieuse à cet égard.

Le même esprit doit nous animer pour faire face aux défis de l'avenir.

La transformation de cet énorme réservoir de connaissances, pour être réelle et bénéfique pour tous, doit être le fait de tous: l'innovation, à l'avenir plus que par le passé, ne tolérera pas le gaspillage des ressources, surtout humaines, ne permettra pas les goulots d'étranglement, exclura les blocages.

Le savoir-faire des créateurs et des concepteurs ne peut être dissocié de l'adresse des producteurs et des vendeurs.

L'innovation sera de moins en moins le résultat de l'acteur individuel seul, mais de plus en plus le fruit du travail d'équipes pluridisciplinaires. Elle impliquera le dialogue et la coopération dans l'entreprise, entre les unités économiques et les foyers du savoir.

L'Etat a pour mission de stimuler cette évolution. C'est pour cette raison que, ensemble avec mon collègue de l'Education nationale, j'ai pris l'initiative d'élaborer un projet de

loi dont l'objectif est de favoriser le recours des entreprises aux ressources et aux connaissances disponibles auprès des laboratoires publics, au profit du développement des entreprises, et de faciliter le transfert des technologies.

Cette initiative illustre bien l'interdépendance entre l'économie et l'éducation - formation.

S'il est essentiel, dans l'optique des développements technologiques, que nos systèmes d'éducation s'ajustent aux besoins économiques, il est tout aussi évident que les entreprises ont une responsabilité croissante à assumer quant à la formation spécifique, adaptée à leur situation.

Mais l'innovation aura aussi des implications sur la manière de travailler, sur la nature du travail, sur les rapports sociaux dans l'entreprise et dans la société.

L'appréciation des effets de l'innovation technologique est sans doute à nuancer suivant que l'on se situe dans le court, le moyen ou le long terme, d'après le stade de développement, selon la nature de la technologie.

Ce qui est certain, c'est qu'il y aura des effets quantitatifs autant que qualitatifs.

Dans ces conditions, l'innovation technologique requiert une due préparation de notre société, des hommes et des femmes.

Tout changement, quelque bénéfique qu'il soit, porte en lui-même un potentiel de résistance. L'information et le dialogue sont les moyens de choix pour atteindre un nouvel équilibre, économiquement et socialement parlant.

L'innovation comporte la flexibilité, une flexibilité non pas unilatérale mais de toutes les forces au travail dans une entreprise, dans une société. Elle implique la nécessité de profits et celle de progrès social:

- Un progrès social qui améliore la situation de l'individu.
- Un progrès social qui corrige les conditions de vie de l'ensemble de notre population.
- Un progrès social qui favorise l'humanisation croissante des conditions de travail et l'association plus étroite des travailleurs.
- En fin de compte, un progrès au sens plein du mot, qui documente le couplage fonctionnel du développement économique et du mieux être social.

Si l'innovation et le progrès technique sont des conditions nécessaires au progrès économique et social, il serait hâtif de qualifier ces conditions de suffisantes. En effet, il est au moins une autre dimension dont le progrès économique doit tenir compte: il s'agit de la protection de l'environnement naturel et humain.

Cela m'amène à formuler quelques remarques sur le doublet économie - écologie.

Je me rends parfaitement compte que la mise en relation de ces deux dimensions n'est pas sans toucher maintes susceptibilités. Souvent - trop souvent à mon goût - cette relation est perçue comme étant fondamentalement conflictuelle.

Il faut se défaire une fois pour toutes de cette vision manichéenne des choses; entre le noir et le blanc, le bien et le mal, il existe des nuances.

L'expérience des dernières décennies n'a-t-elle pas fourni suffisamment de preuves du fait qu'un progrès économique sans protection raisonnable de l'environnement n'est pas défendable! La croissance globale et frénétique jusqu'en 1974/75 n'a pas permis de corriger efficacement les multiples nuisances engendrées. La croissance zéro, voire la décroissance provoquée par la crise généralisée n'a pas résolu la question de la pénurie des ressources naturelles; les pollutions de toutes sortes et la détérioration croissante des espaces verts n'ont pas été stoppées.

Dès lors, il pourrait être tentant de proposer de soumettre les intérêts économiques aux impératifs de la protection de l'environnement.

Ce serait évidemment une approche erronée.

Je ne voudrais pas me faire mécomprendre.

Si j'ai schématisé quelque peu les termes du problème, c'est que je souhaite que finisse cette querelle stérile qui persiste entre économistes et écologistes. C'est une querelle vaine parce qu'elle repose sur une alternative - «création de valeurs économiques» ou «protection de l'environnement» - qui ne se vérifie pas.

Je suis convaincu, au contraire, que l'économie et l'écologie peuvent parfaitement «cohabiter», pour employer une expression dans le vent. Si nous partons de l'idée que l'économie est une mosaïque se composant d'une multitude de petites pièces, et que la nature et le milieu humain sont un ensemble certainement encore plus complexe, il devient facilement compréhensible que des compromis sont possibles. Le tout est une question d'orientation, de priorités, mais aussi de complémentarités!

L'orientation fondamentale à retenir me semble être la suivante: La protection de l'environnement naturel et humain doit être prise en compte à tous les stades de la chaîne production - consommation - élimination, y compris la récupération et le recyclage.

Un facteur de production essentiel est le facteur travail. Un travailleur performant ne peut être qu'un travailleur en bonne santé. Le coût de la protection de la santé illustre à suffisance l'intérêt de toute société moderne pour la santé et le bien être de ses citoyens et donc, la nécessité de réduire ce coût par la médecine préventive et l'ergonomie. La protection de l'environnement en constitue un élément non négociable.

Un autre facteur de production, lui aussi précieux, est constitué par les ressources naturelles. Tant que les prix des matières premières étaient relativement peu élevés sur le marché mondial, la tentation était évidemment grande de les utiliser en abondance, voire de les gaspiller. Les événements des années passées nous ont cependant rappelé que les matières premières constituent la seule source de richesse de nombreux pays. Il est dès lors compréhensible que ces pays cherchent à les exploiter rationnellement, surtout lorsqu'il s'agit de ressources non renouvelables ou susceptibles de reconstitution à très long terme.

Ceci m'amène à citer un troisième exemple de complémentarité entre l'économie et l'environnement. Il s'agit du recyclage des matières usées. La récupération de la chaleur et des gaz émis par des combustions inhérentes à la production, le recyclage du papier des vieux journaux, ne sont que deux illustrations parmi beaucoup d'autres de la conciliation nécessaire - et possible - des intérêts économiques et écologiques.

La protection de l'environnement peut contribuer au maintien du niveau d'emploi d'une façon sensible: d'ores et déjà, les seules industries de gestion des déchets de la Communauté Européenne emploient 3 millions de personnes! L'entretien de forêts, de sentiers touristiques et de cours d'eau dans notre pays a fourni du travail à de nombreux travailleurs relevant de branches en difficulté.

La prise en compte de l'environnement à tous les stades suppose évidemment aussi des innovations incisives au niveau des procédés, des équipements, des matières, des produits, des biens et des services. Or, nous savons que le propre d'une économie ouverte et concurrentielle est la recherche permanente de nouveaux débouchés par l'élaboration et la mise en oeuvre du progrès technique.

Il est tout aussi évident que grâce à la recherche, de nouveaux matériaux sont inventés qui peuvent encore paraître difficilement dégradables. Si ces matériaux impliquent une consommation plus raisonnable de matières premières naturelles, s'ils ont une longévité supérieure aux matériaux traditionnels, il faut relever le défi et tâcher de trouver de nouveaux procédés de recyclage.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'une protection de l'environnement purement défensive reposant sur la correction de dégâts effectifs. La protection de l'environnement doit au contraire devenir de plus en plus préventive.

Les quelques exemples cités documentent l'interdépendance entre les dimensions économique et écologique.

Le Gouvernement est très sensible au couplage de ces deux domaines et est fort préoccupé de la qualité du cadre, dans lequel nous travaillons et vivons.

La sensibilité des citoyens pour la protection de ce cadre de vie se fait de plus en plus vive.

L'approche en la matière connaît évidemment des contraintes internationales. Voilà pourquoi nous avons toujours plaidé en faveur d'actions harmonisées dans le contexte européen, afin d'éviter des discriminations et des distorsions de concurrence.

L'année 1987 sera consacrée année européenne de l'environnement. J'espère que cette perspective facilitera des progrès sensibles dans la bonne direction.

J'ai à coeur de conclure, ou plutôt de ramasser les considérations qu'il m'a été donné de faire, suivant le schéma choisi, en termes de quelques propositions simples, facilitant le message.

Les tendances d'amélioration de l'évolution économique s'affermissent. Le développement raisonnablement optimiste n'exclut pas une série de fragilités, de rigidités, de contraintes.

Compte tenu du cadre dans lequel opèrent tous les agents économiques, y compris les instances politiques, il importe de rassembler nos forces et de progresser suivant un triptyque qui a fait ses preuves: clairvoyance et réalisme basés sur un constat objectif, détermination, solidarité agissante.

Quant aux deux sujets analysés à dessein avec un souci d'approfondissement, je rappellerais ceci.

La recherche-développement est un moteur incontournable du progrès. Ce message est primordial.

Il appartient d'évidence, en tout premier lieu, aux entreprises d'y recourir, méthodiquement, systématiquement.

Le Gouvernement s'en tient à son rôle de stimulation et d'orientation. Des crédits budgétaires mieux étoffés, la loi-cadre d'expansion économique réaménagée, dans les premiers mois à venir une législation de base favorisant le transfert de technologies et la coopération, fournissent et fourniront un concours adéquat et renforcé à ces fins. L'action mieux appuyée à mener aura pour but d'alimenter la croissance, cela dans un contexte où les grands équilibres macro-économiques seront à sauvegarder.

Quant à la prétendue dichotomie économie-écologie, il devient urgent de cesser de stériles oppositions, les exagérations et les équivoques qui persistent. Nous vivons tous dans un écosystème, soit dans un ensemble vivant et organisé.

Faisons en sorte que dans une conception d'ensemble notre vie et nos activités se passent dans un cadre cohérent qui, lui, implique la diminution d'inutiles coûts externes, l'harmonie requise, les égards à l'aménagement du territoire, et, conséquemment, à un processus de décision et d'exécution efficient, la prise en compte des choix pris pour l'exercice des activités économiques et des contraintes dans le contexte international.

Dans cette démarche - au regard des différents sujets que j'ai abordés - j'estime que le concours de tous - entreprises, travailleurs, syndicats, pourvoyeurs de capitaux, responsables politiques - est requis. A cet égard, je rejoins une constante soulignée par le Ministre de l'Economie et le Secrétaire d'Etat aux Classes Moyennes dans des discours antérieurs.

Quoiqu'il en soit de nos particularités, les finalités et les rouages d'une économie mixte bien comprise comportent trois éléments qui concourent: les mécanismes du marché, l'encadrement et la stimulation publiques, le dialogue et la concertation entre partenaires sociaux.

Jacques Delors et Philippe Alexandre - dans leur livre «En sortir ou pas» - ont rappelé cette vérité de façon opportune.

Je pense, par ailleurs, que nous sommes bien outillés dans notre pays pour appliquer une recette qui a fait ses preuves.

A l'adresse des organisateurs de la Foire d'automne et des nombreux exposants, fidèles au rendez-vous, confiants dans l'avenir, soucieux de souligner l'allure améliorée de notre économie, je formule des vœux sincères de plein succès.

Les mesures prises et à prendre par le Gouvernement en vue de stimuler la demande et l'injection d'un pouvoir d'achat supplémentaire sensible contribueront à concrétiser et à prolonger cette réussite.

La 49e Foire Internationale, si elle confirme notre confiance, nous engage aussi à redoubler d'efforts. Ce n'est pas le moindre mérite de cette importante rencontre commerciale.

# La 41e session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York

A la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies réunie en session ordinaire à New York, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a prononcé le 2 octobre 1986 un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Il m'est particulièrement agréable de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé en vous exprimant mes vives félicitations à la suite de votre accession à la présidence de la 41e session de l'Assemblée Générale et de vous souhaiter pleine réussite dans l'exercice de vos fonctions.

Je tiens également à remercier le président sortant, l'Ambassadeur de Pinies, d'avoir dirigé les travaux de la session commémorative du 40e anniversaire et la session spéciale consacrée à la situation économique critique en Afrique avec la compétence et le dynamisme que nous lui connaissions de longue date.

J'aimerais enfin souligner l'action persévérante du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, et l'importance de la tâche difficile qu'il accomplit avec beaucoup de dévouement au service de la communauté internationale. Le rapport qu'il vient de nous soumettre sur l'activité de l'organisation est significatif à cet égard. Je voudrais l'assurer de la confiance et de l'estime que ses efforts continuent à inspirer au gouvernement et au peuple luxembourgeois.

L'occasion donnée à chaque pays de pouvoir s'exprimer librement à partir de cette tribune ne doit pas se comprendre comme un simple exercice de style voire un passage obligé.

Le rendez-vous annuel de New York qui voit converger dans cette ville extraordinaire les responsables de toutes les nations de la planète doit être perçu comme un événement majeur du calendrier. Il est l'illustration, et je dirais même la démonstration vivante, que cette planète est une, nonobstant sa grande diversité de civilisations, de cultures, de races et de régimes politiques qui la composent.

A partir de cette perception il est essentiel et vital pour nous tous que ce forum de toutes les nations - grandes ou petites - parfois déjà anciennes mais la plupart encore très jeunes - prenne en compte les intérêts et les préoccupations de tous ces hommes et de toutes ces femmes qui forment un ensemble indissociable. Les problèmes qui pouvaient jadis se présenter et partant se comprendre en ordre dispersé, se trouvent désormais intimement liés au point de susciter des préoccupations communes. Les conflits entre nations comportent des dangers communs auxquels tous les Etats représentés dans notre Organisation sont appelés à rechercher des solutions pacifiques.

C'est donc à bon escient qu'il fut décidé au cours de l'Assemblée Générale de l'année passée de proclamer 1986 Année Internationale de la Paix.

L'impérieuse nécessité de contrer les dangers inhérents aux conflits locaux ainsi que de faire face aux effets d'entraînement des foyers de tension est plus nécessaire que jamais.

Déférant au souhait du Secrétaire Général mon gouvernement compte commémorer prochainement à l'occasion d'une date historique - je veux parler du 11 novembre jour anniversaire de la fin de la 1ère déflagration mondiale de ce siècle - cette Année de la Paix. Il sensibilisera, sous ses aspects les plus divers, notre population à l'impératif du maintien de la paix. Cette action s'appuyera sur une vaste campagne d'informations à laquelle seront associés la presse écrite et parlée, les organisations non-gouvernementales, et les établissements d'enseignement.

Monsieur le Président,

Mon propos d'aujourd'hui n'est pas de vous exposer par le menu détail l'attitude de mon gouvernement face aux multiples sujets figurant à l'ordre du jour de cette 41ème session de l'Assemblée Générale.

Vous avez entendu, voici une semaine, mon collègue Sir Geoffrey Howe au nom des douze Etats membres de la Communauté Européenne, faire état de nos préoccupations. Dois-je préciser que nous nous associons pleinement aux idées qu'il a développées au nom de cette Communauté Européenne à laquelle nous sommes tant attachés.

Mon intention se bornera par conséquent à vous délivrer un message au nom de mon gouvernement à l'adresse de tous ceux qui nous font l'honneur de nous écouter aujourd'hui.

Soucieux d'être bien compris, je vous dirai d'emblée que les Luxembourgeoises et les Luxembourgeois qui certes ont le privilège rare de bénéficier d'un niveau de vie peu commun sur cette planète, sont inquiets. Il sont inquiets à plus d'un titre dans un monde qui reste perplexe devant les innombrables défis qui lui sont lancés.

1. Alors qu'il est généralement reconnu que la paix et la survie de nous tous ne sauraient être assurées sans une organisation à caractère universel, je constate que la pérennité de ce que l'on appelle communément le système des Nations Unies est en danger en l'absence de l'appui politique et financier sans réserve de l'ensemble de ses membres.

Nous enregistrons avec regret une désaffection grandissante envers la coopération que représente l'ONU. Cela est d'autant plus tragique que l'expression de cette méfiance vis-à-vis de l'Organisation s'exprime alors que résonnent encore dans nos oreilles les professions de foi solennelles du 40ème anniversaire de la Charte. L'expression de ce «recul» par rapport à l'ONU s'est traduit récemment par le défaut de versement par certains Etats membres des contributions qu'ils sont censées effectuer au bénéfice du budget de l'Organisation.

Il apparaît que cette crise financière revêt en réalité un caractère politique et qu'il faut la traiter comme tel. Elle révèle en réalité un profond désaccord entre les Etats membres sur le rôle que doit jouer l'Organisation voire certaines de ses institutions spécialisées.



Laissez-moi vous dire dans ce contexte qu'il me paraît primordial que tous les Etats membres satisfassent d'abord aux engagements internationaux qu'ils ont souverainement souscrits. D'un autre côté il est indéniable qu'après 40 années d'existence il nous faut repenser l'ensemble des programmes des Nations Unies en vue de les réorienter vers les domaines où leur efficacité ne prête pas à discussion et où ils répondent aux véritables priorités dont certaines ont un aspect dramatique.

Dans cet esprit mon pays peut s'associer à tout effort visant à restructurer le Secrétariat, à rationaliser l'utilisation et le coût de ses ressources en personnel. Dans la mesure où, en dépit des mesures d'économie adoptées à l'initiative du Secrétaire Général, la situation reste alarmante, cette question garde une grande actualité. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions créer une atmosphère favorable à la restauration de la confiance de tous dans les destinées des Nations Unies.

2. En dehors de cette crise financière notre inquiétude vise en deuxième lieu le flagrant non-respect après 40 années d'existence des principes mêmes de la Charte des Nations Unies voire des décisions que celle-ci est amenée à prendre lorsqu'elle intervient de manière active dans les conflits.

Pour ce qui est des principes je ne surprendrai personne en donnant au respect des droits de l'homme une priorité particulière.

Le fait que la question des droits de l'homme soit devenue un sujet de préoccupation générale sur le plan international constitue à notre avis un succès indéniable pour les Nations Unies. Nous nous opposons avec force aux manoeuvres de ceux qui, sous prétexte de difficultés budgétaires, voudraient amputer l'activité de l'Organisation dans ce domaine.

Le respect de ces droits ne saurait être subordonné à la réalisation préalable d'aucune condition et en particulier de certains droits dits collectifs dont la définition reste des plus aléatoire.

Je rends un hommage particulier à tous ceux qui dans bien des pays et dans des conditions souvent héroïques s'exposent à des poursuites pénales et autres pour le simple fait de revendiquer des droits que leur reconnaissent expressément la déclaration des droits de l'homme voire les actes et les conventions qui en découlent: qu'il s'agisse de la liberté d'expression, de la liberté de la presse, de la liberté de réunion ou d'association y compris le droit syndical.

Or, je dois constater que ces principes ne sont guère respectés et même ouvertement bafoués dans de nombreux Etats de cette planète qu'il s'agisse des pays de l'Europe de l'Est dont les populations subissent depuis plus de 40 ans la mainmise exclusive d'une idéologie dominante, qu'il s'agisse de pays comme le Chili où l'autorité militaire a revendiqué récemment le triste privilège de commémorer le 13ème anniversaire de sa prise de pouvoir, ou enfin de l'Afrique du Sud où le régime de l'apartheid tant et tant de fois dénoncé à partir de cette tribune continue à représenter à mes yeux la plus grande honte de l'humanité en cette fin du 20ème siècle.

Nous sommes particulièrement inquiets pour ce qui est des perspectives d'avenir en Afrique du Sud, aujourd'hui

déjà au bord de la guerre civile. Comme vous le savez nous nous associerons à toute forme de pression collective et obligatoire pour qu'un terme soit mis à ce système moralement et politiquement inacceptable.

Pour ce qui est du respect des décisions de l'ONU, permettez-moi d'exprimer un hommage particulier, à tous ces gouvernements qui ont mis à disposition de l'ONU des forces de paix. Nous savons tous le risque que courent ces forces engagées dans des conditions difficiles et aux possibilités forcément limitées. Il est essentiel que la communauté internationale se montre solidaire dès lors que le sort de ces forces armées est en jeu.

Voici peu j'ai pu me rendre à la fois à Chypre et en Israël. Nul doute que dans ces deux régions du monde l'absence de forces de paix des Nations Unies déboucherait inéluctablement sur une reprise des hostilités. Les pays ayant accueilli sur leurs territoires ces forces ou ceux dont les troupes sont en contract quotidien avec les forces de paix, ont l'obligation de faciliter à ces dernières l'accomplissement des délicates missions qui leur incombent.

3. Notre troisième sujet d'inquiétude se manifeste indiscutablement vis-à-vis d'un phénomène qui prend des proportions dramatiques: j'ai nommé le terrorisme. Je voudrais faire miennes les paroles prononcées récemment par le Chef d'un Gouvernement voisin et ami qui a qualifié le terrorisme «de nouvelle lèpre». La menace permanente au chantage, les prises d'otages, les exécutions de victimes innocentes, toute cette violence aveugle, doivent être combattus avec la plus grande détermination.

Je ne doute pas que nous ne parviendrons à bout de ce fléau en restant les bras croisés et en l'absence d'une coopération internationale concertée et sans réserve. Il doit être reconnu par toutes les nations de cette planète que quiconque s'attaque à des personnes sans défense ou cherche à semer confusion et anarchie à l'intérieur d'Etats souverains ne saurait mériter ni refuge ni indulgence, quelle que soit la cause qui sert de prétexte à son action.

4. J'en viens maintenant aux conflits régionaux où il faut bien constater que les efforts d'y mettre un terme n'ont guère fait de progrès durant les derniers douze mois, qu'il s'agisse de l'implacable invasion et occupation par une puissance étrangère de l'Afghanistan, du conflit entre l'Iran et l'Irak le plus meurtrier depuis la cessation des hostilités en 1945, de la persistance de l'occupation d'une partie de l'île de Chypre par une force étrangère. Tous ces actes sont perpétrés au mépris des règles les plus élémentaires de la souveraineté de chaque Etat.

En ce qui concerne le blocage persistant du processus de paix au Proche-Orient j'en appelle à cette organisation pour que soient réunies les conditions permettant la mise sur pied d'un forum international où prendront part toutes les parties intéressées. Ce forum serait appelé à accompagner et partant à faciliter l'ouverture de véritables négociations qui devront avoir pour double objectif la reconnaissance d'une part de l'Etat d'Israël dans des frontières sûres et garanties et d'autre part du droit du peuple palestinien de se prononcer librement sur son avenir.

Je ne voudrais pas passer sous silence non plus dans cette triste énumération le sort tragique que continue de

connaître le peuple cambodgien, dont pourtant nul ne saurait mettre en doute le désir de vivre en harmonie avec ses voisins.

Il en va de même pour ce qui est de l'absence persistante de tout représentant du peuple coréen dans cette enceinte qui se veut pourtant universelle.

(Nous regardons également avec inquiétude la dérive qui est en train de se produire en Amérique Centrale après les espoirs nés des initiatives de paix du Groupe de Contadora.)

C'est avec préoccupation que nous avons constaté que la mise en place d'institutions et d'un dialogue démocratiques au Nicaragua a subi des revers sérieux.

Nous sommes convaincus que les interventions étrangères quelle qu'en soit l'origine et quels que puissent en être les bénéficiaires ne sont pas de nature à faciliter une solution pacifique et démocratique aux problèmes posés.

En revanche, la voie tracée par l'initiative de Contadora reste la seule possible. Avec nos partenaires de la Communauté Européenne, nous continuerons à la soutenir.

5. Dans la mesure où l'Europe se situe sur les lignes de partage qui servent de fondement aux rapports Est-Ouest il n'est que naturel que nous regardions avec intérêt l'évolution des discussions actuelles sur le désarmement.

Certes de grands espoirs sont nés à la fin de l'année passée après la rencontre de Genève entre les leaders des deux super-puissances. Certes des appels répétés et des propositions visant tous les types d'armement ont été présentés depuis de part et d'autre. Il nous faut constater toutefois qu'en dépit de toutes ces discussions qui visent à la fois le nucléaire, le conventionnel, les armes chimiques et bactériologiques, l'arrêt des essais nucléaires, l'établissement d'un vrai climat de confiance réciproque indispensable pour venir à bout des divergences qui séparent l'Est et l'Ouest reste fragile car sujet à des événements imprévisibles.

C'est aux tables de négociations qu'il faut constater les véritables progrès.

Les résultats fort encourageants enregistrés à la Conférence sur la sécurité et les mesures de confiance de Stockholm, augurent de perspectives prometteuses.

Mon gouvernement continue à prôner la poursuite du dialogue et l'établissement d'un équilibre des forces aussi bas que possible dans le respect de la sécurité de chaque Etat.

Nous souhaitons, dans la foulée du succès de Stockholm, que les négociations arrivées à un tournant important ne marquent une nouvelle fois le pas, qu'il s'agisse des enceintes où nous sommes membre à part entière comme les négociations MBFR de Vienne, ou d'autres qui revêtent un intérêt primordial pour notre sécurité.

Quant à cette assemblée générale je déplore l'adoption par elle d'un nombre excessif de résolutions le plus souvent répétitives. De telles résolutions, - dont je ne vou-

drais certes pas blâmer les auteurs - ont en général un impact très limité sur le processus de la détente. Dans la mesure où leur contenu est controversé ils ne font qu'enregistrer, à l'occasion des débats qui ont lieu à leur sujet, des désaccords existants sans influencer en rien les progrès au niveau des tables de négociations.

En un mot, ce que le Luxembourg suggère, c'est moins de papier, moins de résolutions, mais l'application de notre Charte, de toute la Charte.

6. Nos préoccupations dépassent également les problèmes politiques au sens strict du terme. S'il est vrai que l'économie mondiale semble sortir d'un certain marasme dans lequel elle était plongée encore voici peu, s'il apparaît que le phénomène inflatoire semble jugulé, qu'une reprise modeste est à déceler, il n'en reste pas moins que de sérieux déséquilibres structurels requièrent des adaptations et des réajustements parfois dramatiques. Cela est particulièrement vrai pour l'Afrique et l'Amérique latine. Nous déplorons dans ce contexte l'absence d'une coopération économique efficace au sein des instances appropriées des Nations Unies.

Comme précédemment, moins de paroles et plus d'actes voilà ce dont le Tiers Monde a besoin.

La récente session spéciale consacrée à la situation critique en Afrique a permis il est vrai de dégager quelques progrès sur ce plan. La détermination pour le redressement et le développement de ce continent au sud de l'Europe et dont le sort nous est particulièrement cher, nécessite des efforts conjugués et rapides à la fois des pays africains et du reste du monde.

D'une façon générale nous sommes conscients dans le monde industrialisé qu'il nous faut aborder les nouvelles négociations multilatérales au sein du GATT ou à la CNUCED voire au sein des instances monétaires internationales avec le souci de remédier aux déséquilibres actuels qui ont par ailleurs un effet perturbateur sur l'économie mondiale. Le problème de la dette, dont beaucoup d'orateurs ont déjà parlé, est également pour mon pays une source d'inquiétude réelle dans la mesure où une prospérité menacée est source d'instabilité et de risque pour la paix mondiale.

7. Avant de conclure ce bref exposé qu'il me soit permis de faire part de l'angoisse de mon pays et de sa population devant les progrès techniques rapides qui ébranlent de fond en comble la qualité de la vie de nos futures générations.

Nous mesurons en particulier depuis le très grave accident nucléaire de Tchernobyl que la protection de l'environnement ne peut plus être considéré comme un sujet banal de conversation de salon. Au contraire les nombreuses interrogations qui sont nées à la faveur de ce tragique événement, traduisent une inquiétude profonde de nos populations.

Le fait de voir prochainement fonctionner à nos frontières une centrale nucléaire dont la capacité maximale ne trouve guère son équivalent dans le monde provoque une angoisse compréhensible chez la plupart de mes compatriotes.

Certes nous nous efforçons de nous prémunir contre tous les risques éventuels d'accidents inhérents à cette installation. Compte tenu toutefois du fait indéniable qu'en cas d'accident grave, l'ensemble de notre population serait affectée, mon gouvernement attache un prix tout particulier à l'établissement et au renforcement sur le plan international des normes de sécurité obligatoires, de procédures d'information et d'alerte rapides.

Les efforts déployés à l'heure actuelle au sein de l'AIEA pour établir des normes internationales dont le respect serait accepté par tous les producteurs et tous les utilisateurs d'énergie nucléaire trouve le plein appui de mon gouvernement. Je me dois toutefois de préciser qu'en l'état actuel de la question l'absence de prise en compte de responsabilités des Etats producteurs vis-à-vis de leurs voisins non-producteurs tout comme la non-inclusion de stipulations formelles et non-équivoques portant sur les indemnisations à prévoir en cas de catastrophe, suscitent les plus sérieuses réserves de mon gouvernement.

S'agissant d'une question essentielle et vitale pour mon pays et sa population, et ayant à l'esprit en particulier les conséquences fâcheuses que continue d'entraîner l'accident de Tchernobyl pour l'ensemble des voisins de l'URSS, mon gouvernement ne cessera d'agir sur ce terrain.

Comme je vous l'avais laissé entendre au début de mon intervention, je n'ai pas voulu dresser aujourd'hui, à partir de cette tribune, une analyse détaillée de l'ensemble des problèmes qui se posent à la communauté des Nations.

Mon intention se limitait à indiquer à cet honorable auditoire, qu'au coeur de l'Europe, dans un petit pays indépendant depuis bientôt 150 ans, l'inquiétude demeure en dépit de l'apparente sécurité que nous y connaissons.

Je saisis cette occasion, face à un monde trouble et incertain, pour réaffirmer le rôle essentiel que doivent continuer à jouer à l'avenir les Nations Unies: la justice et le progrès des hommes demeurent nos objectifs primordiaux.

Je réaffirme avec force notre attachement à la pérennité du système des Nations Unies. Cette organisation n'est-elle pas l'unique instance autorisant un dialogue capable d'empêcher les conflits de se transformer en affrontements ouverts?

C'est à partir d'ici que les règlements pacifiques aux différends, conformément aux principes de la Charte et aux autres normes du droit international, sont susceptibles d'être ébauchés.

Conscients des responsabilités collectives auxquelles personne ne saurait se dérober, donnons une nouvelle chance à cette seule organisation vraiment mondiale. Transformons les Nations Unies en un instrument encore plus efficace et plus conforme à ses idéaux.

En agissant de la sorte, inspirons-nous du réalisme dont Winston Churchill fit preuve un jour en déclarant:

«The United Nations were not created to take us to heaven but to save us from hell».

## L'Acte Unique Européen

Le 22 octobre 1986 la Chambre des Députés a approuvé par 58 voix contre 4 l'Acte Unique Européen, signé à Luxembourg le 17 février 1986. Le texte de l'Acte Unique Européen a été publié dans le Bulletin de Documentation numéro 3 de 1986. Nous reproduisons ci-après le texte de l'avis du Conseil d'Etat du 26 juin 1986 relatif au projet de loi portant approbation de l'Acte Unique Européen.

Par une dépêche du Président du Gouvernement du 23 mai 1986, le Conseil d'Etat a été saisi pour avis d'un projet de loi portant approbation de l'Acte unique européen, signé à Luxembourg, le 17 février 1986. En même temps le Conseil d'Etat a été invité à se prononcer sans tarder sur ledit projet. Le Gouvernement estime en effet que le Grand-Duché de Luxembourg aurait un intérêt certain d'accélérer sa procédure d'approbation parlementaire pour souligner son intérêt pour l'avenir des Communautés européennes. Entre-temps le Danemark a déposé l'instrument de ratification concernant l'Acte unique européen qui avait, dans ce pays, fait l'objet d'un référendum le 27 février 1986.

Le Conseil d'Etat peut constater d'emblée que le libellé du projet de loi n'appelle, quant à sa forme, aucune observation. Un certain nombre de commentaires s'imposent toutefois concernant la substance même de l'Acte unique européen, dont il ne convient ni de sous-estimer les potentialités, notamment en matière de recherche et de développement

technologique, ni de méconnaître les difficultés d'application et d'interprétation qui pourraient en résulter.

La mise en oeuvre de l'Acte unique européen aboutira notamment à un certain rééquilibrage des pouvoirs entre l'organe législatif des Communautés (le Conseil) et le Parlement européen. Ce dernier voit son influence s'accroître, sans qu'il obtienne pour autant de réels pouvoirs législatifs, comparables à ceux des Parlements nationaux.

L'Acte unique prévoit en outre un élargissement considérable des compétences et du champ d'action des Communautés et il comporte des dispositions concernant le Conseil européen qui réunit les chefs d'Etats ou de Gouvernement des Etats membres. Il comprend encore le texte d'un traité international classique concernant la coopération des Etats membres et de leurs Gouvernements en matière de politique étrangère.

Les Communautés européennes et la coopération politique européenne auront désormais pour objectif de contribuer ensemble à faire progresser concrètement l'Union européenne, qui avait déjà été évoquée dans le préambule du Traité instituant la C.E.E.. Après la mise en vigueur de l'Acte unique, les Etats resteront toutefois seuls habilités à définir le contenu et les formes de l'Union européenne, qui reste une notion à définir et un dessein politique dont la réa-

lisation requiert l'unanimité des douze Etats membres. Le Conseil d'Etat comprend que l'accomplissement de cette tâche a été rendue de plus en plus difficile par les élargissements consécutifs des Communautés européennes. La signature de l'Acte unique européen a néanmoins pu apporter la preuve que la poursuite du changement nécessaire et souhaitable peut toujours aboutir à des résultats tangibles.

Dès le départ de la négociation, la présidence luxembourgeoise de la conférence des représentants des Gouvernements qui allait élaborer l'Acte unique européen avait délibérément et résolument choisi la voie d'un accord qui pourrait trouver l'adhésion des Etats membres dans leur unanimité. Tout autre choix aurait en effet pu conduire à une crise extrêmement grave parmi les Etats membres de la Communauté.

Le résultat des négociations de Luxembourg constitue, à ce stade, pour le Gouvernement luxembourgeois le maximum de ce qui paraissait pouvoir être accepté par les Etats membres dans leur unanimité. Dans certains de ses aspects, il correspond également à l'attente du Conseil d'Etat. Au moment même de la négociation, ce dernier avait en effet invité le Gouvernement à la circonspection, en le mettant en garde contre les abandons trop faciles qui auraient pu conduire à des dommages irréparables (Chambre des députés doc. parl. No 2929/1, p.2).

Les abandons de souveraineté consentis depuis la deuxième guerre mondiale, n'auront-ils pas désormais atteint un degré au-delà duquel il faudra, à chaque occasion, examiner avec le plus grand soin la question de savoir si la qualité d'Etat national souverain (Staatsqualität) du Grand-Duché de Luxembourg, qui s'était progressivement affermie depuis 1815, ne sera pas affectée davantage qu'il ne paraît souhaitable et nécessaire.

Le Conseil d'Etat ne pense d'ailleurs pas qu'un pareil examen soit contraire à la volonté profonde du peuple luxembourgeois qui, tout en restant largement favorable à un système évolué de coopération entre les Etats européens, n'entend pas pour autant sacrifier ni sa propre identité, ni l'essentiel des compétences et des pouvoirs des organes de son Etat. Les équilibres entre les pouvoirs de l'Etat et les attributions qu'il consent à transférer temporairement à des institutions de droit international ne sauraient s'établir en dehors de cette volonté populaire.

Dans son discours prononcé le 8 mai 1986 à Aix-la-Chapelle, S.A.R. le Grand-Duc Jean a déclaré: „An den heutigen und an den künftigen Europäern ist es, tagtäglich zu entscheiden, was unabdingbar ist für die gemeinsame Zukunft Europas und was zum unveräußerlichen nationalen Erbe gehört. Und wehe, wenn die politischen Führer sich bei dieser Abwägung irren! Auf ihren Schultern ruht eine sehr grosse Verantwortung.”

C'est dans cet esprit, et conscient de sa propre responsabilité, que le Conseil d'Etat entend aborder l'examen de l'Acte unique européen.

### **I. La coopération des Etats membres en matière de politique étrangère.**

En droit, les dispositions sur la coopération européenne en matière de politique étrangère (Titre III de l'acte unique),

laissent intactes les règles constitutionnelles des Etats qui y participent, en matière de politique étrangère et de défense. Elles constituent des dispositions autonomes du droit communautaire et elles ne font pas non plus obstacle à l'existence d'une coopération plus étroite dans le domaine de la sécurité, dans le cadre de l'Alliance atlantique et de l'Union de l'Europe occidentale.

C'est en dehors des mécanismes décisionnels communautaires, conçus à d'autres fins, que les Etats continueront à s'efforcer de formuler et de mettre en oeuvre en commun une politique étrangère européenne ainsi qu'une coopération plus étroite sur les questions de la sécurité européenne, cette dernière notion se trouvant pour la première fois mentionnée dans le contexte de la coopération politique.

Les dispositions du Titre III visent en outre à associer la Commission des Communautés européennes ainsi que le Parlement européen aux efforts des Etats. Cette association se fait toutefois dans le respect intégral de la souveraineté des Etats, dans les matières concernées, ainsi que des règles autonomes du Titre III qui doivent continuer à régir la coopération politique.

Les dispositions innovent encore en attribuant à la Présidence et à la Commission une responsabilité particulière en vue de veiller à la recherche et au maintien de la cohérence entre les politiques extérieures de la Communauté et les politiques convenues au sein de la coopération politique européenne.

Elles visent en outre à créer un secrétariat „fonctionnel” qui assistera la Présidence dans la préparation et la mise en oeuvre des activités de la coopération politique européenne ainsi que dans les questions administratives. Ce secrétariat sera établi à Bruxelles. A cet égard, le Conseil d'Etat aurait certes préféré que le siège de ce secrétariat fût seulement fixé, d'une façon définitive, au moment où les Gouvernements fixeront d'un commun accord le siège des institutions de la Communauté. L'autonomie de ce secrétariat vis-à-vis de l'appareil communautaire est notamment garantie par le fait qu'il exerce ses fonctions sous l'autorité de la Présidence de la Coopération politique européenne et qu'en matière de privilèges et immunités, ses membres seront assimilés aux membres des missions diplomatiques des Hautes parties contractantes à Bruxelles.

## **II. La modification des Traités instituant les Communautés européennes.**

### **1. Les dispositions institutionnelles.**

Les dispositions institutionnelles de l'Acte unique visent plus particulièrement à instituer, dans quelques domaines limités et dans le cadre du seul Traité C.E.E., une procédure de coopération entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission. Cette procédure a été décrite dans le cadre de l'exposé des motifs du Gouvernement. Les dispositions institutionnelles permettent en outre d'adjoindre à la Cour de justice une juridiction chargée de connaître en première instance de certaines catégories de recours formés par des personnes physiques et morales et de modifier les dispositions du titre III du statut de la Cour par une décision unanime du Conseil (art. 4, 5, 11, 12, 26 et 27). L'article 10 concerne les compétences d'exécution de la Commission et du Conseil. D'autres dispositions permettent au Conseil de prendre

désormais certaines décisions à la majorité qualifiée pour lesquelles l'unanimité est actuellement requise.

Parmi les dispositions les plus importantes figurent celles qui concernent l'institution d'une procédure de coopération organisant, en cas de désaccord, des „navettes" entre la Commission, le Conseil et le Parlement. Cette procédure lourde et compliquée aboutira pour la première fois à donner des effets juridiques précis à certains votes émis par le Parlement dans le cadre de la procédure législative communautaire. Ces votes pourront notamment aboutir à obliger le Conseil à statuer à l'unanimité, en cas de rejet de la position commune du Conseil par le Parlement. Par ailleurs le Conseil devra désormais statuer à l'unanimité pour pouvoir modifier une proposition qui a été modifiée par la Commission en reprenant des amendements du Parlement européen.

Le Conseil d'Etat se doit de signaler la complexité et les conséquences possibles de la procédure de coopération, qui risque de déboucher le cas échéant à la non-décision, ou d'aboutir pour le moins à des lenteurs et des blocages supplémentaires dans le processus décisionnel des Communautés. Il ne s'estime par conséquent pas en droit de cacher ses appréhensions au sujet de cette nouvelle procédure.

Le Conseil d'Etat comprend par ailleurs que des Etats membres s'opposent au transfert de véritables pouvoirs législatifs au Parlement européen, qui aurait fatalement pour conséquence de les ravalier tôt ou tard au niveau d'entités territoriales subordonnées. C'est la raison pour laquelle la transformation fondamentale des rapports sur le plan du pouvoir législatif, préconisée par les auteurs de projets par trop ambitieux, n'a pu résulter des travaux de la Conférence intergouvernementale.

Le projet d'une transformation aussi radicale aurait d'ailleurs mis en cause le contrat communautaire qui lie des douze partenaires qui sont loins d'être unanimes à vouloir accepter cette transformation des liens qui les unissent.

Les auteurs d'un commentaire important de l'Acte unique, qui a paru récemment dans une publication périodique du Gouvernement, semblent partager certaines appréhensions à propos de tout abandon inconsidéré de pouvoirs législatifs et réglementaires. Peut-on comprendre autrement la mise en garde qu'ils formulent ainsi: «En d'autres termes: il n'y aurait guère de chance de pousser plus loin l'intégration politique - à travers notamment une transformation définitive du pouvoir parlementaire d'une fonction consultative vers un pouvoir de décision - sans qu'en même temps, les Etats membres n'acceptent de faire porter ce processus de décision quasi supranational sur leur propre réglementation économique et financière, s'exposant - les uns comme les autres - à accepter en fin de compte que prévale non seulement la loi de la majorité prévisible et évaluable quand il s'agit de l'instance gouvernementale, mais chargée d'aléas d'un autre ordre si le pouvoir de décision parlementaire s'exerce dans les conditions dans lesquelles agit nécessairement une Assemblée où - en lieu et place d'une majorité et d'une opposition - existent des lignes de clivages difficiles à percevoir et plus difficiles encore de prévoir.»

Le Conseil d'Etat peut dans une très large mesure acquiescer à ce commentaire qui a paru dans le «Bulletin de documentation» (No 3/1986) du Ministère d'Etat. Il estime toutefois que le compromis politique qui a été finalement retenu

à Luxembourg reste également chargé d'aléas et que la soi-disant procédure de coopération risque d'aboutir à des tiraillements supplémentaires, alourdissant encore davantage les mécanismes décisionnels auxquels la nouvelle procédure devra désormais s'appliquer.

Ces appréhensions valent, mutatis mutandis et dans une moindre mesure, également pour les dispositions de l'Acte unique qui font désormais dépendre d'un avis conforme du Parlement l'ouverture de négociations d'adhésion avec un pays tiers (art. 8) ainsi que la conclusion d'accords d'association (art. 9).

Toute une série de dispositions de l'Acte unique permettent au Conseil d'arrêter désormais, à la majorité qualifiée, certaines décisions pour lesquelles l'unanimité est actuellement requise (p. ex. coordination de certaines dispositions concernant le régime spécial pour les ressortissants étrangers, accès à certaines activités non salariées, modifications ou suspensions autonomes des droits du tarif douanier commun, coordination progressive des politiques des Etats membres en matière de change, extension du domaine d'application du traité à la navigation maritime et aérienne etc.). Le Conseil d'Etat estime toutefois que rien ne permet d'admettre que les Etats membres aient renoncé pour autant à toute possibilité de recours à des pratiques solidement établies qui permettent actuellement à chacun d'eux de s'opposer aux projets qu'ils jugent contraires à des intérêts vitaux dont ils ont la garde.

Quant aux compétences d'exécution (art. 10), il convient de relever que le texte qui sera désormais applicable permettra au Conseil, dans certains cas spécifiques, d'exercer directement des compétences d'exécution. L'Acte final comprend en outre une déclaration de la conférence des représentants des Gouvernements des Etats membres qui demande aux instances communautaires d'adopter, avant l'entrée en vigueur de l'Acte, les principes et les règles sur la base desquels seront définies, dans chaque cas, les compétences d'exécution de la Commission.

## **2. Les dispositions relatives aux fondements et à la politique de la Communauté.**

Ces dispositions visent notamment à

- établir progressivement le marché intérieur au cours d'une période expirant en principe le 31 décembre 1992, cette date ne devant cependant pas créer d'effets juridiques automatiques (art. 13 et acte final),
- attribuer à la C.E.E. une certaine capacité en matière monétaire,
- élargir les compétences de la Communauté en matière de politique sociale,
- renforcer la cohésion économique et sociale de la Communauté,
- renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie européenne,
- définir l'action de la Communauté en matière d'environnement.

Les dispositions concernant l'établissement progressif du marché intérieur comportent un certain nombre de dispositions relatives au passage de l'unanimité à la majorité qualifiée, auxquelles il a déjà été fait référence dans la partie du

présent avis qui précède. Le Conseil d'Etat, qui aurait préféré le statu quo dans la plupart des matières concernées, n'a pas à y revenir autrement.

En principe le Conseil pourra désormais arrêter à la majorité qualifiée les mesures relatives au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres qui ont pour objet l'établissement et le fonctionnement du marché intérieur (art. 18).

Ce n'est pas sans appréhensions que le Conseil d'Etat a pris connaissance de déclarations confirmant que la mise en oeuvre des dispositions concernant le marché intérieur (art. 13 à 19 de l'Acte unique) comporte des centaines de nouveaux règlements, directives et décisions, dont la majeure partie est susceptible d'être adoptée par décision à la majorité qualifiée et après aboutissement de la procédure de coopération avec le Parlement européen. Il faut espérer que toutes ces décisions, qui s'ajouteront aux quelque 3.000 à 4.000 actes juridiques publiés annuellement par le Journal Officiel des Communautés européennes, contribueront effectivement à la création d'un «espace sans frontières» sans créer de nouvelles entraves à la vie économique par la mise en vigueur de réglementations perfectionnistes, bureaucratiques et superflues. Plutôt que le renforcement d'un interventionnisme malsain et contraire aux principes les plus élémentaires qui devraient constituer les fondements du marché commun, la libéralisation et la dérégularisation doivent être but essentiel de l'opération.

Dans le cadre de l'opération prévue par l'Acte unique, le Conseil pourra notamment arrêter des dispositions touchant à l'harmonisation des législations relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires, aux droits d'accises et autres impôts indirects, dans la mesure où cette harmonisation est nécessaire pour assurer l'établissement et le fonctionnement du marché intérieur. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres secteurs soumis à «harmonisation», vigilance et circonspection restent de rigueur, notamment en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée et les accises. Faut-il par exemple rappeler dans ce contexte que les Etats-Unis d'Amérique ont su créer un marché intérieur sans frontières sans avoir dû recourir à une uniformisation rigoureuse des accises?

Le Conseil d'Etat souligne avec quelque satisfaction que la définition des dispositions fiscales reste soumise à la règle de l'unanimité, qui constitue le frein le plus efficace à la frénésie de l'harmonisation par laquelle semble être atteinte une partie importante de la bureaucratie communautaire.

Il a en outre pris acte d'une série de dispositions et de clauses de sauvegarde nouvelles pouvant, dans certains cas et sous certaines conditions, constituer un frein à des harmonisations et des uniformisations excessives.

Si les dispositions concernant la capacité monétaire (art. 20) pouvaient, à plus ou moins longue échéance, s'avérer

riches en potentialités, il ne faut cependant pas en attendre des effets immédiats. Il en est peut-être de même des dispositions en matière de politique sociale (art. 21 et 22) qui visent à promouvoir l'amélioration du milieu du travail ainsi que le dialogue entre partenaires sociaux, au niveau européen.

Les dispositions concernant la cohésion économique et sociale (clause de solidarité de l'art. 23) qui visent en particulier à réduire l'écart entre les diverses régions et le retard des régions les moins favorisées pourraient par contre aboutir déjà dans un avenir assez proche à des transferts financiers importants et supplémentaires en faveur des pays les moins développés de la Communauté. L'argument pèsera dans la balance au moment des débats qui porteront sur la ratification de l'Acte unique dans l'un ou l'autre Etat membre qui aurait pu être porté à présenter des objections politiques à l'égard de l'Acte unique.

Les articles 24 et 25 élargiront considérablement le champ de compétence et le rayon d'action des Communautés dans les domaines de la recherche, du développement technologique et de l'environnement. L'article 24 de l'Acte concernant la recherche et le développement technologique pourrait déjà dans un avenir pas trop lointain s'avérer porteur non seulement d'espoirs et de promesses mais de réalisations concrètes et importantes.

Il ne saurait faire de doute que l'Acte unique européen transfère temporairement à des institutions de droit international l'exercice d'attributions réservées par la Constitution aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le Conseil estime par conséquent que le vote du projet de loi qui fait l'objet du présent avis doit, en vertu des articles 37, alinéa 2 et 49bis de la Constitution, intervenir aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 114, alinéa 5 de la Constitution.

Sous le bénéfice des observations et réserves qui ont été exprimées dans le présent avis, le Conseil d'Etat approuve le projet de loi qui lui a été soumis pour avis.

S'il a cru opportun de rendre attentif à quelques difficultés qui pourraient résulter de l'application de l'Acte unique européen et d'exprimer à son égard un certain nombre d'appréhensions et de critiques, le Conseil d'Etat n'entend certainement pas pour autant se départir de son attitude largement favorable aux oeuvres de la coopération européenne. Tout en estimant que la marge qui était disponible en vue de transferts de pouvoirs et de compétences est désormais devenue beaucoup plus étroite, le Conseil d'Etat continuera, comme par le passé, à encourager et à favoriser toute évolution positive pouvant être considéré comme souhaitable et nécessaire.

Le Secrétaire,  
Guy GLODT

Le Président,  
François GOERENS

## La conférence ministérielle du GATT en Uruguay

Du 15 au 19 septembre 1986, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, a participé à Punta del Este (Uruguay) à la session ministérielle des Parties Contractantes du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade). A la tribune de cette importante réunion au cours de laquelle ont été déterminés les objectifs, les thèmes et les modalités d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, Monsieur Robert Goebbels a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte. Relevons encore que Monsieur Goebbels a été élu vice-président de la conférence ministérielle du GATT, les deux autres vice-présidents étant les ministres du Commerce extérieur d'Egypte et du Nicaragua.

Permettez-moi tout d'abord de remercier très vivement le Gouvernement uruguayen d'avoir bien voulu accorder l'hospitalité à notre réunion. Je formule tous mes vœux de succès pour la difficile tâche que vous avez entreprise en acceptant d'assumer la présidence de cette session ministérielle des Parties Contractantes du GATT.

Mes collègues, MM. CHANNON et DE CLERQ, vous ont indiqué au nom de la Communauté Européenne quelle est notre appréciation des principaux problèmes auxquels est confronté le commerce mondial et ont défini les objectifs que devra poursuivre le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales en vue de renforcer et développer le système commercial multilatéral dans les années à venir.

Pour ma part, je me limiterai à aborder un certain nombre de questions qui tiennent particulièrement à cœur à mon Gouvernement.

Nous nous retrouvons à Punta Del Este à un moment qui est crucial pour l'évolution future du système commercial international.

Lors de la création du GATT il y a près de quarante ans, les négociateurs de l'époque avaient su tirer les leçons d'un passé de guerres, de nationalismes exacerbés et de protectionnisme généralisé qui avaient plongé l'économie mondiale dans le chaos. Ils avaient reconnu que les membres interdépendants de la communauté commerçante internationale avaient besoin de règles et de disciplines pour faciliter leurs relations commerciales et pour promouvoir une croissance économique globale à travers l'expansion des échanges internationaux.

Tous les pays ont bénéficié de l'abaissement des tarifs et de la réduction des obstacles au commerce qui en ont résulté et qui ont permis une croissance sans précédent du commerce international, et partant le développement de l'économie mondiale.

Cependant, au cours de la dernière décennie, la croissance des échanges a été freinée par des développements liés à la crise que traversait l'économie mondiale. Les variations soudaines et massives du coût de l'énergie, le déséquilibre entre les politiques économiques et monétaires pratiquées par les principaux partenaires commerciaux, qui menèrent à des fluctuations excessives dans les taux de change, l'inflation, le chômage et le fort endettement, surtout dans les pays en

développement, se sont conjugués pour raviver les pressions protectionnistes.

Parallèlement, et face aux ajustements difficiles et parfois douloureux provoqués par les mutations qui affectent la structure des échanges internationaux, de nombreux pays, industrialisés ou non, cherchent à protéger leurs producteurs en adoptant des mesures à caractère protectionniste ou en cherchant à s'assurer d'une part du marché par des accords sectoriels ou bilatéraux conclus en dehors des règles multilatérales. Or de telles mesures, qui peuvent paraître compréhensibles à court terme, risquent d'entraîner de nouvelles actions protectionnistes de la part des autres partenaires, remettant ainsi en cause le principe même de la liberté des échanges qui se trouve à l'origine du système multilatéral et qui demeure l'une des conditions essentielles d'une prospérité retrouvée.

Encore que les règles et disciplines du GATT aient relativement bien résisté à ces assauts jusqu'à présent, il est devenu urgent de les renforcer et de les adapter aux réalités nouvelles de l'environnement économique international. Le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, qui aura pour objectif de remettre les pendules à l'heure et de redéfinir les règles du jeu est dès lors devenu une nécessité, faute de quoi les forces protectionnistes se renforceraient avec leur cortège de conséquences néfastes sur l'ajustement structurel, l'emploi et la modernisation industrielle.

Le nouveau cycle devrait, à notre avis, poursuivre trois objectifs majeurs:

Tout d'abord, il faudra oeuvrer au renforcement des règles et mécanismes existants en accompagnant ce processus par un démantèlement progressif et agréé par l'ensemble des parties prenantes des mesures commerciales contraignantes ou incompatibles avec l'Accord Général.

Il s'agit de réaffirmer, au niveau le plus élevé, notre confiance dans la valeur d'un système contractuel multilatéral qui permette de définir pour les opérateurs des règles efficaces dans un environnement prévisible.

Il s'agit en outre de démontrer de façon crédible notre volonté politique de résister aux mesures et arrangements non conformes aux règles qui limitent la libre circulation des biens et des services et qui renforcent le cloisonnement des marchés.

Mais pour qu'il puisse fonctionner de façon satisfaisante, il faut que le système soit équitable. Le contrat qu'est le GATT doit assurer un juste équilibre entre les droits et obligations des différentes parties.

Or nous constatons d'une part que d'aucuns qui remplissent apparemment les obligations qui leur incombent au titre du GATT ne garantissent pas en réalité une ouverture suffisante de leurs marchés à la concurrence internationale, et que d'autres n'assument pas pleinement au sein de l'Accord d'un rôle correspondant à leur poids économique et à leur degré de développement.

A cet égard, les négociations du nouveau cycle devront définir les règles nécessaires pour qu'en contrepartie des droits dont elle bénéficie, chaque partie contractante soit amenée à accepter des obligations qui soient compatibles avec ses possibilités économiques et pour qu'elle s'intègre de façon plus active dans le système multilatéral des échanges.

Enfin, il conviendra d'adapter le GATT aux réalités nouvelles de l'environnement commercial et économique international.

Les perspectives du commerce international se sont profondément modifiées durant la dernière décennie, et l'évolution de nos économies montre le rôle important de secteurs comme celui des services qui sont appelés à avoir une influence croissante et parfois déterminante sur notre développement. En tant qu'organisme régulateur des échanges internationaux, le GATT devra nécessairement prendre en compte ces données, et élaborer un cadre institutionnel qui permette une libéralisation progressive du commerce des services.

Le secteur des services constitue en effet une source dynamique de création d'emplois, et est indispensable au processus d'ajustement des structures. Un accord multilatéral en vue de libéraliser progressivement les échanges de services constituerait une source potentielle de croissance nouvelle pour l'économie mondiale dont tout le monde profiterait, y compris ceux qui ne tireraient pas un avantage direct et immédiat d'un accroissement des exportations de services. A cet

égard, le GATT, qui bénéficie d'une longue tradition libre-échangiste, offre le cadre le plus approprié à la poursuite d'un accord contraignant et efficace visant à la libéralisation et à l'expansion du commerce des services.

Par ailleurs, il est également nécessaire que le GATT aborde d'autres secteurs comme les investissements liés au commerce ou la propriété industrielle, pour lesquels les règles existantes sont incomplètes et insuffisantes, et sont utilisées dans de nombreux cas comme une véritable entrave au commerce international.

Nous nous trouvons confrontés à une tâche d'une importance fondamentale: les décisions que nous prendrons au cours de cette réunion influenceront de façon décisive sur l'évolution du commerce international durant la prochaine décennie.

A nous de nous montrer à la hauteur du défi et de faire preuve, chacun d'entre nous, du courage politique nécessaire pour étayer par des décisions concrètes et crédibles notre engagement commun en faveur d'un système commercial multilatéral libre et ouvert.

Ensemble avec nos partenaires de la Communauté Européenne, ma délégation est prête à s'engager pleinement dans un exercice de négociation équilibré et bénéfique pour toutes les parties, en vue d'assurer pour les années à venir la nécessaire expansion des échanges dans la sécurité et la liberté, qui est le garant de notre prospérité commune.

## **Déclaration du Luxembourg au sujet de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire**

A la tribune de la Première Conférence extraordinaire de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) qui a eu lieu du 24 au 26 septembre à Vienne, Monsieur Benny Berg, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, a pris position au nom du gouvernement luxembourgeois au sujet du projet de Convention sur l'assistance mutuelle en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Nous reproduisons ci-après le texte de cette déclaration du Luxembourg.

Au nom de mon Gouvernement, je me permets de prendre position au sujet du projet de Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Car, c'est précisément cette convention qui concerne le Luxembourg tout particulièrement.

Le Luxembourg est un pays qui est dépourvu d'installations nucléaires. Mais à 9 km de sa frontière est implantée une centrale nucléaire qui est parmi les plus puissantes du monde, puisqu'elle comprend 4 réacteurs de 1300 Megawatts électriques chacun, ce qui représente au total 5200 Megawatts électriques.

Plus de 2/3 de notre population vivent à moins de 30 km de cette centrale nucléaire. Notre capitale se trouve à une distance de 25 km de la centrale. Dans la zone d'impact se trouve également la presque totalité de nos hôpitaux et de notre potentiel industriel et économique.

Lors d'un accident sévère à cette centrale frontalière, mon Gouvernement pourra être mis dans l'obligation de devoir évacuer une partie très importante de notre population. Dans ce cas nous n'avons pas l'espace géographique nécessaire pour accueillir et reloger provisoirement la population à évacuer. Une partie de la population devra le cas échéant être relogée provisoirement dans nos pays voisins et notamment dans le grand pays voisin qui serait à l'origine de l'accident nucléaire en question.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, n'est-il pas profondément injuste que si notre population était évacuée vers ce grand pays voisin, qui serait à l'origine de l'accident nucléaire, cet Etat assistant ait le droit d'exiger un remboursement rapide et à 100 % des frais d'assistance, conformément à l'article 7 sur le remboursement des frais de la Convention sur l'assistance?

Savez-vous, Monsieur le Président, que lors de la conférence chargée d'élaborer le projet de convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, les experts gouvernementaux luxembourgeois ont exigé avec la plus grande insistance que soit inscrite dans le projet de convention la disposition suivante:

«Au cas où l'Etat qui accepte de fournir une assistance à un Etat réquérant, est l'Etat sur le territoire duquel s'est produit l'accident nucléaire, cette assistance est gratuite.»



Or, cette exigence tout a fait fondée et juste a été rejetée en particulier par quelques grandes puissances nucléaires. Il convient de noter cependant que les représentants de la France, principalement concernée par cette demande luxembourgeoise, ont eu une attitude de compréhension et d'ouverture, contrairement à d'autres puissances nucléaires.

Certes l'article 7 sur le remboursement des frais contient plusieurs formules qui ont été introduites pour tenir compte tant soit peu de la demande légitime luxembourgeoise. Mais elles sont vagues et non contraignantes.

Il n'est pas concevable que notre Chambre des Députés accepte de ratifier la convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Une telle ratification signifierait que l'Etat luxembourgeois, pays non doté d'installations nucléaires et ne créant donc pas de risque nucléaire pour les autres pays, reconnaîtrait l'obligation de payer rapidement et à 100 % aux pays assistants, y compris au pays qui est à l'origine de l'accident les frais d'assistance, sur présentation de la facture, au cas où le Luxembourg serait la victime d'un accident nucléaire. Cela va évidemment contre nos intérêts vitaux et légitimes.

Le droit qui est conféré à l'article 7 aux Etats assistants pour pouvoir exiger un remboursement des frais d'assistance à 100 % est d'autant plus injuste que les sommes allouées aux victimes au titre de réparation des dommages en cas d'accident nucléaire sont elle plafonnées, voir notamment la Convention de Paris et la Convention complémentaire de Bruxelles de 1960.

Il est donc concevable que si le Luxembourg devenait la victime d'un accident nucléaire, il aurait à payer une somme

plus importante au titre de frais d'assistance que la somme qu'il recevrait au titre de compensation des dommages.

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas signer et ratifier une telle Convention.

Le seul principe qui soit acceptable dans le domaine de la réparation des dommages résultant d'un accident nucléaire est le principe du pollueur-payeur. Il convient de souligner également que les frais d'assistance qu'auront à déboursier les pays victimes d'un accident nucléaire font partie intégrante des dommages nucléaires.

Il est extrêmement regrettable que dans le projet de Convention sur l'assistance, le problème de la responsabilité civile nucléaire n'ait pas été abordé. Comme cette question a été esquivée, on aurait dû exclure également par voie de conséquence la question du remboursement des frais d'assistance, puisque celle-ci fait partie de la responsabilité civile nucléaire.

Il est très important à notre avis qu'à brève échéance soit élaborée sous l'égide de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique une convention réglementant au niveau international le problème de la responsabilité civile nucléaire selon le principe pollueur-payeur.

Avant que la question de la responsabilité civile nucléaire, incluant le problème du remboursement des frais d'assistance, n'ait trouvé de solution internationale satisfaisante, il n'est pas possible pour mon Gouvernement de signer la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Car une signature et une ratification iraient à l'encontre de nos intérêts vitaux et légitimes.

## Concert de la Paix à Luxembourg

Dans le cadre des manifestations prévues sur le plan luxembourgeois à l'occasion de l'Année Internationale de la Paix, proclamée par l'Organisation des Nations Unies, l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies a organisé en étroite collaboration avec le Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg un concert qui a eu lieu le samedi 25 octobre 1986 au grand auditoire du Conservatoire.

Cette manifestation était placée sous les auspices du Comité National de Coordination pour l'Année Internationale de la Paix et de l'Administration Municipale de la Ville de Luxembourg.

A cette occasion, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères prononça une allocution dont nous reproduisons ci-après le texte.

C'est un honneur pour moi de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui, à l'occasion de ce concert pour la paix, et au nom du Comité National de Coordination pour l'Année Internationale de la Paix.

J'ai toujours estimé que les grands chefs-d'oeuvre de l'art doivent inciter les hommes à davantage d'humilité, et quand il s'agit, comme ici, d'oeuvres musicales, exécutées avec le talent et le brio de nos jeunes lauréats du Conservatoire,

vous comprendrez que je redoute quelque peu de prendre le relais de cet orchestre remarquable en ne disposant moi-même que de modestes moyens.

Toutefois, n'ayez crainte, je me ferai un devoir de ne pas troubler l'atmosphère d'harmonie que le concert, auquel nous assistons, a su créer.

Permettez-moi donc d'évoquer avec vous, en cette année internationale de la paix 1986, et après avoir célébré hier la journée internationale de la paix, le sujet qui s'impose tout naturellement à cette occasion, je veux parler bien sûr de la paix.

Et finalement, cela ne nous éloignera pas trop de la musique car si l'art de composer est une voie de communication universellement appréciée, utilisée et comprise, la quête pour une paix stable et durable est, elle aussi, une revendication reprise par l'ensemble des individus et des peuples de cette planète.

Essayer de cerner la signification et la portée du terme «paix», telle sera ma contribution à cette manifestation. Le faire en quelques mots seulement peut relever de l'hérésie, tant il est vrai que le mot paix est un concept à multiples facettes rendant une définition mal aisée.

Cependant, en parcourant les documents consacrés à ce sujet, et Dieu sait s'il y en a, quelques idées directrices se dégagent. Ainsi, le texte qui a proclamé l'année 1986 «Année Internationale de la Paix» retient quatre critères qui, si nous arrivons un jour à les réaliser, permettront sans doute l'instauration d'une paix durable et universelle.

Il s'agit

- de la prévention de la guerre,
- de l'amélioration de la qualité de la vie,
- du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales,
- et, enfin, d'une éducation qui nous permette de vivre en paix.

Afin de souligner, si besoin en était, l'importance de la cessation et de la prévention des conflits armés, permettez-moi de vous citer des chiffres qui se dispensent de commentaire:

- Depuis 1945, plus de 20 millions de personnes ont été tuées au cours de 150 guerres; c'est plus que le nombre de soldats tués au cours de la seconde guerre mondiale.

La prévention de la guerre doit passer par la réalisation d'un certain nombre de préalables parmi lesquels je citerai - l'élimination des diverses menaces à la paix, y compris la menace nucléaire, - le respect du principe du non-recours à la force et à la menace de la force, - la solution des conflits et le règlement pacifique des différends, l'adoption de mesures propres à instaurer la confiance, - le désarmement et -l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques.

Cette liste qui, malgré son importance, ne saurait être exhaustive montre que ce ne sont pas les sujets à discussion qui manquent. Pourtant, aussi insurmontables que puissent paraître, à première vue, ces questions fondamentales, je ne pêche ni par optimisme ni par naïveté en affirmant que leur solution n'est pas une tâche impossible.

En effet, ce ne sont pas toujours le nombre et la complexité des questions techniques à résoudre qui empêchent la conclusion d'un accord en matière de désarmement. D'importantes étapes vers la paix ont ainsi pu être franchies. Rappelons à titre d'exemples le Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires (1970), la Convention relative à l'interdiction des armes inhumaines (1986) ou encore la signature de l'Accord sur la prévention de la guerre nucléaire (1973) et de l'Accord sur la limitation des armes stratégiques (SALT I 1972), sans oublier l'adoption du document final de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe (CDE 19 septembre 1986) dans le cadre de la CSCE.

Autant de pas significatifs et importants, nous rapprochant du bannissement définitif des menaces pesant sur la paix, ont pu être pris parce qu'il y avait de la part des négociateurs une volonté authentique d'avancer ensemble pour la paix, en dépit des obstacles techniques.

Car, Mesdames et Messieurs, c'est bien de cela qu'il s'agit: sans cette volonté, qui exige, il est vrai, l'instauration d'un climat de confiance mutuelle, d'une bonne foi récipro-

que et la disponibilité de faire des concessions, sans cette volonté-là, toute conclusion d'un nouvel accord en matière de désarmement devient hypothétique. Et nous savons que l'absence de négociation, et surtout l'absence d'un accord, tend à relancer voire à accélérer la course aux armements, nous éloignant d'autant plus de notre objectif final.

Si notre pays peut contribuer de façon utile au processus de la paix, sous le signe de l'Année Internationale de la Paix, il devra continuer à oeuvrer à la renaissance de cette volonté indispensable à l'instauration d'une paix stable, juste et durable.

Vous allez constater avec une certaine consternation j'en suis sûr, dans les propos qui suivront, combien il est facile de faire la transition entre l'élément paix et désarmement et celui de paix et amélioration de la qualité de vie, deuxième des quatre éléments dont l'évolution nous servira pour mieux cerner notre sujet.

L'amélioration de la qualité de la vie, je préférerais dire du niveau de vie, reste un des soucis principaux du monde actuel. Toutefois si c'est une préoccupation pour les citoyens des pays industrialisés, c'est devenue une question de vie ou de mort pour les habitants de nombre de pays en voie de développement.

On connaît les controverses qui divisent l'opinion sur l'interprétation et sur les causes à donner à un ordre économique scindant le monde en une petite partie de nantis face à une écrasante majorité d'être humains luttant pour survivre. On a discuté fréquemment et passionnément des meilleurs moyens pour corriger cet état de fait sans y arriver.

Or, un des moyens évoqués met en jeu le rapport qui existe entre le désarmement et le développement.

D'après les données et les analyses de l'Organisation des Nations Unies, les pays industrialisés ont alloué 20 fois plus de crédits au secteur militaire qu'à l'aide économique. En 1983, 800 milliards de \$ ont été dépensés à des fins militaires, 30 seulement à titre d'aide économique.

S'il est vrai que certains pays en voie de développement ont des dépenses militaires importantes, il nous est difficile de leur en faire le reproche. 15% des dépenses militaires mondiales seulement sont le fait de ces pays alors que les six principales puissances militaires en revendiquent à elles seules 70%.

Le monde dépense en moyenne 20 000\$ pour chaque soldat alors que le secteur de l'enseignement public ne dispose que de 380 \$ pour chaque enfant d'âge scolaire. Pour 100 000 personnes on compte aujourd'hui en moyenne 556 soldats mais seulement 85 médecins et l'on sait, par ailleurs, qu'un cinquième seulement des dépenses consacrées chaque année aux armements permettrait d'éliminer la faim dans le monde d'ici à l'an 2000.

Je conclurai ce bref aperçu chiffré en y ajoutant un argument à mon avis révélateur à une époque où certaines de nos économies développées connaissent à leur tour des difficultés: on estime que 1 milliard de \$ représentent quelque 28 000 emplois dans le secteur des biens et services militaires. Or, cette même somme permettrait de créer 57 000 emplois dans les industries de consommation privée voire même 71 000 emplois dans l'enseignement.

Bien sûr, Mesdames et Messieurs, on ne peut remédier aux carences du niveau de vie dans les pays en voie de développement à coups d'équations abstraites, et bien sûr que le problème de notre sécurité, notre sécurité à nous tous, est un problème réel qui demande un sacrifice tout aussi réel.

Cependant on peut se demander, et j'allais dire rêver, quels seraient les progrès que le tiers-monde pourrait réaliser grâce aux fonds libérées par un arrêt de la course aux armements et un désarmement progressif.

Tel est l'enjeu du rapport paix et développement, un enjeu capital, duquel la survie de millions de personnes dans le monde entier dépend.

Le troisième élément que recouvre, dans son sens le plus large le mot paix, est un élément qui me tient particulièrement à coeur. Il s'agit du rapport qui existe entre la paix et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La violation des droits naturels inhérents à la nature humaine et imprescriptibles, continue aujourd'hui partout dans le monde en dépit de l'engagement que les Etats ont pris en adhérant à la Déclaration universelle des droits de l'homme ou bien à l'Acte final d'Helsinki.

Le non-respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales reste l'une des principales sources de troubles et est loin d'être tari.

Qu'il s'agisse de conflits entre nations, dus au non-respect du principe de l'auto-détermination, de la souveraineté nationale ou de l'intégrité territoriale, ou bien de crises formant à l'intérieur de pays et provoqués par des législations racistes, des gouvernements dictatoriaux ou encore des régimes sociaux dont l'exploitation de l'homme par l'homme est le principal moteur, toutes ces graves atteintes constituent une menace réelle pour la paix. Combien de fois a-t-on vu, dans le passé, un foyer de crise se transformer en un conflit majeur à la vitesse d'un feu de brousse.

Et que dire du respect des droits de l'homme et de sa dignité lorsqu'on voit les victimes des guerres, victimes innocentes de guerres qu'elles n'ont pas voulues. Ces images insoutenables de populations civiles martyrisées, de camps de réfugiés aux visages hagards et aux regards vides, doivent nous rapeler que nous gardons à jamais et le devoir de dénoncer cette folie humaine et celui de solidarité envers les plus démunis que nous.

La dernière facette, que je voudrais évoquer dans le contexte du mot paix, est sans doute la moins frappante mais peut être la plus importante: il s'agit d'apprendre à vivre en paix.

La violence est inhérente à la nature humaine. Elle peut être combattue mais bien plus souvent elle est attisée par les facteurs de crise que je viens d'énumérer: climat de peur provoqué par la course aux armements, climat de désespoir parmi les plus pauvres, ceux qui n'ont plus rien à perdre, climat de haine enfin que tous les opprimés nourrissent envers leurs oppresseurs.

Dans de telles conditions, conscient que ces facteurs ne disparaîtront pas du jour au lendemain, apprendre à vivre en paix me paraît aussi essentiel et urgent qu'assurer la paix par le désarmement, par le développement et par le respect des droits de l'homme.

Voilà, en quelques mots, la portée nouvelle qu'il convient désormais de donner au mot paix.

Cependant, si on parle beaucoup de la paix, c'est qu'on est loin de l'avoir faite. Et ce qui est particulièrement important à savoir, c'est qu'il n'existe aujourd'hui nulle part de texte à portée universelle - ou même à portée générale - qui oblige les gouvernements de cette planète à reconnaître la paix comme un droit fondamental inhérent à la nature de l'homme comme le sont les droits de l'homme.

Le mot paix n'a ni valeur ni portée juridique en soi, à nous la responsabilité et le devoir de lui donner le contenu que nous voulons.

Comme nous nous trouvons à la fin de l'Année Internationale de la Paix, année riche en espoirs, dont certains ont malheureusement été déçus, je voudrais, avant de clore, rendre hommage à l'oeuvre courageuse et constante que l'Organisation des Nations Unies a menée notamment dans le domaine du désarmement, de l'aide au développement, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de l'éducation. A une époque où l'ONU rencontre des difficultés à l'intérieur sur le plan financier et à l'extérieur, par une certaine opinion publique lui reprochant d'être souvent inefficace dans ses tentatives pour régler les problèmes internationaux, je voudrais, quant à moi, exprimer tout mon appui à l'Organisation qui aura permis à notre pays de s'exprimer, depuis quarante ans déjà, au même niveau et avec les plus puissants de ce monde. Il faudra faire en sorte, et le gouvernement luxembourgeois s'y attachera, que ce Forum unique au monde puisse continuer à servir le dialogue entre les peuples comme il l'a fait jusqu'à présent.

Mesdames,  
Messieurs,

A présent je ne saurais vous priver plus longtemps de la dernière partie du concert pour la paix. J'espère que vous ne m'en voudrez pas d'avoir été aussi long, mais l'importance et l'envergure du sujet, auquel j'espère avoir rendu justice, s'y prêtaient.

Mon ambition aura été de susciter une réflexion sur les causes de l'absence de paix et donc sur les remèdes qu'il faut y apporter en tant que Nation, en tant que groupe de Nations et surtout en tant qu'individus, afin que nous puissions faire mentir ces vers de Victor Hugo:

«Depuis six mille ans,  
la guerre plaît aux peuples querelleurs,  
et Dieu perd son temps  
à faire les étoiles et les fleurs».

# Congrès Mondial de la Prévention Routière Internationale

Dans le cadre de l'année européenne de la sécurité routière, la Prévention Routière Internationale a tenu les assises de son deuxième congrès mondial au Centre de Conférences du Kirchberg à Luxembourg du 16 au 19 septembre 1986. Parmi les principaux thèmes abordés au cours des journées d'études par les délégués venus de soixante pays, les spécialistes de la sécurité routière ont traité plus spécialement les problèmes suivants: Les priorités dans la Communauté Européenne, les jeunes conducteurs et leur comportement dans la circulation, les questions de l'assurance automobile, la circulation urbaine, la voiture, le conducteur et l'environnement de l'an 2000 ainsi que les problèmes de circulation dans les pays en voie de développement.

Placé sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg, le Comité National d'Honneur était composé comme suit: M. Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, M. Jacques Santer, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Jacques Poos, Vice-Président du Gouvernement, M. Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, M. Marcel Schlechter, Ministre des Transports et des Travaux Publics, Mme Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. René Logelin, Premier Conseiller de Gouvernement Honoraire, M. Robert Hentgen, Président de l'Association des Compagnies d'Assurances Agréées, le Baron de Schorlemer, Président de l'Automobile Club de Luxembourg, M. Claude Pescatore, Président de la Société des Foires Internationales de Luxembourg et M. Léon Nilles, Président de la Sécurité Routière.

Ci-après nous reproduisons les textes des messages que Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement et Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg avaient adressés aux congressistes dans ce contexte:

## **Message de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement**

Depuis que dans de nombreux pays le recours à la voiture particulière pour chaque déplacement est devenu une banalité pour une grande partie des personnes, les routes sont devenues de plus en plus dangereuses.

Le nombre toujours croissant de véhicules, et plus encore leur vitesse de circulation élevée, représentent pour les utilisateurs un confort qui fait bien plus que compenser le risque dont ils n'ont d'ailleurs généralement pas pleinement conscience. Et pourtant le danger est bien réel et d'innombrables personnes sont chaque année tuées ou blessées dans les accidents de la route.

Le coût est élevé, en souffrance pour ceux qui sont frappés, en peine pour leurs familles, en personnes productives pour la société.

Ce lourd tribut, nous devons nous donner les moyens de le réduire. Le deuxième congrès mondial de la Prévention Routière Internationale, que le Grand-Duché de Luxembourg a l'honneur d'accueillir cette année, se donne comme objectif de réfléchir à ces moyens.

L'éducation des conducteurs, l'élaboration des réglementations, la signalisation, les campagnes de sensibilisation, la

construction des routes, la conception des véhicules sont quelques-uns des aspects de ce problème à multiples facettes.

Grâce à la prévention, la sécurité routière a pu être quelque peu améliorée au cours des dernières années. Gageons que le congrès imminent pourra apporter sa contribution précieuse pour que la tendance puisse définitivement être renversée dans le bon sens.

## **Message de Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg**

En tant que Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, je suis particulièrement honorée par le fait que le deuxième Congrès mondial de la prévention routière internationale ait lieu à Luxembourg.

C'est avec grand plaisir que je souhaite au nom des autorités communales une très cordiale bienvenue dans notre capitale à tous les participants de ce congrès.

La sécurité routière est un sujet dont l'actualité ne diminue pas et la prévention des accidents est une cause qui mérite d'être encouragée et soutenue.

A l'occasion de l'année européenne de la sécurité routière, il importe plus que jamais de sensibiliser tous les usagers de la route à respecter les prescriptions des législations édictées en vue de garantir au mieux leur sécurité.

Comme toujours la Ville s'associe volontiers et pleinement à tout effort entrepris dans le sens d'une plus grande sécurité.

Il me reste à souhaiter un franc succès aux travaux de votre congrès et à formuler mes vœux que vous continuerez à l'avenir vos activités fructueuses dans l'intérêt de la sécurité routière avec le même dynamisme que dans le passé de sorte que vos efforts soient couronnés du succès escompté.

Parallèlement au congrès les halls de la Foire Internationale de Luxembourg ont abrité la Salon International de la Sécurité Routière «PREVENTEX 86».

La séance académique et l'ouverture solennelle du Congrès Mondial et de l'exposition se sont déroulées le 16 septembre 1986 à l'hémicycle du Centre de Conférences, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreuses personnalités, notamment les membres du corps diplomatique en poste à Luxembourg, des représentants du Parlement Européen, du Conseil des Ministres des Transports de la Communauté et de la Commission Européenne, Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale, Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg ainsi que des représentants de la vie politique, militaire et religieuse.

Lors de la séance inaugurale, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, prononça l'allocution suivante au nom de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, retenu par des engagements à l'étranger:

Vous avez accepté d'accorder Votre Haut Patronage à ce deuxième congrès mondial de la Prévention routière internationale, de même que Vous l'aviez fait pour la Sécurité routière luxembourgeoise, au moment de la fondation de cette association en 1960. Ce Haut Patronage ainsi que Votre présence aujourd'hui témoignent de l'intérêt tout particulier que vous portez au grave problème que pose le danger de la route. Je tiens à Vous remercier pour cette préoccupation, car il est vrai que les accidents de la route sont la source de bien de souffrances et de détresse humaines, et la prévention dans ce domaine constitue une cause digne de Votre appui.

Permettez-moi en premier lieu d'excuser Monsieur le Président du Gouvernement, qui aurait aimé accueillir personnellement dans notre pays nos hôtes étrangers à l'occasion de ce congrès mondial. Malheureusement un voyage à l'étranger est venu inopinément s'insérer dans son programme. Il s'est vu dans l'impossibilité d'être des nôtres aujourd'hui, et il m'a prié de le remplacer.

Il me revient donc le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue au Luxembourg. J'espère que vous passerez un agréable séjour dans notre pays, et surtout que votre congrès soit couronné du plus franc succès.

Succès qui me paraît d'ailleurs dès à présent assuré si je considère le nombre impressionnant de participants et la longue liste de conférenciers hautement compétents. Le nombre élevé de pays de différents continents qui sont représentés assurera à vos travaux une répercussion internationale, voire mondiale.

L'insécurité routière est en effet un problème qui marque tous les pays, qui ne s'arrête pas aux frontières, ni politiques, ni ethniques ou idéologiques. Les dangers de la route se ressemblent partout, même si l'ampleur du phénomène peut dépendre du degré de motorisation de chaque pays ou de la réglementation spécifique en vigueur. Il existe donc un intérêt évident pour tous les pays de s'associer pour rechercher ensemble des voies communes pour améliorer la prévention. La tenue d'un congrès mondial répond à cette préoccupation de coordonner les efforts et se trouve ainsi pleinement justifiée.

La Commission des Communautés Européennes a d'ailleurs reconnu l'intérêt d'une approche supranationale du problème et n'a pas hésité à déclarer l'année 1986 année européenne de la sécurité routière. Elle a par là donné le signal pour une vaste campagne de sensibilisation qui est entreprise simultanément dans tous les pays membres.

La désignation d'une année européenne de la sécurité routière montre d'ailleurs de façon claire que ce problème finit par être reconnu dans toute sa gravité. Le tribut en vies humaines et en blessés graves qu'exige régulièrement la route est en effet très lourd. Et pourtant bon nombre d'accidents pourraient être soit évités, soit limités dans leurs conséquences, si les règles de prudence et de discipline étaient mieux respectées.

Il ne s'avère cependant pas aisé de faire comprendre aux automobilistes que la modération est de mise dès qu'ils prennent le volant et de faire appel à leur sens des responsabilités. La répression en revanche, ne parvient pas non plus à elle seule à assurer le respect des règles de prudence. La prévention prend, et se doit de prendre, une importance toujours croissante.

Cette prévention passe évidemment par la sensibilisation. Les associations de prévention routière, dont la plupart parmi vous sont les émissaires, en ont fait leur objectif principal. Rappeler sans cesse aux automobilistes les dangers qui guettent et la responsabilité qui est la leur, éduquer au mieux les jeunes débutants qui sont si souvent impliqués dans les accidents, et avertir les enfants insoucians, tel est le travail essentiel auquel il faut d'abord se consacrer.

Nous pouvons d'ailleurs constater que dans bien des pays des efforts accrus ont été accomplis en matière de prévention routière, et les résultats peuvent dès à présent être constatés. Au Luxembourg, les statistiques des victimes de la route, si elle font état de nombres toujours très élevés, montrent néanmoins une certaine amélioration de la situation. Ce redressement, dans la mesure où il doit s'avérer durable, ne peut qu'être le fruit d'une prise de conscience dans le chef, à la fois, de la population et des autorités. Sans aucun doute le travail exemplaire de la Sécurité routière luxembourgeoise a contribué de manière déterminante à ce résultat et je tiens à féliciter son Président et ses membres pour leurs mérites indéniables.

Mais je crois que nous assistons également en ce moment à une prise de conscience qui dépasse nos frontières, qui se retrouve un peu partout en Europe et dans le monde, et commence à exercer son influence à tous les niveaux, dont notamment celui de la construction des routes et des véhicules.

Alors que le développement d'un projet de route était jusqu'il y a peu de temps guidé essentiellement par la volonté de permettre aux voitures et autres camions de passer rapidement d'une localité, d'une région ou d'un site industriel à un autre, de nouvelles préoccupations se font aujourd'hui sentir. A côté des besoins de la circulation, de la rapidité du trajet et du coût de la construction, les planificateurs sont de plus en plus enclins à considérer de nouveaux critères, comme la sauvegarde de l'environnement naturel, ou encore la sécurité des usagers aussi bien que des riverains.

C'est ainsi qu'on construit des routes moins larges à l'intérieur des localités et partout où la sécurité exige que les véhicules réduisent leur vitesse. Le signal optique d'une voie étroite est en effet souvent plus efficace que la limitation de vitesse, même assortie de sanction pécuniaire. Dans les quartiers résidentiels, on procède même au rétrécissement des rues existantes, à la généralisation de la priorité à droite afin de couper le flux de la circulation, et parfois même à l'installation expresse d'obstacles destinés à obliger les automobilistes à réduire leur vitesse. Le centre des villes est souvent aménagé purement et simplement en zone piétonne afin de permettre aux gens de faire leurs achats ou de se promener en toute tranquillité.

Une attention particulière est accordée à tous ceux qui sont particulièrement exposés aux dangers de la circulation. A proximité des écoles ou des maisons de retraite, des aménagements spécifiques sont souvent mis en place. Pour les cyclistes, on réserve des pistes qui leur garantissent toute la sécurité.

Toutes ces préoccupations se retrouvent d'ailleurs aussi au Luxembourg, et vous aurez certainement l'occasion de remarquer, au cours de votre séjour, l'un ou l'autre aménagement récent qui s'inscrit dans cet esprit.

Ce n'est pas seulement au niveau de la construction routière, mais tout autant au niveau de la conception des voitures qu'un souci nouveau pour la sécurité se fait sentir. Je ne

rappellerai que la ceinture de sécurité, qui n'est déjà plus si récente. Tous les constructeurs consentent aujourd'hui un effort important pour garantir aux occupants de leurs modèles une sécurité optimale. Le Salon international «Preventex 86» exposera d'ailleurs pendant la durée du congrès, les développements les plus récents dans ce domaine. Ce Salon, comme votre congrès, offre des perspectives de nouveaux progrès.

L'insécurité routière constitue un des problèmes majeurs de notre époque, et elle est de plus en plus reconnue comme tel. Mais malgré une prise de conscience certaine, les souffrances humaines qui trouvent leur origine dans les accidents de la route restent trop fréquentes. Chaque effort supplémentaire consenti pour les réduire en vaut la peine, et ceci d'autant plus que nous pouvons aujourd'hui constater qu'ils ne restent pas sans résultat.

## The Luxembourg banking center in a changing economic, fiscal and financial environment

Le 6 octobre 1986 à Luxembourg, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé devant le «International Bankers' Club» un discours sur la place financière de Luxembourg dans un environnement économique, fiscal et financier en changement. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

It was with a great pleasure that I accepted the kind invitation of your usual chairman Mr. von Selzam. I am actually very grateful to him and all of you for offering me this excellent opportunity to have an exchange of views with the banker's community on the most important issues of national and international finance, and specifically on the Luxembourg financial center.

When we rise the question of the future development of Luxembourg as a banking center, two distinct issues will appear to us: «What is happening abroad?» and «What can we do?».

Let us first throw a look beyond the frontiers.

The overall economic performance cannot be called excellent nor bad. The growth prospects of the United States remain rather uncertain, but it is quite sure that the U.S. will no more be, for the next years, the locomotive of the world economy. The U.S. are actually counting on a strengthening of their exports to boost their domestic economy. The fall of the dollar rate will contribute to restore their current account, but it will have its counterpart in a loss of competitiveness for European countries. These can fortunately expect a recovery of their internal demand. The increase in disposable income in several countries will boost consumer spending, whereas the improved profit prospects encourage investment. The decline in inflation and interest rates lets some room for economic expansion. But the deterioration in exports will restrain the growth of gross domestic product, according to the prospects of the European Commission, to more or less 2.8 percent in 1986 and 1987. This performance will hardly be sufficient to reduce the average unemployment rate in the Community.

The economic situation in several heavily indebted development countries is of a particular importance for the financial markets. The fall of the petrol prices has shifted the main concern from petrol importing to producer countries. The overall effect of these changes seems to be positive. The deficiency of one of the major debtors is not expected in the short term, but on the other hand a decisive progress to solve all the problems has not been achieved as yet.

The uncertainty linked to this question may also be one reason for the further stagnation of the Eurocredit markets. The Eurocapital markets meanwhile continue their expansion. The trend to growing securitization is going on and the new financial instruments are increasingly used. These developments in international finance do not necessarily turn to an advantage for the Luxembourg center.

But before I proceed to the analysis of the domestic private financial activities, I should perhaps mention briefly the current situation of our national economy. Even if the international activities of the Luxembourg based banks do not depend very much on the economic results of their little guest country, your banks are at least highly interested in one particular aspect of it, I mean fiscal policy.

In that respect your banks have been concerned for the last years by the emergence of unemployment as well as by the heavy crisis in the steel industry. Like all other economic agents they have made their contribution to the joint national effort to overcome the crisis.

You know that the worst difficulties have been settled by now. In 1985 the GDP growth rate was far from equalizing the very good result of 1984, but the performance was still satisfying with a growth rate of 2.3%. The Luxembourg economy has managed to leave the difficult period of the last five years without too much harm. The average growth rate for this period has been medium with also 2.3%.

The present situation is encouraging with unemployment coming down and the inflation rate approaching zero. We can turn ourselves with optimism to the future, even if some new clouds are pointing once again in the steel sector.

Unemployment and even far more the restructuring of the steel industry have meant a heavy burden, to public finance. Nevertheless we succeeded in keeping the budgets, if not in balance, at least within an acceptable deficit margin. The surpluses of the last two years were used to reduce the increased public debt and to restore the budget reserve. The quick recovery of public finance was due to three reasons:

- the national solidarity allowed us to introduce the so called solidarity tax, used to finance the additional expenses
- the wage moderation permitted to maintain the competitiveness of our industry
- the good performance of the service sector for the last two years has been at the origin of the recent budget surpluses.

Thanks to the tax increase our public finance is well off, but the degree of taxation has reached a very high level in regard to the situation ten years ago. Some measures had been taken in a period of crisis and were from the beginning considered as temporary. The recovery of the economy called for an abolition of those measures.

For several reasons it seemed to us that this was not necessarily a good thing to do. Luxembourg being already the country with the lowest indirect taxation rates in the European Community, a return to the previous rates would have been in opposition to the Commissions efforts for harmonization in this field. In addition we thought that an abolition of the direct solidarity tax was not entirely justified, as these resources are in part destined to the unemployment fund, which keeps an important role. Consequently the Government decided not to touch indirect taxes, to reduce the solidarity tax, but not to abolish it, and to undertake a fiscal reform in order to reduce direct taxation.

A first step was done in 1986, when the solidarity tax passed from 10 to 7.5 percent for physical and from 4 to 3 percent for moral persons. Further easing was postponed to 1987 in order to permit the restoring of budget reserves and to take the time necessary for preparing the fiscal reform law.

While elaborating the main lines of this reform the Government was conscious of the necessity to keep a balanced taxation of physical and moral persons.

- The tax burden of individuals had to be reduced in order to improve the welfare of the population who had been ready to make sacrifices for several years. As employers of international specialized staff you are well aware of the problems raised by the relative burden of the personal income tax in Luxembourg. The induced effect on national demand will not be very strong of course in a little country, but we can expect that specific sectors like housing or commerce will benefit from the new rise in consumer resources, which comes in addition to real wage increases in the public as well as in the private sector. The reduction of the tax burden for physical persons means a minus of budget resources for 1987 of nearly 2.5 billion francs.
- On the other hand it seemed also important to us that the fiscal reform should be used to improve the competitiveness of the industry and to reinforce the attractiveness of our country as an industrial and financial site. The tax burden of corporations is being lowered consequently:
  - The tax on corporate profits will be cut from 40% to 38% in 1987 and even to 36% in 1988.
  - The tax on the total of wages will be abolished.
  - The taxation basis of the commercial tax will be lowered in a sensitive way, benefitting to both big and small firms.

The result for the budget of these measures will amount to a minus of 1.5 billion francs.

If we include the further reduction of the solidarity tax, and several other specific measures, the total tax burden will finally be reduced by five billion francs in 1987, and six billion francs in 1988. In relative terms, the total easing for

1987 amounts to 2.1% of GDP, and if we cumulate the successive reductions of 1986, 87 and 88, we achieve a percentage of 3.3. No other European country has undertaken a similar reform. After having reached a peak in 1983, at a level of 42% of GDP, the tax burden will have been lowered to 37 or 38% by 1988.

All of you know very well that Luxembourg is not a fiscal paradise. The development of an international financial center in Luxembourg was favoured by many different facts, among which some very specific fiscal advantages played perhaps only a secondary role. The Luxembourg fiscal system for corporations was fully comparable for the good and for the bad with those of the other important financial centers in Europe.

But since the United Kingdom Government decided to drop the corporate income tax rate to 35%, many voices called for similar measures in Luxembourg. The attractiveness of the financial center had to be reassured.

The present tax reform should achieve this target and close the possible gap between Luxembourg and other centers, especially the city of London, as far as taxation is concerned. The corporate income tax will be cut from 40 to 36% within two years. Moreover two very controversial taxes will be abolished: the proportional stamp duty, on issues of securities currently subject to taxation, like certain certificates of deposit or vouchers, but also on notes and exchange bills. And secondly the subscription tax on bond loan issues, raised by ordinary companies or by holdings. These steps aim at reinforcing the attractiveness of the primary market in Luxembourg.

The future of Luxembourg's financial center cause us some worries in recent years, even if there has never been a reason to be alarmed. Several problems have appeared like the slowing growth in Euro lending, the international debt crisis, the risk of a loss in competitiveness or the increasing liberalisation of financial markets in some European countries.

To stagnation of Euromarkets, banks have reacted successfully by a diversification of their activities. Loans remain very important, as well as issuing and placing of Eurobonds, currency dealing and trade related services are further growing, but above all the developing of private banking business by many banks is a decisive factor. The range of activities is widely completed. We do no more depend on one single market.

The new activities, especially in the fee generating business have little or no impact on the balance sheet totals, which do not show any growth, but they generate additional income, well reflected in the substantial increase of the annual profits. May I also recall the rapid increase of employment in the banking sector with about 1000 new jobs in 1985.

But similarly to the precedent fiscal years, the biggest part of gross profits has been used to increase the provisions against international lending risks, rather than distributed. The risk represented by the possible deficiency of sovereign debtors are thereby proportionally reduced.

Another worry that I mentioned was the loss of competitiveness. I have explained to you the main features of the tax

reform undertaken by the Luxembourg Government. Some of the new measures are specifically designed to improve the appeal of Luxembourg as a financial center. I will not quote them once more. They are in our view sufficient, in combination with the existing rules in other areas, to restore the competitive position of Luxembourg and they should contribute strongly to its further development.

Two decisive reasons for the emergence of a financial center in Luxembourg have been the freedom of capital transactions and the absence of minimum reserve requirements. Recent trends show that these basic advantages are currently diminishing as other countries are liberalizing transfrontier capital movements as well as the regulation of financial markets. Offshore centers are losing their advantage. These developments represent a problem for the Luxembourg center, but on the other hand it can also be considered as a challenge. The Luxembourg center has known a period of fast growth, but it has since entered a time of consolidation. The activities are very diversified. The advantages for banks and for customers remain numerous. Many of them will certainly not be removed in the near future.

The liberalisation which occurred recently in several countries, as well as the new rules for a more global approach to banking supervision and to balance sheets consolidation of mother and daughter banks, have not caused significant harm. The Luxembourg banking center has already entered a proper dynamic, developing on its own, thanks to its creative and innovative potential, rather than by reaction to foreign events.

The ABBL has undertaken an information campaign in order to change the foreign image of our center. It aims at showing Luxembourg as solid, reliable, offering all types of financial services at very interesting conditions. This initiative is very important because foreigners still consider very often Luxembourg only as a booking place for offshore activities. We will have to explain that Luxembourg has become a mature, very efficient financial center, growing at a moderate pace, but growing steadily and healthily. Foreign observers will have to share our confidence in Luxembourg as a key banking center for Europe.

## L'intégration monétaire et financière internationale - la dimension européenne

Du 9 au 11 octobre 1986 a eu lieu à Luxembourg un colloque international organisé par la Société Universitaire Européenne de Recherches Financières. A l'occasion de ce colloque, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé un discours sur le thème: L'intégration monétaire et financière internationale - la dimension européenne. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

S'il est un phénomène qui, dans le monde contemporain, a connu une évolution des plus fortes et soutenues, il s'agit bien de la mondialisation des relations économiques. Les vingt-cinq dernières années ont vu la position relative des Etats-Unis dans l'économie mondiale, jusqu'alors prédominante à tous les égards, changer profondément.

En revanche, l'importance économique de la Communauté européenne et celle du Japon ont augmenté considérablement. L'intégration de l'économie mondiale n'a cessé de progresser et s'est même accélérée, les pays nouvellement industrialisés comme la Corée et nombre d'autres pays de différents continents ayant renforcé le défi. Et l'intensification des flux commerciaux et d'investissements a forcément entraîné l'intégration monétaire et financière, avec comme conséquence que l'interdépendance aussi bien conjoncturelle que politique entre pays est devenue très grande. La gestion effective de cette interdépendance en vue de la réalisation d'un ensemble d'équilibres macro-économiques au niveau mondial est devenue un des thèmes centraux de notre temps, comme j'ai pu de nouveau m'en rendre compte, il y a une dizaine de jours, aux assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale.

Il s'agit ici, et c'est le thème du présent colloque, de discerner quel est le rôle de l'Europe dans ce contexte et comment les fonctions qui se dégagent de ce rôle peuvent être exercées au mieux. Il est, évidemment, justifié de parler de la dimension européenne. En effet, les faits marquants des

trois dernières décennies et dont un des plus importants a été le retour à un système de taux de change flottants en 1973, et les réponses qui ont, par la suite, été données à ces faits, ont abouti à une personnalisation de la Communauté européenne dans le domaine de la politique macro-économique à un degré auparavant inconnu.

Permettez-moi de cerner de plus près le sujet du Colloque en le ramenant à une thèse tout à fait simple. Je dirai alors qu'une intégration au niveau mondial ne pourra se faire de façon ordonnée que si l'intégration intra-européenne elle-même avance avec détermination et vigueur. L'infrastructure pour une intégration monétaire et financière européenne existe. Mais elle n'est pas achevée et a, certes, besoin encore d'être améliorée aussi bien qu'élargie. Je me pencherai brièvement sur les trois traits essentiels que cette infrastructure comporte: la libération des mouvements de capitaux, le régime de change du système monétaire européen et la coordination des politiques économiques.

L'abolition des obstacles à la libre circulation des capitaux à l'intérieur de la Communauté européenne figure parmi les tâches principales retenues en tant que programme d'action dans l'article 3 du traité de Rome. Cependant, alors que nombre d'autres objectifs figurent au même titre dans ce programme d'action - tels que l'amélioration des restrictions commerciales, l'établissement d'un tarif douanier commun, la libre circulation des ressources et des services... - ont été largement atteints, il apparaît que la réalisation d'un marché des capitaux véritablement intégré cause encore des difficultés à maints égards. Une première amorce à la libération des mouvements de capitaux avait été donnée au début des années soixante par l'introduction de deux directives communautaires sur le sujet en question.

Mais peu s'est passé entre-temps et on constate que la disparité entre degrés de libération des Etats européens n'a fait



que s'agrandir. Ce n'est que maintenant, de nouveau, qu'au niveau de la Communauté l'on recommence à faire un effort majeur en vue de l'intégration des marchés des capitaux.

Une première initiative, actuellement en cours, comporte une extension des obligations de libération et complète le dispositif communautaire du début des années soixante. Une deuxième initiative, sur laquelle les discussions commenceront l'année prochaine, sera bien plus ambitieuse, puisqu'elle aura comme objectif d'aboutir à une complète libération des mouvements de capitaux à l'horizon 1992. Je signalerai, également, qu'au niveau de l'OCDE un exercice parallèle, mais quelque peu moins ambitieux, est en cours et vise à mettre à jour les codes de libération de l'OCDE et, par là, inciter les pays membres de cette organisation à s'engager sur une voie de libération plus poussée. Je ne vous dirai rien de neuf, par ailleurs, en rappelant que le même exercice fait partie du pain quotidien du FMI. Etant le représentant d'un pays qui, depuis très longtemps, a toujours défendu avec énergie, et mis en place d'une manière intégrale la liberté des mouvements de capitaux - réalité de fait, aussi, de laquelle l'essor de la place financière du Luxembourg est redevable, je ne puis que me réjouir du nouveau vent de libération qui souffle dans nos voiles.

Cependant, je me rends compte, également, que nombre de pays ont encore des réserves substantielles à l'égard d'un processus de libération plus poussé. Et je les comprends, car il n'est pas évident de concilier la mobilité des capitaux, la discipline des taux de change et l'autonomie des politiques nationales. Quelque part, il y a conflit entre ces trois éléments et il me paraît compréhensible que l'on envisage d'abord de restreindre la mobilité du capital avant de lâcher les rênes aux engagements pris en vertu de taux de change stables ou à l'autonomie d'une politique monétaire nationale. Il est donc clair que, pour résoudre le conflit, la libération des mouvements de capitaux rend encore plus importante la réalisation de la convergence des évolutions économiques et politiques. En l'absence d'une telle convergence, on pourrait assister à des flux de capitaux qui non seulement exerceraient des effets sur la situation de la balance des paiements des Etats membres de la Communauté, mais pourraient aussi créer quelques difficultés pour la régulation monétaire interne.

Ceci m'amène au second volet de l'infrastructure pour une intégration monétaire et financière de l'Europe, à savoir le régime des changes. Le système monétaire européen a été et est toujours une des plus grandes réussites de l'effort d'intégration entrepris par nos pays; il assure aux citoyens et aux agents économiques de ses Etats membres un confort monétaire appréciable et de plus en plus durable. En effet le SME a assez bien réussi à réduire la variabilité des taux de change entre les monnaies participantes et, par là, il a sauvé le libre échange commercial en évitant le protectionnisme, et il a bien soutenu l'ajustement macro-économique dans les pays membres. Aussi, le système s'est-il révélé capable de produire une politique commune vis-à-vis de monnaies tierces et, par là, il a aidé à protéger la Communauté des fluctuations massives du Dollar aussi bien vers le haut que vers le bas. Mais, le système n'est pas encore complet et il nécessite un renforcement si l'intégration européenne est à avancer plus vite.

Sans aborder la question du but ultime de la création d'une union monétaire totale avec une seule monnaie et une

seule banque centrale, je mentionnerai simplement quelques éléments qui, à mon avis, apporteraient un renforcement du SME dans le contexte actuel des choses et, notamment, comme je viens de le montrer, à l'orée d'une nouvelle vague d'efforts de libération des mouvements de capitaux. Un élément de renforcement serait l'accroissement de l'utilisation et du rôle de l'ECU. Jusqu'à récemment une dénomination en ECUs s'est surtout rapportée à des avoirs financiers à moyen ou long terme, et il est concevable que l'usage de l'ECU pourrait être élargi en dénominant également des instruments monétaires, à court terme donc, en ECUs: des tentatives comme les cartes de crédit et les chèques en ECUs devraient être encouragées. L'encouragement pour un usage accru de l'ECU privé peut d'ailleurs se faire en bonne conscience; il a été évoqué par certains que l'utilisation croissante de l'ECU risquerait d'entraîner des perturbations dans la politique monétaire; or, le Comité Monétaire de la Communauté européenne est arrivé à la conclusion qu'actuellement une telle crainte n'est pas justifiée. Alors que l'ECU privé connaît effectivement un essor certain, déterminé par les forces du marché, il n'en est pas le cas encore de l'ECU public pour lequel des améliorations concrètes restent à mettre en oeuvre. Dans ce contexte, un rapprochement des circuits de l'ECU privé et de l'ECU public par la mise en place d'un système permettant l'échange d'ECUs privé contre ECUs publics, constituerait un grand pas en avant. Aussi le rôle potentiel de l'ECU en tant qu'instrument de réserve dans un cadre international de réserves multiples pourrait-il utilement être encouragé.

Un autre élément de renforcement du SME serait l'élimination des régimes particuliers qui lui sont encore rattachés. Ceci impliquerait en particulier la création de conditions uniformes pour le mécanisme des changes et l'abolition de la bande élargie qui était, à l'origine, conçue comme une solution transitoire uniquement. D'autre part, même si la question de la pleine participation est bien entendu une décision qui incombe à chacun des Etats membres de la Communauté, il serait souhaitable qu'en vertu d'une intégration plus prononcée, les pays encore en dehors du système y adhèrent pleinement. Aussi paraît-il approprié d'éviter de nouvelles différenciations dans le système et d'égaliser ainsi les conditions de participation pour tous les membres.

J'ai évoqué, il y a un instant, le conflit inhérent à une intégration monétaire et financière ordonnée.

Si donc la mobilité des capitaux doit être assurée, il est tout à fait évident que les performances économiques et les politiques économiques doivent converger. En effet, les bénéfices du commerce et des flux d'investissements internationaux peuvent être réduits considérablement si les politiques et les développements entre pays ne sont pas harmonisés de façon adéquate. Des politiques économiques nationales qui sont inappropriées ou non coordonnées entre elles peuvent générer des flux commerciaux et des flux de capitaux qui ne reflètent pas les états de rareté relatifs ou les avantages comparatifs entre pays. De tels flux, à leur tour, peuvent engendrer de la volatilité et de l'incertitude en ce qui concerne l'évolution future des taux d'intérêt, des taux de change et des balances de paiements. Et puis, des pressions protectionnistes peuvent être amorcées si le commerce international est perçu comme étant influencé par des facteurs qui ne sont pas liés à des considérations fondamentales d'offre et de demande. Il est alors d'importance primordiale de distinguer entre les éléments qui promeuvent une alloca-

tion internationale efficace des flux de commerce et de capitaux et les éléments qui engendrent des conditions économiques allant à l'encontre d'une allocation efficace des ressources. En d'autres mots, la convergence des performances et des politiques économiques doit être visée.

La «convergence» est discutée actuellement à beaucoup de niveaux au sein de groupes et d'institutions internationaux dont le FMI, le Groupe des Cinq, le Comité des Gouverneurs des banques centrales de la CEE, etc... Il paraît que l'on est plus ou moins d'accord sur ce que devrait être la convergence en termes opérationnels d'analyse et d'objectifs à poursuivre. C'est tout simplement le rapprochement d'indicateurs économiques. Il est intéressant de voir que les indicateurs en cause ne se rapportent pas seulement aux performances économiques en tant que telles, c'est-à-dire aux résultats finaux comme ceux de la croissance économique, de l'emploi, de la balance des paiements et de la stabilité des prix, mais également aux actions entreprises au sein de la politique économique. Cette seconde catégorie d'indicateurs couvre alors des variables sur lesquelles les autorités ont un contrôle assez direct, mais qui en elles-mêmes ne sont pas des composantes du «welfare» économique; il s'agit notam-

ment d'indicateurs comme la croissance monétaire, les interventions de change, le déficit budgétaire etc. Et, finalement, il y a des indicateurs de variables intermédiaires sur lesquelles, en général, les autorités n'ont pas un contrôle direct, mais à travers lesquelles les politiques influent sur les performances économiques - taux d'intérêt, taux de change, niveaux d'épargne et d'investissement.

Cela me mènerait trop loin ici d'entrer dans les détails de la discussion sur la convergence, mais je voudrais simplement en tirer quelques conclusions générales. Les indicateurs économiques devraient être utilisés pour encourager l'action politique et pour alimenter une coopération internationale plus efficace dans le cadre d'un objectif optimisé de croissance et de stabilité générale.

Pour autant que la communauté internationale veut se diriger vers ces concepts ambitieux, il importe avant tout que la volonté politique soit là et qu'elle se fasse entendre; telle est aussi ma propre tâche. Il faut également que les notions sous-jacentes à ces concepts ambitieux soient claires et logiques dans leurs interactions.

## Der Finanzplatz Luxemburg wird erwachsen

Nous reproduisons ci-après le texte d'un article de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, sur la place financière de Luxembourg. Ce texte a été repris par le quotidien «Handelsblatt» dans son supplément consacré à notre place financière le 29 octobre 1986

Als sich die deutschen Banken Ende der sechziger, Anfang der siebziger Jahre in Luxemburg mit Tochterinstituten niederliessen, wohnten sie vorerst alle zur Miete, meistens in den oberen Etagen eines Verwaltungsgebäudes. Wohl hatten sie nicht allzufern vom Stammsitz und dennoch ausserhalb des Wirkungsbereiches der Bundesbank und ihrer Währungsbestimmungen einen gastlichen Standort gefunden, von welchem aus sich das internationale Grossgeschäft ohne Wettbewerbsnachteile abwickeln liess. Doch ob ihr Ausflug nach Luxemburg wirklich von Dauer sein sollte, das konnte damals niemand wirklich beurteilen.

Heute, wo die meisten Institute ihren zehnten oder fünfzehnten Geburtstag gefeiert haben, sind sie in der Regel stolze Hausbesitzer, und dies ist keineswegs eine Besonderheit der Banken bundesdeutscher Herkunft. Darf ich in diesem Zusammenhang etwa erwähnen, dass ich gerade in diesen Tagen von der Bayerischen Landesbank International eingeladen wurde, Ende des Monats der Einweihung ihres prachtvollen Neubaus beizuwohnen, am Boulevard Royal gegenüber dem Hauptsitz der Banque Internationale, unserer ältesten heimischen Bank. Ich möchte nicht hier die Baugeschichte unserer Banken - Quadratmeile schreiben, doch scheint mir das offensichtliche Sesshaftwerden der Eurobanken in Luxemburg einfach bemerkenswert als der eindeutige Ausdruck des Vertrauens in die Zukunft des Platzes. Niemand scheint sich länger die Frage zu stellen, ob nicht schon morgen irgendwelche Aenderungen auf dem Gebiet der Währungs-, der Aufsichts- oder der Steuerbestimmungen die Präsenz in Luxemburg in Frage stellen könnten.

Unser Finanzplatz wird einfach grossjährig. Dazu gehört auch, dass das Wachstum der Kindheits- und Pubertätsjahre abgeklungen ist. Seit 1981 ist die Zahl der Banken am Platz beispielsweise nur noch um 3 Einheiten (von 115 bis 118) angestiegen. Und die jährliche Zuwachsrate der vereinten Bilanzsummen ist von + 30% per 1981 über + 18% im Jahre 1982 auf nur noch + 4% im vergangenen Geschäftsjahr zurückgegangen.

Wieso können die Banken am Platz, wie auch die politischen Verantwortlichen, angesichts einer solchen Statistik zufriedene Gesichter zeigen? Nun, dies mag wohl damit zusammenhängen, dass der Gewinn aller Banken in Luxemburg nach Abzug der Betriebskosten im abgelaufenem Jahr um runde 30 % von umgerechnet etwa 3 Milliarden DM auf fast 4 Milliarden anstieg, während der Gewinn nach Rückstellungen sogar um 57% wuchs.

Die Banken reagieren gewiss auch positiv auf die Steuerenkungen welche ich kürzlich für das Steuerjahr 1987 ankündigen konnte. Aber grundsätzlich beruht die gute Stimmung und der Optimismus der Finanzfachleute wohl in erster Linie auf der Erkenntnis, dass Luxemburg in den letzten Jahren seine internen Strukturen klar festigen konnte, und dass somit die künftige Entwicklung, bei allem möglichen Einfluss externer Faktoren, besser abgesichert ist als noch vor ein paar Jahren. Die Aufmerksamkeit ist daher nicht länger auf das Bilanzwachstum gerichtet, sondern vor allem auf die strukturelle Veränderung des Geschäftes.

Früher stand der Finanzplatz Luxemburg auf einem - einzigen Bein, war er doch Anfang der siebziger Jahre in allererster Linie ein reines Buchungszentrum für Eurokredite - d.h. Guthaben in Fremdwährung gegenüber Nicht-Banken -, welche praktisch ausschliesslich auf dem europäischen Interbank-Markt refinanziert wurden. Heute ist dies eindeutig nicht mehr der Fall, wie mit ein paar Fakten und Bilanzzahlen erläutert werden kann. Sehen wir vom Ge-

schäft in (Luxemburger und Belgischen Franken ab, so - fielen Ende 1979 noch 86,1 % aller Passiva auf die Rubrik «Verpflichtungen gegenüber Banken». Mitte dieses Jahres war dies nur noch der Fall für 71,2 %. Das heisst, dass in den letzten 6 1/2 Jahren nur noch 60,4 % der zusätzlichen Devisen-Passiva aus dem Interbank-Markt kamen, in den letzten 3 1/2 Jahren sogar nur noch 37,8 %. Somit konnte die Refinanzierungsbasis verbreitert werden, so dass sie weniger krisenanfällig ist und in günstigere Zinsbereiche hineinstösst. Waren früher Kundeneinlagen bei den Euro-banken als zu personalintensiv verpönt, so sind sie heute regelrecht willkommen, selbst als «Euro-Kleinst-Depots» von nur 500.000 oder gar 100.000 DM.

Aber vor allem auch in Geschäftsbereichen, welche kaum oder nicht in der Bilanz zu Buche schlagen, hat sich eine Verbreiterung und Vertiefung der Dienstleistungspalette durchgesetzt. Das Ausmass dieser Entwicklung kann etwa mit dem Umstand belegt werden, dass das Geschäftsjahr 1985 netto umgerechnet 360 Millionen DM an Provisionen einbrachte, gegenüber nur 160 Millionen DM im Jahre 1983, was einem Wachstum von 125% in nur zwei Jahren entspricht.

Dies ist das Resultat gezielter Anstrengungen der Kreditinstitute wie der Behörden in den letzten 8 bis 10 Jahren. Staatlicherseits wurden, im Einvernehmen mit dem Bankenverband, eine Menge punktueller, oft unscheinbarer Reformen durchgeführt, deren Summe die Rahmenbedingungen des Finanzplatzes erheblich verbessert hat. Auf juristischem Plan etwa haben wir Rechtsunsicherheiten und Schwerefälle der Luxemburger Gesetzgebung hinsichtlich verschiedener Bankgeschäfte behoben. Dies gilt unter anderem für die Bereiche Treuhandgeschäft, Terminkontrakte, Wertpapiere und Edelmetalle. Die bestehende Praxis des Bankheimnisses wurde aktualisiert durch eine noch genauere Verankerung der Vertraulichkeit der Kundeneinlagen, während gleichzeitig für die Daten des Kreditgeschäftes Erleichterungen erfolgten, welche die Erstellung von Konzernbilanzen und die Bankenaufsicht auf konsolidierter Ebene erlauben.

Im Fiskalbereich wurden verschiedene Handikaps für einzelne Geschäftsarten oder Märkte ausgeräumt, etwa durch die Beseitigung der Stempelgebühren bei bestimmten Finanzinstrumenten und der Mehrwertsteuer bei Anlagegold, oder durch die steuerliche Anrechenbarkeit bestimmter ausländischer Quellenabgaben und die Ausweitung der Möglichkeiten auf den Gebieten der Sammelwertberichtigung.

Die getroffenen Massnahmen entsprechen den präzisen Anliegen des Bankgewerbes und wurden von diesem unverzüglich in Anspruch genommen. Grossgeschrieben werden heute unter anderem Kundeneinlagen und Investmentfonds, Vermögensverwaltung und Treuhandkonten, Leasing und Factoring, Terminkontrakte und neue Facilities und Notes aller Art, Wechsel-, Wertpapier-, Devisen- und Edelmetallgeschäfte und andere Arten und Instrumente des Fee-Generating- und des Off-Balance-Business.

Positive Auswirkungen unserer systematischen Anstrengungen hatten wir erwartet; dass der Erfolg sich so schnell und so massiv eingestellt hat, hat uns dennoch überrascht und erfreut. 1985 stieg die Zahl der Beschäftigten der Banken um + 8,9 % gegenüber nur + 4,0 % im Vorjahr; im ersten Halbjahr 1986 stieg sie um + 4,6 % gegenüber 3,1

% im Vergleichszeitraum des Vorjahres. Ein Grund für mich, das schwache Bilanzwachstum nicht tragisch zu nehmen.

Im Umfeld der Banken ist die Entwicklung ähnlich positiv. Die Zahl der in Luxemburg beheimateten Holdinggesellschaften wächst weiter und liegt nunmehr über 6.500 Einheiten. Im Versicherungsbereich brachten die letzten Monate uns die Eröffnung von gleich zwei Dutzend neuer Gesellschaften in der Sparte des sogenannten «Captives». Die Zahl der Luxemburger Investmentfonds erhöhte sich von Juni 1984 bis Juni 1986 um 77,5 %, von 120 auf 213 Einheiten. Die Zahl der an der Luxemburger Börse notierten Wertpapiere - in der Hauptsache handelt es sich um Eurobonds - belief sich Ende 1983 auf 2.070 Zeilen, Ende 1985 auf 3.463 Zeilen und am 30. September 1986 auf 4.611 Zeilen.

Die Bäume werden nicht in den Himmel wachsen. Und das Bankgeschäft wird nicht einfacher werden, auch nicht in Luxemburg. Dass aber das Wachstum bei uns in die Breite statt in die Höhe geht, das bedeutet klar, dass der Finanzplatz stabiler und weniger anfällig wird. Die internationalen Banken haben in Luxemburg als Steuerzahler, als Arbeitgeber und als Kunden des Dienstleistungsgewerbes eine derartige Bedeutung erlangt, dass wir sie nicht mehr missen wollen. Nach einer wirklichen Konsolidierung des Erreichten steht uns der Sinn nicht nach maximalen Zuwachsraten.

Als unsere Volkswirtschaft und unsere Staatsfinanzen vor etlichen Jahren durch die Krise im Stahlbereich, der Hauptindustrie des Landes, arg in Mitleidenschaft gezogen wurden, entschieden wir uns schweren Herzens zu Steuererhöhungen um das Gleichgewicht des Staatshaushaltes in etwa sicherzustellen. Die damals getroffenen Massnahmen wurden auf alle Schultern verteilt; auch die Eurobanken wurden vom Finanzminister stärker zur Kasse gebeten. Die daraus resultierende Gesamtsteuerlast wird nunmehr als übermässig angesehen und stellt, vor allem auch nach der kürzlich erfolgten Senkung der Steuern auf den Geschäftserträgen der Banken in London, ein Problem für die internationale Wettbewerbsfähigkeit des Platzes Luxemburg dar.

Schon vor einem Jahr konnte ich in der Luxemburg-Beilage des Handelsblattes eine kleine Steuersenkung für 1986 ankündigen. Neben allgemeinen Massnahmen - vor allem einer Senkung der krisenbedingten «Solidaritätssteuer» auf allen Einkommen - gab es für die Banken drei Sondervergünstigungen, und zwar eine Erhöhung der steuerfreien Sammelwertberichtigungsmöglichkeiten, eine Erweiterung der Abzugsfähigkeit von ausländischen Quellenabgaben, sowie den Ausbau der anrechenbaren Sonderausgaben von ausländischen Spitzenbankern.

Heute liegt ein weiteres, bedeutenderes Steuersenkungspaket vor, das bei seiner Ankündigung vor etlichen Monaten den Beifall der Banken fand. Insgesamt senken wir die Steuerlast um nicht weniger als 5 Milliarden Franken per 1987. Das sind immerhin 6 % des Staatshaushaltes oder 2 % des Bruttoinlandsproduktes. Es würde uns zu weit führen alle Bestandteile dieses Paketes hier zu erläutern, und ich möchte mich auf jene Elemente beschränken welche für den Bankenplatz relevant sind.

Da gibt es zuerst, als punktuelle Reformen zugunsten der Finanzwelt, die Abschaffung von zwei Bagatellsteuern, und

zwar der «taxe d'abonnement» auf Obligations sowie des «droit de timbre proportionnel», einer Stempelgebühr auf gewissen Finanzpapieren. Die beiden Massnahmen erleichtern zum einen die Ausgabe von Schuldverschreibungen durch Luxemburger Firmen und machen zum anderen den Finanzplatz international wettbewerbsfähig auf dem Gebiet der Primärmärkte.

Die Banken begrüßen daneben die Herabsetzung des Steuersatzes für die Körperschaftssteuer von derzeit 40 % auf 38 % ab 1.1.1987 und auf 36 % ab 1.1.1988. Gleichzeitig wird die sogenannte «Solidaritätssteuer» erneut gesenkt, eine Abgabe welche für die Unternehmen die Form eines Zuschlags auf der Körperschaftssteuer nimmt. Beide Steuern zusammen belasteten 1985 den zu versteuernden Gewinn der Banken noch mit 41,6% und 1986 mit 41,2%; 1987 senkt sich dieser Satz auf 38,76% und 1988 auf 36,72%, so dass die Belastung in drei Jahren um 4,9 Prozentpunkte oder um ein Neuntel des vormaligen Niveaus gesenkt wird.

Als nächstes ist die ersatzlose Abschaffung der die Arbeitgeber belastenden Lohnsummensteuer zu erwähnen. Ferner wird die kommunale Gewerbesteuer durch zwei Massnahmen novelliert, und zwar einerseits durch die Anhebung der Freibeträge sowie andererseits durch das teilweise Ausklammern der langfristigen Verbindlichkeiten aus der Berechnungsbasis dieser Steuer.

Das Hauptgewicht unserer Steuerreform liegt allerdings auf der Herabsetzung der Einkommensteuer für physische Personen, ein Bereich welcher die Banken stark interessiert

angesichts des andauernden Mangels an qualifiziertem Personal. Es ist eine Tatsache, dass die Luxemburger Eurobanken Manager und Finanzfachleute aus dem Mutterhaus oder aus anderen ausländischen Instituten zum (eventuell vorübergehenden) Uebersiedeln nach Luxemburg nur bewegen können, wenn sie ihnen einen bestimmten Nettoverdienst zusichern, welcher über dem vergleichbaren Niveau des Herkunftslandes liegt. Dieser Umstand bewirkt, dass die eventuell höhere Luxemburger Einkommensteuer praktisch vom Arbeitgeber zu tragen ist, und die direkten Personalkosten sich entsprechend verteuern. Wenn also nun, durch die Reform der Steuertabellen und die Senkung der Solidaritätsabgabe, bei einem zu versteuernden Einkommen von umgerechnet 50.000 DM im Jahr die Steuerlast, je nach Familienlage, um 1.700 bis 2.200 DM gesenkt wird und bei 100.000 DM um 3.500 bis 6.000 DM, so ist dies kein Pappenstiel für den Bankensektor mit seinen nunmehr 11.000 Beschäftigten.

Die anstehende Steuerreform kommt auf alle Fälle gelegen um unsere Finanzplatz-Politik sinnvoll abzurunden. Das verbesserte Umfeld auf juristischem, steuerlichem und aufsichtsrechtlichem Gebiet wird es erlauben dass unser grossjährig gewordenes Bankenzentrum mit Zuversicht in die Zukunft blicken kann. Die Bankiers in Luxemburg, die inzwischen selbstsicherer und unabhängiger gegenüber den Mütterhäusern geworden sind, haben sich einen bescheidenen Platz an der Sonne erobert; sie können und wollen den grossen Metropolen wie New York, London, Frankfurt, Paris und Zürich nicht den Rang ablaufen, aber sie besitzen recht ordentliche Chancen, die erreichte Bedeutung dauerhaft abzusichern und noch weiter auszubauen.

## La conjoncture de l'économie luxembourgeoise en 1986 et prévisions pour 1987

### L'évolution en 1985

Les tableaux suivants reproduisent les chiffres les plus récents des comptes nationaux provisoires. En 1983, l'économie luxembourgeoise s'est dégagée de la stagnation d'activité du début des années 80. En 1984 la reprise a encore été plus nette et on a enregistré une amélioration substantielle des principaux équilibres macro-économiques.

L'économie luxembourgeoise a retrouvé un taux de croissance élevé en 1984 et ce développement de l'activité s'est poursuivi en 1985, encore qu'à un rythme plus lent.

Le taux de croissance moyen 1980-1985 a ainsi atteint le niveau de 2.3 % contre 1.7 % au cours de la période 1975-79.

### Evolution du produit intérieur brut aux prix du marché à prix constants (prix de 1980)

taux de variation en %

Année	PIB (définition nationale)	PIB (définition SEC)
1971	3.1	2.9
1972	7.3	6.6

1973	9.7	8.8
1974	4.5	3.9
1975	-4.4	-5.6
1976	2.6	2.3
1977	2.3	1.8
1978	4.4	3.8
1979	4.0	3.0
1980	2.7	1.4
1981	-0.4	-1.0
1982	1.5	1.5
1983	2.8	3.2
1984	4.9	5.4
1985	2.3	2.2
m 1970-74	6.1	5.5
1975-79	1.7	1.0
1980-85	2.3	2.1
m 1970-80	3.7	3.0
1970-85	3.1	2.6

Note: Evolution du PIB à prix constants

Les taux de croissance publiés dans cette note peuvent varier par rapport aux taux publiés antérieurement. Trois facteurs essentiellement sont à l'origine de ces divergences:

- Les chiffres définitifs des enquêtes sur la valeur ajoutée ne deviennent disponibles qu'avec un retard pouvant atteindre plusieurs

années. Ces chiffres viennent remplacer les estimations faites sur base d'indicateurs conjoncturels. Par ailleurs la couverture du réseau d'information statistique ne cesse de s'améliorer et les données concernant les branches mal explorées sont progressivement introduites dans les comptes.

- Le changement de l'année de base dans les comptes à prix constants (passage de la base 1975 à la base 1980) est à l'origine de taux de variation divergents pour la même période. En effet la méthode d'évaluer de taux de variation divergents pour la même période. En effet la méthode d'évaluer les flux de biens et de services au prix d'une année de base fixe a l'inconvénient de perpétuer pour une certaine période les prix relatifs de l'année de base. Plus la structure des prix relatifs s'est modifiée entre 2 années de base, plus les taux de variation diffèrent.<sup>1</sup>
- Finalement les estimations concernant l'année la plus récente sont régulièrement adaptées en fonction des nouveaux indicateurs disponibles.

Tout comme au cours des années précédentes, la croissance du PIB en 1985 est imputable essentiellement, sinon exclusivement, à l'apport du solde extérieur, alors que la demande intérieure totale ne s'est que peu développée.

La stagnation des emplois finals intérieurs est imputable au recul de la formation de stocks (poste qui comprend également certains ajustements statistiques), alors que les dépenses de consommation, tant des ménages que des administrations, ont connu une reprise. Il en a été de même des investissements, notamment dans l'industrie.

Globalement la contribution à la croissance du PIB des différents agrégats se présente comme suit:

1985/84	Contribution à la variation du PIB / variation en %
Consommation privée	1.3
Consommation publique	0.4
Formation de capital fixe	0.3
Variation de stocks	-1.5
Emplois finals intérieurs	0.5
Solde de la balance des biens	2.3
Solde de la balance des services	-0.5
Solde des exportations et importations de biens et de services	1.8
P.I.B. (définition nationale)	2.3

Note: Contribution à la variation du PIB

Ce tableau donne la contribution à la croissance du PIB (à prix constants) des différents agrégats de la demande. La fluctuation en valeur absolue de ces agrégats (à prix constants) qui détermine l'évolution du P.I.B. est exprimée en fractions de celle-ci. Ainsi par exemple, le solde extérieur a été à l'origine, en 1985, à raison de 78% de la variation du P.I.B., soit 1.8% d'une croissance totale de 2.3%. L'ampleur de la variation (négative) des stocks s'explique en partie par le fait que ce poste inclut des ajustements statistiques, particulièrement importants tant que les chiffres concernant les autres agrégats ne sont pas définitifs.

### Comptes nationaux - Emplois et ressources de biens et services

(au prix de 1980)

Estimation juillet 1986

Agrégats	1982 en millions de F.	Variation en %		
		1983	1984	1985
1. Consommation finale des ménages sur le territoire	82 977	1.4	0.2	2.5
2. Consommation collective des administrations	22 642	2.2	0.4	2.5
3. Formation brute de capital fixe	33 648	-8.3	-1.7	1.7
4. Variation des stocks (y compris ajustements statistiques)	-198	—	—	—
5. Emplois finals intérieurs (1 à 4)	139 059	0.9	1.3	0.6
6. Exportations de biens et de services	118 982	4.0	16.9	6.9
a) biens (fob)	80 124	4.3	21.7	10.1
b) services (CAF)	38 858	3.3	7.0	-0.7
dont exportations de services bancaires imputés	13 179	-1.9	-0.9	3.7
7. Emplois finals (5 + 6)	258 041	2.3	8.6	3.8
8. Importations de biens et de services	111 318	1.8	13.6	5.5
a) biens	100 511	1.5	14.6	5.6
b) services	10 807	4.4	4.6	4.7
9. Solde des exportations et des importations de biens et de services (6 - 8)	7 664	36.0	53.6	18.1
10. Produit intérieur brut aux prix du marché (5 + 9) (définition nationale)	146 723	2.8	4.9	2.3
11. P.I.B. selon le SEC (10 - 6 exportations de services bancaires)	133 544	3.2	5.4	2.2

1) voir Cahier économique No 70 Comptes nationaux 1960-1982 p. 61

## Evolution en 1986 et Perspectives pour 1987

### Demande

#### Demande extérieure

En 1985, malgré un certain tassement, la progression des exportations de biens a encore été assez dynamique.

Au premier semestre de 1986 les tendances positives des exportations ont été confirmées. Mais la décélération par rapport au rythme de 1985 est cependant perceptible.

Le tableau suivant retrace l'évolution, au cours des 4 premiers mois de 1986 des exportations vers les pays tiers.

#### Commerce extra-UEBL du Luxembourg

Unité: Mio de francs

	Cumul 1-4 mois	Cumul 1-4 mois	1-4 mois	1-4 mois
	1985	1986	1986	1985
variation en %				
Exportations	45 409	48 502		6.8
Section XV: Métaux communs et ouvrages en ces métaux	22 445	23 600		5.1
Importations	36 393	37 718		3.6

Le ralentissement est essentiellement imputable à la faiblesse de la demande d'acier.

L'évolution des exportations de produits sidérurgiques au cours des 6 premiers mois de 1986, par rapport à la même période de 1985, illustre cet impact.

Les quantités exportées accusent déjà un recul alors que les exportations en valeur demeurent en progrès.

Les tendances les plus récentes sont encore plus défavorables. Ainsi qu'on l'a vu précédemment, la baisse de la demande de produits sidérurgiques s'adressant aux usines intégrées européennes s'accompagne d'une concurrence sévère sur les prix qui ont tendance à s'effriter.

On devrait donc s'attendre pour l'ensemble de 1986 tout au plus à une stagnation des exportations de ces produits tant en volume qu'en prix. Ceci affecterait négativement l'ensemble de la performance d'exportation en 1986.

#### Exportations sidérurgiques (ARBED et MMR-A)

Période	Valeur (milliards de francs)	Quantité (millions de t)	Variation en %	
			Valeur	Quantité
1er semestre				
1985	30.2	2.07	...	...
1986	31.4	2.02	4.0	-2.4

On s'attend généralement à un affermissement de la conjoncture internationale en 1987 qui pourrait être à l'origine d'une consolidation de l'évolution de nos exportations.

#### Demande intérieure

La légère reprise de la consommation privée notée en 1985 semble se poursuivre au premier semestre de 1986. Certains indicateurs de consommation, comme le chiffre d'affaires des grandes surfaces et chaînes de magasins, les ventes de voitures particulières et la consommation de carburant, accusent une tendance haussière très nette.

Cette évolution est en relation avec l'augmentation des revenus réels disponibles des ménages due à un allègement des barèmes fiscaux, aux hausses sensibles de la plupart des revenus salariaux réels à commencer par le salaire social minimum, aux augmentations dans la fonction publique, aux nouvelles conventions collectives dans de nombreux secteurs et pour le 2e semestre l'allocation de un pour-cent d'augmentation au titre du paiement de la tranche d'avance dans le cadre de l'échelle mobile des salaires. Tout porte à croire que ce mouvement de hausse se renforcera encore quelque peu en cours d'année 1986 et en 1987. L'augmentation réelle de la consommation privée pourrait aller jusqu'à des taux dépassant les 3 %.

En ce qui concerne la consommation des Administrations, elle est marquée en 1986 par l'augmentation réelle des rémunérations de la fonction publique et en 1987 par l'impact de la loi dite «des cas de rigueur».

En ce qui concerne les investissements, signalons une reprise des investissements productifs selon l'enquête de conjoncture sur les investissements, le maintien à un niveau élevé des investissements de l'Etat et des Communes et une amélioration, encore timide il est vrai, de la conjoncture du logement. Ces tendances devraient se consolider au cours du 2e semestre de 1986

#### Offre

##### Production (Offre intérieure)

Au cours des premiers mois de 1986, l'économie luxembourgeoise semble s'être maintenue globalement sur une trajectoire de croissance. Une certaine décélération par rapport aux deux années précédentes peut cependant déjà être décelée.

Au cours du premier trimestre de 1986, par rapport à la même période de 1985, la production industrielle totale s'est accrue de 5.3 %. Rappelons que le taux de croissance en 1985 avait été de 6.9 %. Pour cette période la progression de la production sidérurgique demeure encore relativement forte (+ 4.5 %), pour faiblir ensuite. En effet la production d'acier brut, au premier semestre de 1986 par rapport à la période correspondante de 1985, n'a plus progressé que de 1.8 %.

L'ensemble des industries sans la sidérurgie a poursuivi son expansion au même rythme qu'en 1985, soit à un taux de 5.7 %.

L'activité dans la construction semble connaître une certaine reprise suivant l'appréciation des professionnels de la branche. Les indicateurs d'activité demeurent cependant stagnants.

L'évolution dans les services semble assez positive au cours des premiers mois. On note plus particulièrement une amélioration dans certaines branches du commerce et une poursuite du développement du secteur financier.

En ce qui concerne la suite de l'évolution en 1986, on peut penser que la conjoncture industrielle devrait se maintenir à un rythme élevé, à l'exception de la sidérurgie où l'évolution récente de la demande laisse prévoir une stagnation, voire un léger recul. La conjoncture de la construction devrait se raffermir de même que celle de la plupart des branches de services.

Dans ces conditions l'évolution du PIB en volume en 1986 devrait se maintenir au niveau de 1985, soit environ 2.5 %. Pour 1987 les experts internationaux, notamment ceux de l'OCDE et de la Commission CE, prévoient un léger renforcement de ce taux de croissance.

#### Importations (Offre extérieure)

L'évolution des agrégats de la demande intérieure et notamment de la consommation privée et des investissements sera à l'origine d'un développement accéléré des importations en 1986. La maintien de la croissance sous l'effet d'une demande extérieure et interne relativement vigoureuse entraînera un développement sensible du volume des importations en 1987.

#### Equilibre

##### Prix

Au premier semestre de 1986 la décélération de l'inflation s'est poursuivie. L'indice des prix a reculé régulièrement sous l'effet essentiellement de la baisse de prix des produits pétroliers. De la sorte le taux intra-annuel d'inflation a atteint en juin 1986 (par rapport à juin 1985) le taux de 0.1 %.<sup>1)</sup>

On peut estimer que le socle d'inflation, si l'on fait abstraction de l'impact des prix des produits pétroliers, a encore été de 3.6 % en juin 86 par rapport à la même période de 1985, alors que l'évolution des produits pétroliers a accusé une baisse de 35.5 %.

Les prévisions pour l'ensemble de l'année 1986 font présumer un taux d'inflation moyen probable inférieur à 1 %,

alors qu'en 1987 on assisterait à une reprise des tensions inflationnistes du fait d'une stabilisation des prix des produits pétroliers et de l'impact de l'augmentation des coûts salariaux.

#### Salaires

En 1986 la progression des rémunérations sera sensiblement plus dynamique qu'en 1985, où la hausse réelle par tête n'a guère dépassé 1 % et où l'impact de l'indexation n'a été que de 2.7 %.

Rappelons brièvement les principaux facteurs de hausse:

- conclusion de conventions collectives dans quelques secteurs importants (banques et assurances, construction) comportant des hausses réelles substantielles;
- hausse linéaire de 2.5 % des salaires dans la fonction publique;
- adaptation du salaire social minimum de 3 %;
- réintroduction de la tranche d'avance dans l'indexation des salaires et traitements avec allocation d'une hausse de 1 % au 1er juillet 1986 et une hausse de 0.5 % en janvier 1987; les effets de l'indexation des salaires seront de l'ordre de 2.0 % en 1986, malgré l'absence d'échéance d'une tranche normale.

Pour 1987 une série de hausses supplémentaires résultent des conventions collectives conclues en 1986 et portent sur 2 ans au moins. L'effet probable de l'indexation dépassera l'impact en 1986 et sera probablement de 2.7%. Par ailleurs il faudra mettre en compte les effets de mesures sélectives adoptées dans le secteur public. Une accélération de l'évolution de la masse salariale et des coûts salariaux, et même des coûts salariaux relatifs, n'est donc pas à exclure pour 1987.

#### Equilibre extérieur

En 1985 le solde négatif de la balance commerciale s'est sensiblement réduit grâce au développement dynamique des exportations (10.1% en volume, 4.2% en prix) alors que les importations ont connu une évolution moins dynamique (5.6% en volume et 3.1% en prix). Alors qu'en 1985 l'amélioration est donc due tant à des effets réels qu'à l'amélioration des termes de l'échange, il semble qu'en 1986 on devrait assister à un ralentissement du volume des exportations et à une décélération des prix à l'exportation, alors que le volume des importations se maintiendrait et que le principal effet serait celui de la réduction des prix à l'importation du fait de la baisse des prix du pétrole. L'impact de ce seul élément pourrait réduire de 5 à 6 milliards le déficit commercial, estimé en 1985 à 17 milliards.

\*

Extrait de «La situation Economique au Grand-Duché», note trimestrielle de conjoncture numéro 2/86 du STATEC (Service central de la statistique et des études économiques).

1) Estimation juillet 1986/85 - 0.6%

# La politique économique du Grand-Duché de Luxembourg vue par l'OCDE

## INTRODUCTION

La situation économique luxembourgeoise apparaît, à bien des égards, l'une des plus favorables de l'OCDE. En dépit d'un certain ralentissement de l'activité dans la sidérurgie, la progression du PIB a été comparable à celle de la moyenne des pays européens. Le taux de chômage, déjà exceptionnellement faible, a encore été réduit et ramené à 1.7 pour cent de la population active. Avec la baisse du coût des importations, l'indice des prix à la consommation a légèrement reculé au cours des dix mois se terminant en avril 1986. Enfin, grâce aux revenus des activités bancaires, le solde de la balance courante est très substantiel. Ces résultats macro-économiques sont imputables, dans une large mesure à un effort particulièrement réussi d'adaptation du secteur productif dans lequel des activités nouvelles, essentiellement mais non exclusivement financières, sont venues se substituer à la sidérurgie en déclin. La restructuration de la sidérurgie a requis des aides budgétaires très importantes sur la période 1983-1985. L'ajustement de ce secteur est désormais, selon les autorités luxembourgeoises, pratiquement achevé tant sur le plan industriel que financier. Les dépenses de restructuration n'ayant plus de raison d'être (et étant en outre interdites à compter du début 1986 par la réglementation communautaire) les finances publiques devraient dégager un excédent important. Aussi a-t-il été

décidé de réduire les taux de taxation en 1986 et une réforme fiscale est à l'étude pour 1987. Ce changement d'orientation de la politique budgétaire devrait contribuer à soutenir l'activité durant la période de prévision.

## 1. AJUSTEMENT STRUCTUREL ET RESULTATS D'ENSEMBLE

### Principaux résultats macro-économiques

L'économie luxembourgeoise a connu une transformation profonde de sa structure productive depuis le début des années soixante-dix, marquée par le déclin graduel de la sidérurgie, le développement de la place financière et un effort de promotion d'industries nouvelles. Cette mutation s'est effectuée de façon très largement satisfaisante, avec un taux de croissance du PIB voisin ou supérieur, selon les définitions<sup>1</sup>, à celui enregistré en moyenne par les pays de la CEE et le maintien d'un taux de chômage exceptionnellement bas. L'évolution de l'inflation a été, inévitablement dans une petite économie très ouverte<sup>2</sup>, très proche de la moyenne de la CEE. Cette performance d'ensemble a été favorisée par la politique d'ajustement très active menée par les autorités, sans que cette dernière ne s'accompagne de façon durable de déséquilibres importants des finances publiques.

Tableau 1. Performance comparée

	1968-1973	1973-1979	1979-1983	1984	1968-1973	1973-1979	1979-1983	1984
	PIB				Demande intérieure			
Luxembourg								
Système normalisé	6.0	1.5	0.9	4.9	7.9	1.8	1.7	3.4
Système national	7.5	2.9	1.8	4.4	6.9	1.7	1.9	1.3
CEE	4.7	2.4	0.6	2.1	4.9	2.2	0.2	1.7
	Prix à la consommation				Emploi			
Luxembourg	4.1	7.8	8.4	5.6	2.6 <sup>1</sup>	0.6	0.1	0.3
CEE	5.7	10.3	10.6	6.7	0.5	0.2	-0.6	-0.1
	Taux de chômage				Capacité de financement des administrations			
	1968-1973	1974-1979	1980-1983	1984	1968-1973	1974-1979	1980-1983	1984
Luxembourg	0	0.4	1.1	1.8	1.7	2.7	-1.5	0.8 <sup>2</sup>
CEE	2.9	4.9	8.8	11.7	-0.6	-3.4	-4.5	-4.6

1. 1970-1973

2. Estimations du Secrétariat

Sources: STATEC, comptes nationaux; statistiques rétrospectives de l'OCDE.

### La restructuration de la sidérurgie

La sidérurgie a été, jusqu'à la première crise pétrolière, l'un des moteurs principaux de la croissance avec un taux de progression de la valeur de la production de plus de 15 pour cent par an entre 1966 et 1974. A cette date la sidérurgie représentait 60 pour cent de la valeur ajoutée industrielle et 25.6 pour cent de la valeur ajoutée totale<sup>3</sup>, composait les

deux tiers des exportations, et occupait le tiers des salariés. Depuis 1975, l'ampleur de la crise dans ce secteur a été très comparable au Luxembourg et dans la moyenne des pays de la CEE, avec une baisse de 38.5 pour cent de la production d'acier brut entre 1974 et 1984 et un recul de l'emploi de 46 pour cent; mais son incidence sur l'ensemble de l'économie luxembourgeoise a, inévitablement, été beaucoup plus forte.



Face à la baisse brutale de la demande, l'effort de restructuration s'est amorcé au Luxembourg dès 1974, conduisant à une réduction des capacités de production de 15 pour cent entre 1974 et 1980, alors que durant cette période les pays de la CEE ont, en moyenne, continué d'élargir leur capital productif. Un effort de productivité important a été réalisé tant sur les consommations intermédiaires que sur la productivité du travail, impliquant des dépenses d'investissement élevées à partir de 1978. La réduction des consommations et la baisse de la production sidérurgique ont eu pour conséquence un déclin particulièrement rapide des besoins en énergie rapportés au PIB. Ceux-ci restent cependant nettement supérieurs à la moyenne des pays de l'OCDE.

Jusqu'au début des années quatre-vingts, cet effort de restructuration a été presque exclusivement le fait du secteur privé, l'Etat n'intervenant que dans le domaine des aides à

l'emploi<sup>4</sup>, notamment le financement de programme de pré-retraite et l'affectation des travailleurs surnuméraires dans la «Division anti-crise» (DAC)<sup>5</sup>. Mais la dégradation de la situation financière des entreprises a rendu nécessaire une intervention massive de l'Etat à partir de 1983, avec un double objectif de restructuration industrielle et d'assainissement financier. Le volet industriel, basé sur une synergie avec Cockerill-Sambre et sur la diminution des capacités est désormais pratiquement achevé. Le potentiel productif a été ramené à 3.8-4.0 millions de tonnes (soit une réduction de 1.3 millions, ou de 30 pour cent, entre 1980 et 1984); l'emploi dans la sidérurgie ne représentait plus que 12 800 personnes à la fin de 1985, soit 9 pour cent de l'emploi salarié et devrait être réduit à 11 000 d'ici trois ans. La réduction des effectifs s'est effectuée pratiquement sans licenciement, par des mises en préretraite et l'emploi des travailleurs excédentaires dans des travaux d'intérêt général financés par

Tableau 2. Evolution de la structure de la production et de l'emploi

	Structure de la valeur ajoutée par secteur <sup>1</sup> aux prix de 1975				Structure de l'emploi par secteur			
	1970	1975	1980	1982	1970	1975	1980	1984
Agriculture	4.1	3.3	2.6	3.2	9.3	6.7	5.5	4.4
Industrie	38.4	31.5	28.6	26.9	33.1	31.9	26.6	23.9
Dont: Sidérurgie	18.8	12.0	10.7	8.4	16.8	15.1	11.1	8.7
Autres	19.6	19.5	17.9	18.5	16.4	16.8	15.5	15.2
Construction	8.1	8.2	6.9	6.3	9.9	10.7	10.4	8.8
Services marchands	37.9	46.6	52.3	53.6	35.9	38.7	44.2	48.9
Dont: Crédit et assurances	5.0	12.9	18.8	19.5	3.1	4.1	5.1	6.4
Autres	32.9	33.7	33.5	34.1	32.8	34.6	39.1	42.5
Services non marchands	12.1	11.4	10.6	10.8	10.7	11.2	12.4	13.2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

1. La différence entre la somme des branches et le total est due à la production imputée de services bancaires consommés par les résidents  
Source: STATEC, comptes nationaux.

l'Etat. Cette évolution a, par ailleurs, été facilitée par la situation démographique caractérisée par une diminution de la population active luxembourgeoise. Sur le plan financier, le programme de restructuration a reposé sur la réalisation d'actifs détenus par les entreprises sidérurgiques, la souscription d'obligations convertibles par les banques (5 milliards en 1983), des crédits spéciaux de la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI) (près de 8 milliards sur la période 1984-1985 et qui s'ajoutent à la garantie étatique sur les emprunts contractés par la sidérurgie à hauteur de 11.3 milliards) sous le mandat et la garantie de l'Etat et enfin des aides importantes directes de celui-ci. Pour les trois années 1983-85, ces dernières se sont élevées à près de 20 milliards de francs soit 10 pour cent du PIB de 1984, dont un peu plus du quart sous forme de subventions à l'investissement (notamment des bonifications d'intérêt qui s'ajoutent aux aides normales à l'investissement de 25 pour cent), le reste étant constitué par des apports en capital<sup>6</sup>. Toutefois les pouvoirs publics ont visé à moduler la composition juridique de leurs apports de façon à éviter une nationalisation de fait du secteur<sup>7</sup>. A ces aides financières s'ajoutent les dépenses au titre du volet social, estimées à 6 milliards de francs sur la période 1976-1982 et qui pourraient atteindre 13 milliards sur les dix ans allant jusqu'en 1993. Dans le même temps, une contribution importante a été demandée aux salariés de la sidérurgie, dont les salaires réels ont été réduits de 6 à 25 pour cent selon les catégories.

Avec près de 10 milliards de francs (5 pour cent du PIB), la charge budgétaire de la restructuration financière de la sidérurgie a été particulièrement élevée en 1985. Les pouvoirs publics ont dû en effet anticiper certaines opérations pour respecter la réglementation communautaire qui interdit pratiquement, après le 1er janvier 1986, les aides autres que de bonification d'intérêt. Les investissements de recherche et développement peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions. Il en va de même pour les dépenses en faveur de la protection de l'environnement. Les bonifications d'intérêt sont calculées à partir d'une enveloppe globale d'investissements de 8.8 milliards de francs pour le groupe ARBED. Sur ce montant global, les pouvoirs publics entendent procéder à des bonifications d'intérêt qui équivalraient à des subventions de 20 pour cent à l'investissement et une enveloppe de 1.7 milliard a été prévue pour l'ensemble des exercices 1986-1988.

Ce dispositif - et l'amélioration en 1984 et 1985 de la conjoncture dans ce secteur - ont permis un redressement important de la situation financière des entreprises sidérurgiques. L'endettement à long et moyen terme a pu être ramené à 28 milliards à la fin de l'année 1985 (en diminution de 7.2 milliards par rapport à 1984). Les frais financiers représentaient 5.3 pour cent du chiffre d'affaires en 1985, pour 11.3 et 6.9 points respectivement en 1983 et 1984. Les fonds propres sont évalués comptablement à 25 milliards, et l'ensem-

ble des dettes à 46 milliards de francs. Enfin, il semblerait que la sidérurgie dégage un surplus substantiel, puisque le cash-flow serait d'environ 4,7 milliards en 1985, ce qui a permis d'investir deux milliards. Le résultat de l'exercice serait positif de l'ordre de 1,1 milliard, plus du double qu'en 1984. Ces ordres de grandeur incitent à un optimisme relatif, dans la mesure où même sans bonification d'intérêt la sidérurgie demeurerait profitable.

### Le développement d'industries nouvelles

La crise de la sidérurgie a conduit les autorités à renforcer depuis le milieu des années soixante-dix sa politique de diversification de l'économie, centrée d'abord sur l'industrie mais étendue désormais aux services. Celle-ci repose principalement sur des aides pouvant aller, pour le régime général, jusqu'à 15 pour cent du montant de l'investissement (17,5, 20 et 25 pour cent suivant les régions) et des exemptions fiscales. Par ailleurs les services gouvernementaux mènent une politique de prospection très dynamique. Cette politique a permis l'implantation d'une soixantaine d'unités de production nouvelles, à comparer avec environ 250 entreprises industrielles existantes, s'accompagnant d'un flux d'investissements de l'ordre de 2,5 milliards par an et de la création d'environ 5 000 emplois nouveaux. Sectoriellement, ces entreprises nouvelles sont concentrées dans la chimie, la valorisation des métaux, le verre et l'aluminium.

### L'essor de la place financière

Même si la politique de diversification industrielle a eu des effets non négligeables, c'est essentiellement le secteur financier qui est venu se substituer à la sidérurgie. On peut rappeler qu'initialement, l'implantation d'institutions financières étrangères à Luxembourg a été favorisée par certaines caractéristiques institutionnelles spécifiques de la place parmi lesquelles une totale liberté des mouvements de capitaux, l'absence de banque centrale et de contrainte découlant de la politique monétaire, une réglementation prudentielle réduite et une surveillance souple des banques, enfin un régime fiscal assez flexible. Quelques indicateurs permettent de situer l'importance acquise par la place financière dans l'économie luxembourgeoise. Il y a actuellement à Luxembourg 117 établissements bancaires (auxquels s'ajoutent 22 établissements financiers non bancaires) dont le total des actifs dépassait en 1984 7 200 milliards de francs, de sorte que le ratio entre PNB et actifs des banques est dans le rapport de 1 à 30 alors que dans la plupart des pays industrialisés il est de 1 à 2. La part du secteur «crédit et assurance» est passé de 4,8 pour cent de la valeur ajoutée globale en 1970 à 14 pour cent en 1982 (selon les définitions nationales) et de 4,3 à 9,2 pour cent de l'emploi salarié. Les impôts versés par les institutions financières ont représenté depuis le milieu des années soixante-dix 10 à 15 pour cent du total des recettes fiscales. Enfin, le solde des revenus de placements et d'investissements de la balance des paiements s'est élevé, selon les estimations des experts luxembourgeois, à 62,5 milliards de francs en 1984, soit près de 24 pour cent du PNB.

Durant les années soixante-dix, le développement de la place financière a été essentiellement lié à celui du marché des euro-obligations d'abord, des euromonnaies ensuite. Avec une composition nettement axée sur l'euro-DM et sur l'euro-Franc suisse, la croissance des actifs des banques a été de l'ordre de 30 pour cent par an environ. Depuis 1979, les risques grandissants concernant la solvabilité de certains débiteurs<sup>8</sup> et la réduction des marges d'intérêt provoquée

par la concurrence croissante entre banques, ont conduit les établissements luxembourgeois à ralentir la progression de leurs prêts, à diversifier leurs sources de refinancement et à accroître les opérations hors bilan génératrices de commissions. Ainsi la part relative des banques luxembourgeoises dans le total des actifs en euromonnaie est passée de 12 1/2 pour cent en 1979 à 9 1/2 pour cent à la fin de 1985. Toutefois ces mouvements doivent être appréciés en tenant compte des changements de parité entre le dollar et les monnaies européennes. Correction faite de la composition par devise spécifique des actifs luxembourgeois, la place financière du Luxembourg aurait approximativement maintenu ses parts de marché. Par contre l'activité dans le domaine des euro-obligations a continué de se développer très rapidement en ligne avec l'évolution générale de ce secteur, même si la part relative du Luxembourg s'est quelque peu amenuisée en 1985<sup>9</sup>. La politique de diversification vers la gestion de trésorerie et de portefeuille, les opérations sur titres et sur métaux précieux, le développement des fonds d'investissement s'est traduit dans une modification importante des sources de financement. Ainsi le ratio entre dépôts interbancaires et dépôts privés est passé de 1 à 8 en 1979 à 1 à 4 en 1984. De même les engagements hors bilan se sont considérablement développés, les comptes d'ordre représentant en 1984 la moitié des dépôts et 70 pour cent de ceux-ci en 1985. Cette restructuration de la place financière s'est accompagnée d'une amélioration rapide des résultats. Alors que le bénéfice global avant provisions et impôts avait pratiquement stagné de 1977 à 1980, il a approximativement doublé au cours des trois années suivantes et, après une stabilisation en 1984, a augmenté de 27 pour cent en 1985. En accord avec les autorités de surveillance, la presque totalité des bénéfices a été consacrée à renforcer les provisions pour risque.

Cette évolution a été accompagnée par une évolution de la législation de façon à renforcer la fiabilité de la place du Luxembourg. A cet égard une loi de 1981 a limité le secret bancaire aux dépôts placés dans les banques mais non aux actifs de celles-ci tandis que le contrôle des banques a été renforcé avec la création de l'institut monétaire luxembourgeois. Outre ses fonctions de surveillance, celui-ci a reçu un statut d'institut d'émission. La première émission de monnaie fiduciaire par l'IML, qui avait été rendue possible par la révision en 1984 des règles d'association monétaire entre la Belgique et le Luxembourg, a été effectuée au cours de 1985 pour un montant de 2,2 milliards de francs. Substituant des signes monétaires luxembourgeois à des signes belges, cette opération a été strictement neutre en termes de liquidité de l'économie. Parallèlement, différentes mesures ont été prises pour alléger le coût de certaines opérations (suppression de la TVA sur l'or de placement ou du droit de timbre sur les certificats de dépôt).

## II. POLITIQUE ECONOMIQUE

### Politique budgétaire

Les problèmes posés par la crise de la sidérurgie ont largement dominé les orientations de la politique budgétaire depuis le début des années quatre-vingts. Dans un premier temps, le financement de la crise a été assuré sans recours accru à l'emprunt et à fiscalité constante, par l'utilisation des excédents accumulés au cours des années précédentes. D'un excédent de l'ordre de 2 3/4 pour cent du PNB au cours des années soixante-dix, le solde des opérations des administrations publiques est passé à un déficit de 1 1/2 pour cent en moyenne en 1980-1983 et la «réserve budgé-

taire» a été pratiquement ramenée à zéro. Aussi, une forte augmentation de la fiscalité directe et indirecte<sup>10</sup> a-t-elle été décidée en 1983, de sorte que les prélèvements obligatoires de l'Etat rapportés au PNB ont augmenté d'environ 1 3/4 de point. En outre, un freinage important et prolongé a été exercé sur les dépenses «ordinaires»<sup>11</sup> de l'Etat, leur part dans le PNB s'amenuisant de 25 3/4 pour cent du PNB en 1981 à 23 pour cent en 1984 et vraisemblablement 22 1/2 pour cent en 1985. Selon des informations partielles, ce dispositif devrait s'être traduit par un net redressement du solde des opérations des administrations qui, en termes de

comptabilité nationale, auraient dégagé une capacité de financement de l'ordre de 1 1/2 pour cent du PNB en 1985. Ainsi le financement de la restructuration de la sidérurgie a-t-il pu être assuré sans accélération marquée du recours à l'emprunt, sauf de façon temporaire en 1983. En outre, comme à l'accoutumée, les recettes fiscales se sont avérées tant en 1984 qu'en 1985 plus élevées qu'il n'avait été prévu, de sorte que les résultats d'exécution du budget ont été plus favorables que prévu, permettant de reconstituer la réserve budgétaire et d'effectuer des dotations substantielles aux Fonds d'investissement.

Tableau 3. Budget de l'état

En milliards de francs

	1983 Résultats provisoires	1984 Compte provisoire	1985 Budget voté	1985 Estimations provisoires	1986 Budget voté
<b>Budget ordinaire</b>					
Recettes	67.8	72.6	72.9	80.4	77.5
Dépenses	55.0	59.7	62.8	63.8	66.8
Solde	+ 12.8	+ 12.9	+ 10.1	+ 16.6	+ 10.7
<b>Budget extraordinaire</b>					
Recettes	4.1	2.4	1.1	1.1	1.1
Dépenses	19.1	13.8	10.4	11.3	11.5
Solde	-14.9	-11.4	- 9.3	-10.2	-10.3
<b>Budget total</b>	- 2.1	+ 1.5	+ 0.8	+ 6.4	+ 0.3

Source: Ministère des Finances

Si le maintien des finances publiques, dans une phase d'ajustement structurel important, tient pour l'essentiel à la rigueur avec laquelle a été conduite la politique budgétaire, elle a également été facilitée par le poids très faible relativement aux autres pays de l'OCDE de la dette publique et des paiements d'intérêt. Bien qu'en progression rapide (+ 80 pour cent entre 1980 et 1985), la dette brute de l'Etat ne représentait en 1985 que 6 1/2 pour cent du PNB. De plus, face à ces engagements de l'Etat, les autres composantes du secteur public (notamment le fonds d'investissement et la sécurité sociale) détiennent des actifs financiers importants, de sorte que prises globalement, les administrations sont créditrices nettes. En fait l'émission de dette publique ne répond pas tant au Luxembourg à un besoin de financement de l'Etat qu'à la nécessité d'émettre du papier pour répondre aux besoins institutionnels de placement des régimes de pension et des assurances privées.

Dans un contexte de capacité de financement des administrations et d'absence de contrainte au niveau de la dette publique, la politique budgétaire pouvait être réorientée dans un sens moins restrictif dès lors que le programme d'aide à la sidérurgie arrivait à son terme. Ainsi le budget pour 1986 prévoit-il une progression relativement soutenue des dépenses (+ 6 pour cent), sensiblement plus rapide que celle qui aurait découlé de la norme d'accroissement à moyen terme. Les mesures nouvelles prévoient notamment un relèvement des traitements des fonctionnaires, une majoration des allocations familiales et un effort accru d'investissement, en particulier dans les télécommunications. Dans le

même temps la fiscalité a été allégée d'environ 1 pour cent du PNB, à travers notamment la suppression des surtaxes introduites en 1983 pour financer l'aide à la sidérurgie. En outre un allègement spécifique de l'impôt versé par les institutions financières a été décidé pour aider celles-ci à faire face à la concurrence exercée par d'autres places financières. Au total le budget devrait se solder en équilibre en 1986, mais compte tenu des modifications apportées dans la structure des dépenses et du ralentissement de l'inflation, son incidence sur l'économie devrait être nettement plus expansionniste qu'au cours des années précédentes.

Les grandes orientations de la politique budgétaire pour 1987 ne sont pas encore définies et un débat est en cours sur les arbitrages qui pourraient être faits entre augmentation des dépenses ou réduction de la pression fiscale. Un projet de création d'un revenu garanti minimum est actuellement à l'étude. Celui-ci s'élèverait à 80 pour cent du salaire social minimum (pour un célibataire) et pourrait concerner 10 pour cent des ménages. Se substituant aux diverses allocations existantes, son coût budgétaire serait cependant relativement limité. Par ailleurs la fiscalité sera vraisemblablement modifiée de façon à la fois à réduire la pression fiscale globale (d'un montant au moins équivalent aux réductions décidées pour 1986) et à obtenir une meilleure répartition entre impôts directs et indirects. En effet, si la pression fiscale globale est très voisine de la moyenne européenne<sup>12</sup> la part relative des impôts directs (plus de la moitié du total des recettes) est sensiblement plus élevée que dans les autres pays de la Communauté.

## Politique des revenus

Comme la politique budgétaire, la politique des revenus a été très stricte en 1982-1984, puis assouplie à partir de 1985. Pour éviter l'enclenchement d'une spirale prix salaire après la dévaluation de février 1982, le fonctionnement normal de l'indexation a été suspendu et remplacé par une fixation administrative de l'échéancier et de l'importance des ajustements de salaires au titre de l'indexation. A partir de 1985 le principe d'une indexation automatique a été réintroduit, sans compensation des pertes de pouvoir d'achat enregis-

trés au cours des années précédentes. Mais compte tenu du point de départ de l'échéancier du nouveau système, le relèvement des salaires dû à l'indexation a été très limité en 1985 et nettement inférieur à la hausse des prix. Avec le ralentissement de l'inflation, le prochain ajustement pour l'indexation ne devrait intervenir qu'en fin d'année 1986 ou au début de 1987. Il a néanmoins été décidé de relever de 3 pour cent le salaire minimum, et l'octroi d'une tranche d'indexation additionnelle de 1 1/2 pour cent sera accordé en deux étapes, soit un pour cent le 1<sup>er</sup> juillet et 1/2 pour cent le 1<sup>er</sup> juin 1987.

Tableau 4. Evolution récente des prix et des salaires  
Variations en pourcentage

	1982	1983	1984	1985
Masse salariale	7.1	7.5	7.3	7.1
Salaire par tête	7.2	7.6	6.4	5.2
Dont: Indexation	5.3	7.0	5.7	2.7
Salaire réel par tête	-2.0	-1.0	0.8	1.1
Prix à la consommation	9.4	8.7	5.6	4.1

Source: STATEC, Bulletin trimestriel

### III. TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES A COURT TERME

Après la vive reprise enregistrée en 1984, la croissance de la production industrielle s'est tassée en 1985. L'inflexion a été particulièrement nette pour la production d'acier brut qui, après avoir progressé de plus de 20 pour cent en 1984, s'est inscrite en léger recul en 1985<sup>13</sup>. Toutefois l'amélioration de la structure par produits de la production s'est traduite par une progression encore soutenue de la valeur ajoutée globale du secteur. Dans les autres secteurs, l'évolution de l'activité a été assez contrastée avec une poursuite du recul dans la construction, une stagnation dans le commerce et une expansion toujours soutenue du secteur financier. Si la demande extérieure est restée le principal moteur de l'expansion, on a assisté également à un raffermissement graduel de la demande finale intérieure. La reprise de la consommation des ménages a été favorisée par une hausse modérée des salaires réels et une augmentation substantielle de l'emploi. L'investissement s'est également graduellement raffermi dans le secteur productif, notamment dans les petites et moyennes entreprises et dans les activités nouvelles. Par contre le programme de relance de la construction décidé en 1984 ne semble guère avoir produit d'effet en 1985 mais certains signes de reprise semblent se dégager au début de 1986.

Le ralentissement de la croissance en 1985 n'a pas empêché une progression sensible de l'emploi salarié. Pour l'essentiel, celle-ci a été concentrée dans les services marchands et les industries nouvelles. Dans l'industrie, l'emploi a globalement stagné, reflétant un double mouvement de réduction des effectifs excédentaires dans la sidérurgie et d'augmentation de l'emploi (à un rythme de l'ordre de 2 1/2 pour cent) dans les autres branches. Cependant, pour plus de la moitié, ces emplois nouveaux ont été occupés par des travailleurs étrangers notamment frontaliers. Comme dans le même temps la population active s'est inscrite en reprise, sous l'influence vraisemblablement de l'amélioration du climat conjoncturel d'ensemble, le nombre de chômeurs est resté pratiquement inchangé, sur des niveaux il est vrai très

faibles (1.7 pour cent de la population active et légèrement moins de 2 pour cent si on inclut les travailleurs inscrits à la DAC). Le ralentissement de l'inflation, amorcé en 1984, s'est poursuivi en 1985 de sorte que le rythme de hausse des prix est désormais nettement inférieur à celui enregistré dans les principaux pays partenaires. La baisse des prix de l'énergie a entraîné une accentuation de cette tendance au début de 1986 de sorte que sur les six mois se terminant en mai, l'indice des prix à la consommation a reculé de 1 pour cent. Les informations disponibles sur les échanges extérieurs courants en 1985 sont très fragmentaires. Néanmoins, au vu de la progression des exportations de produits sidérurgiques, qui ont bénéficié d'une évolution très favorable des prix, le déficit des échanges commerciaux pourrait s'être amenuisé et, sous l'hypothèse, prudente, d'une stabilisation du solde des revenus de placements et d'investissements, l'excédent courant devrait dépasser 65 milliards de francs soit près d'un tiers du PIB.

La politique économique a reçu en 1986 une orientation nettement plus expansionniste - tant sur le plan budgétaire que sur celui de la politique des revenus - qui paraît devoir être maintenue en 1987. En outre, le marché de l'emploi connaissant un certain excès de la demande, une progression sensible des gains salariaux pourrait être enregistrée. Dans ce contexte, la progression de la consommation des ménages devrait s'accélérer. Les perspectives d'investissement sont plus incertaines, notamment dans la sidérurgie. Toutefois, l'accélération prévue des investissements publics, l'amorce d'un redressement dans la construction et l'existence de projets importants d'implantation d'industries nouvelles, en particulier dans la chimie<sup>14</sup>, devraient permettre une poursuite de la reprise dans ce domaine. Au total, la croissance de la demande intérieure pourrait s'accélérer graduellement et être proche de 3 pour cent en 1987. Par contre, les perspectives de demande mondiale de produits sidérurgiques demeurent médiocres et devraient peser sur un secteur qui représente environ près de 10 pour cent du PIB, limitant la progression de ce dernier autour de 2 pour cent. Les effets de la baisse de l'inflation importée devraient plus que compenser l'alourdissement attendu des coûts de main-d'oeuvre et la hausse des prix pourrait continuer de décélérer.

Tableau 5. Marché du travail

En milliers

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
	Moyenne annuelle					
1. Emploi intérieur	158.2	158.7	158.3	157.8	158.7	161.0
Salariés	137.0	138.7	138.7	138.4	139.6	142.1
Non salariés	21.2	20.0	19.6	19.4	19.2	18.9
2. Frontaliers nets	6.8	6.7	6.7	7.0	7.2	8.4
Frontaliers étrangers travaillant au Luxembourg	13.4	13.8	14.1	14.5	14.9	16.1
Frontaliers luxembourgeois travaillant à l'étranger	(-0.5)	(-0.5)	(-0.5)	(-0.5)	(-0.5)	(-0.5)
Fonctionnaires et agents des organismes internationaux	(-6.1)	(-6.6)	(-6.9)	(-7.0)	(-7.2)	(-7.2)
3. Emploi national (1) - (2)	151.4	152.0	151.6	150.8	151.5	152.6
4. Chômeurs	1.1	1.6	2.0	2.5	2.7	2.6
5. Population active (3) - (4)	152.5	153.6	153.6	153.3	154.2	155.2
6. Taux de chômage (en %) (4) / (5)	0.7	1.0	1.3	1.6	1.8	1.7
Pour mémoire:						
7. Travailleurs étrangers (y compris les frontaliers)	51.9	52.2	52.3	n.d.	n.d.	n.d.

Source: STATEC, bulletin trimestriel

Tableau 6. Perspectives à court terme

	Prix courants 1982		Variation annuelle en volume		
	Milliards de FL	En % de PIB	1985	1986	1987
Consommation privée	96.8	61.7	2.0	3.0	3.5
Consommation publique	26.6	16.9	1.0	1.2	1.2
Formation brute de capital fixe	40.7	25.9	1.5	3.0	4.0
Demande intérieure finale	164.1	104.5	1.7	2.7	3.2
Variation de la formation de stocks	-1.4	-0.9	-1.1	-0.2	-0.0
Demande intérieure totale	162.7	103.6	0.5	2.4	3.2
Variation du solde extérieur	-5.6	-3.6	1.4	-0.2	-0.6
Exportations de biens et services	135.6	86.4	4.5	3.0	3.0
Importations de biens et services	141.3	89.9	3.0	3.2	3.7
PIB	157.0	100.0	1.9	2.2	2.5
Taux de chômage			1.6	1.4	1.3
Prix à la consommation			4.1	1.5	1.2

Source: OCDE

## NOTES ET REFERENCES

1. Le traitement en comptabilité nationale des activités bancaires pose problème dans un pays où l'importance de ce secteur est exceptionnellement élevée. En effet, selon la méthodologie des systèmes normalisés de compte, la production imputée du secteur bancaire, mesurée par la marge d'intérêt, est traitée comme une consommation intermédiaire des autres branches et ne contribue pas au PIB. Par contre le solde des intérêts versés et reçus de l'étranger est une composante du PNB. Il y a donc un écart très considérable au Luxembourg entre PNB et PIB. Pour résoudre ce problème, l'institut national de la statistique luxembourgeoise a décidé de distinguer dans l'ensemble des services rendus par les banques ceux qui sont fournis aux résidents (traités comme une consommation intermédiaire), et ceux qui sont fournis à l'étranger (traités comme une consommation intermédiaire), et ceux qui sont fournis à l'étranger (traités comme une affectation finale et contribuant au PIB). Toutefois l'estimation des services bancaires imputés est corrigée des revenus sur fonds

propres et des gains en capital et ajustée des provisions pour créances douteuses.

- Les importations représentaient au début des années quatre-vingts 90 pour cent du PIB et près de la moitié de la demande totale y compris les exportations.
- Selon les définitions nationales de la valeur ajoutée.
- On rappelle que le secteur sidérurgique luxembourgeois est composé d'une très grande entreprise, l'ARBED, et d'une seconde de moindre importance MMR-A.
- Le nombre de salariés inscrits à la DAC a culminé en 1981 à 3 620 soit 2.6 pour cent des effectifs salariés totaux.
- Ces apports en capital ont pris diverses formes parmi lesquelles la souscription directe d'obligations convertibles ou d'actions, le rachat de parts sociales détenues par l'ARBED dans SIDMAR et la reprise de dettes de l'ARBED notamment à l'égard de la CECA.
- L'Etat détient désormais 30 pour cent du capital votant de l'ARBED (42 pour cent du capital total), 27 pour

cent du capital votant de MMR-A et 16 pour cent du capital votant de SIDMAR.

8. Compte tenu de la répartition géographique des actifs des banques, les risques d'insolvabilité étaient cependant faibles.
9. Les émissions où les banques luxembourgeoises participaient au syndicat d'émission sont passées de 23.4 pour cent en 1984 à 21.2 pour cent en 1985, revenant à la moyenne enregistrée depuis 1979.
10. Les taux de TVA ont été relevés de 1 à 2 points de pourcentage suivant les produits, les impôts sur le revenu ont été majorés de 2 à 3 1/2 pour cent suivant les catégories d'agents.
11. Celles-ci recouvrent essentiellement les dépenses courantes.
12. Celle-ci s'élevait à 40 pour cent du PIB en 1982 tant pour la moyenne des six principaux pays de la Commu-

nauté européenne que pour le Luxembourg en retenant les définitions nationales pour estimer le PIB luxembourgeois. Par contre en prenant comme référence le système européen de compte, le taux de pression fiscale du Luxembourg était pour la même année de 52 1/4 pour cent. Mais il y aurait une certaine incohérence à calculer ce ratio sans tenir compte de la valeur ajoutée du secteur financier alors qu'il contribue à près de 15 pour cent des recettes de l'Etat.

13. On peut rappeler que la sidérurgie luxembourgeoise joue généralement un rôle d'appoint par rapport à la production des autres pays de la CEE et enregistre de ce fait des fluctuations beaucoup plus fortes qu'ailleurs.
14. Deux projets de Dupont de Nemours prévoient la réalisation d'un montant d'investissement de 11 milliards de francs (25 pour cent de la FBCF globale de 1984) sur la période 1986-1988.

Tableau L. Luxembourg - Produit national brut

Milliards de francs

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Aux prix courants											
Consommation privée	43.1	50.0	56.3	61.1	65.1	70.7	78.2	86.5	96.8	105.7	113.1
Consommation publique	10.7	13.0	14.7	16.3	17.6	19.5	22.2	24.7	26.6	28.6	30.6
Formation brute de capital fixe	23.0	24.1	24.9	25.7	27.0	29.7	35.9	36.0	40.7	41.4	43.4
Variation de stocks	-1.7	-3.6	-1.0	-3.3	2.1	-1.4	-0.5	0.3	-1.4	3.3	6.2
<b>Emplois finals intérieurs</b>	<b>75.1</b>	<b>83.5</b>	<b>94.9</b>	<b>99.8</b>	<b>111.8</b>	<b>118.5</b>	<b>135.8</b>	<b>147.5</b>	<b>162.7</b>	<b>179.0</b>	<b>193.3</b>
Exportations de biens et services	95.0	79.1	86.6	86.9	91.9	108.8	114.7	119.2	135.6	150.3	189.4
Importations de biens et services	76.2	76.0	81.8	84.3	91.9	105.3	117.5	125.0	141.3	154.6	187.4
<b>Produit national brut aux prix du marché (SCN)</b>	<b>93.8</b>	<b>86.4</b>	<b>99.7</b>	<b>102.4</b>	<b>111.8</b>	<b>122.0</b>	<b>132.9</b>	<b>141.7</b>	<b>157.0</b>	<b>174.7</b>	<b>195.3</b>
<i>Solde des revenus de facteurs</i>	<i>5.7</i>	<i>11.2</i>	<i>16.2</i>	<i>19.3</i>	<i>21.8</i>	<i>24.7</i>	<i>31.2</i>	<i>37.4</i>	<i>51.1</i>	<i>59.0</i>	<i>64.7</i>
<b>Produit national brut aux prix du marché</b>	<b>99.5</b>	<b>97.6</b>	<b>115.9</b>	<b>121.7</b>	<b>133.6</b>	<b>146.7</b>	<b>164.1</b>	<b>179.2</b>	<b>208.1</b>	<b>233.7</b>	<b>260.0</b>
Aux prix de 1980											
Consommation privée	64.3	67.8	69.8	71.6	73.7	76.2	78.2	79.6	80.6	81.5	82.0
Consommation publique	18.3	19.5	20.0	20.5	20.9	21.5	22.2	22.5	22.6	22.9	23.0
Formation brute de capital fixe	34.5	32.1	30.9	30.6	31.0	32.3	35.9	33.5	34.3	32.4	32.0
Variation des stocks	-0.9	-1.8	-0.5	-1.6	2.2	-0.8	-0.5	0.5	-1.0	1.3	5.9
<b>Emplois finals intérieurs</b>	<b>116.2</b>	<b>117.6</b>	<b>120.2</b>	<b>121.1</b>	<b>127.8</b>	<b>129.1</b>	<b>135.8</b>	<b>136.1</b>	<b>136.5</b>	<b>138.1</b>	<b>142.9</b>
Exportations de biens et services	116.4	98.0	98.9	101.9	105.9	116.1	114.7	109.4	109.2	113.4	131.0
Importations de biens et services	108.0	98.1	98.7	100.3	106.6	114.1	117.5	114.4	113.5	115.8	131.4
<b>Produit intérieur brut aux prix du marché (SCN)</b>	<b>124.6</b>	<b>117.5</b>	<b>120.3</b>	<b>122.5</b>	<b>127.1</b>	<b>131.0</b>	<b>132.9</b>	<b>131.1</b>	<b>132.1</b>	<b>135.8</b>	<b>142.4</b>

Note: Par suite des arrondis, la somme des composantes ne correspond pas nécessairement au total.  
Source: OCDE.

Luxembourg - Quelques statistiques rétrospectives

	Moy. 1976-85	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
<b>A. Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente</b>											
Consommation privée <sup>1</sup>	2.5	5.3	3.1	2.5	3.0	3.3	2.7	1.9	1.2	1.1	0.6
Formation brute de capital fixe <sup>1</sup>	-0.8	-6.9	-3.8	-1.1	1.3	3.8	11.6	-6.7	2.4	-5.4	-1.4
PIB <sup>1</sup>	1.4	-5.7	2.4	1.8	3.7	3.1	1.5	-1.4	0.8	2.8	4.9
Indice des prix implicite du PIB	6.2	-2.2	12.7	0.8	5.4	5.8	7.4	8.1	9.9	8.2	6.6
Production industrielle	-0.5	-21.9	3.8	0.5	3.2	3.4	-3.3	-5.6	2.3	5.4	11.7
Emploi	0.2	1.5	-0.6	0.2	-0.3	0.6	1.0	0.3	-0.3	-0.2	0.3
Rémunération des salariés (prix courants)	9.3	14.8	11.6	10.3	5.7	8.3	10.8	10.1	7.1	7.4	7.5
Productivité (PIB/emploi)	1.1	-7.2	3.0	1.6	4.0	2.4	0.9	-1.7	1.1	3.0	4.5
Coûts unitaires de main-d'oeuvre (Rémun./PIB)	7.9	21.8	9.0	8.3	2.0	5.0	9.2	11.6	6.3	4.5	2.5
<b>B. Rapports en pourcentage</b>											
Formation brute de capital fixe en % du PIB aux prix constants	25.2	27.3	25.7	24.9	24.4	24.5	27.0	25.5	25.9	23.9	22.4
Formation de stocks en % du PIB aux prix constants	0.2	-1.5	-0.4	-1.3	-1.7	-0.6	-0.4	0.4	-0.8	1.0	4.2
Balance extérieure en % du PIB aux prix constants	-0.9	0	0.1	1.3	-0.5	1.5	-2.1	-3.8	-3.3	-1.8	-0.3
Rémunération des salariés en % du PIB aux prix courants	63.8	63.7	61.6	66.2	64.1	63.6	64.7	66.8	64.6	62.4	60.0
Nombre de chômeurs	1 364	265	457	821	1 166	1 055	1 102	1 559	2 039	2 476	2 695
Chômage en pourcentage de la population active civile	-	-	-	-	-	0.7	1.0	1.3	1.6	1.8	-
<b>C. Autre indicateur</b>											
Balance des opérations courantes (en millions de dollars)	814	359	645	711	813	1 068	882	762	888	976	1 060

1: Au prix constants de 1980.  
Source: Secrétariat de l'OCDE.

Tableau M. Luxembourg - Population active, emploi et chômage

En milliers

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Population active (A + B) <sup>1</sup>	156.9	158.0	157.5	158.0	159.2	160.2	160.1	160.3	161.0
A. Chômeurs	0.5	0.8	1.2	1.1	1.1	1.6	2.0	2.5	2.7
B. Emploi	156.4	157.2	156.3	156.9	158.1	158.6	158.1	157.8	158.3
Agriculture	10.1	10.0	9.7	9.1	8.5	7.9	7.6	7.3	7.0
Industrie	49.8	48.9	46.3	44.8	43.9	43.0	41.4	39.8	39.1
Fer et acier	23.5	22.4	20.4	19.2	18.1	17.6	16.7	15.1	13.8
Construction	15.8	15.2	15.0	15.6	16.3	16.0	14.6	14.3	13.9
Services	62.8	64.8	66.6	68.3	69.7	71.7	74.2	75.8	77.4
Administrations publiques	18.0	18.3	18.7	19.1	19.7	20.0	20.3	20.6	20.9
a) Emploi salarié	132.4	133.7	133.3	134.9	136.9	138.6	138.5	138.4	139.1
b) Emploi non salarié	24.1	23.5	23.0	22.0	21.2	20.0	19.6	19.4	19.2
Taux de chômage <sup>2</sup>	0.3	0.5	0.8	0.7	0.7	1.0	1.2	1.6	1.7

1. Concept intérieur (y compris frontaliers nets).

2. Chômeurs par rapport à la population active intérieure.

Source: STATEC.

Extrait des Etudes économiques de l'OCDE «Belgique-Luxembourg» d'août 1986